

**FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL**

**ANNUAIRE OFFICIEL**

**LIGUE DES PYRENEES DE BASKET-BALL**

**SAISON - 2008 / 2009**



MAISON DU BASKET - 36 Avenue de l'Hers - B.P. 65105  
31504 TOULOUSE CEDEX 5

☎ 05.62.71.69.59 - Fax : 05.62.71.69.58

**E.MAIL : [liguepyr@fr.oleane.com](mailto:liguepyr@fr.oleane.com)**



# FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

117 Rue du Château des Rentiers

BP 403

75626 PARIS CEDEX 13



☎ : 01.53.94.25.00 - Fax : 01.53.94.26.80

[www.basketfrance.com](http://www.basketfrance.com)



***PRESIDENT*** : Monsieur Yvan MAININI





**DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Directeur : M. Frédéric RAME

5 Rue du Pont Montaudran - BP 7009 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7

☎ : 05.34.41.73.00 - Fax : 05.34.41.73.73

E. MAIL : [mjs-031@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:mjs-031@jeunesse-sports.gouv.fr)

SITE INTERNET : <http://www.midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr>

**ARIEGE**

9 Avenue de Lérída  
09000 FOIX

☎ : 05.61.65.71.41

E. MAIL : [mjs-009@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:mjs-009@jeunesse-sports.gouv.fr)

**AVEYRON**

4 Rue Paraire  
12031 RODEZ CEDEX 9

☎ : 05.65.73.63.63

E. MAIL : [mjs-012@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:mjs-012@jeunesse-sports.gouv.fr)

**GERS**

9 Rue d'Espagne - BP 324  
32007 AUCH CEDEX

☎ : 05.62.61.69.80

E. MAIL : [dd032@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:dd032@jeunesse-sports.gouv.fr)

**HAUTE-GARONNE**

5 Rue du Pont Montaudran - BP 7009  
Halle aux Grains  
31068 TOULOUSE CEDEX 7

☎ : 05.34.41.73.00

[mjs-031@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:mjs-031@jeunesse-sports.gouv.fr)

**LOT**

66 Boulevard Gambetta  
46000 CAHORS

☎ : 05.65.53.26.30

E. MAIL : [mjs-046@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:mjs-046@jeunesse-sports.gouv.fr)

**HAUTES-PYRENEES**

Cité Administrative Reffye - BP 1705  
Rue Amiral Courbet  
65017 TARBES CEDEX 9

☎ : 05.62.93.05.45

E. MAIL : [mjs-065@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:mjs-065@jeunesse-sports.gouv.fr)

**TARN**

Cité Administrative  
18 Avenue Maréchal Joffre  
81013 ALBI CEDEX 9

☎ : 05.63.43.24.00

[mjs-081@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:mjs-081@jeunesse-sports.gouv.fr)

**TARN&GARONNE**

Rue François Mauriac - BP 901  
82009 MONTAUBAN CEDEX

☎ : 05.63.92.72.00

[mjs-082@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:mjs-082@jeunesse-sports.gouv.fr)

**C.R.E.P.S. DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES**

1 Avenue Edouard Belin - BP 84373

31055 TOULOUSE CEDEX 4

☎ : 05.62.17.90.00 - Fax : 05.62.17.90.01

Mail : [mjs-031@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:mjs-031@jeunesse-sports.gouv.fr)

# LIGUE REGIONALE DES PYRENEES DE BASKET-BALL

36 Avenue de l'Hers - B.P. 65105 - 31 504 TOULOUSE CEDEX 5

☎ 05.62.71.69.59 ☎ 05.62.71.69.58

E.MAIL : [liguepyr@fr.oleane.com](mailto:liguepyr@fr.oleane.com)

## COMITE DIRECTEUR

<u>PRESIDENTE :</u>	Mme GISCOU Catherine	<a href="mailto:c.giscou@basketpyrenees.org">c.giscou@basketpyrenees.org</a> ☎ P. : 06.42.48.70.84
<u>1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT :</u>	M. CAUMONTAT J. Claude	<a href="mailto:Jean-claude.caumontat@wanadoo.fr">Jean-claude.caumontat@wanadoo.fr</a> ☎ P. : 06.32.38.65.62
<u>2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :</u>	M. LATRILLE Mathieu	<a href="mailto:mattlatrille@yahoo.fr">mattlatrille@yahoo.fr</a> ☎ P. : 06.64.38.14.23
<u>3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :</u>	M. PUEL Alain	<a href="mailto:pepitopuel@orange.fr">pepitopuel@orange.fr</a> ☎ P. : 06.87.11.96.13
<u>4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :</u>	M. RESTOUL Jean-Luc	<a href="mailto:jl.restoul@basketpyrenees.org">jl.restoul@basketpyrenees.org</a> ☎ P. : 06.83.01.45.18
<u>SECRETAIRE GENERAL :</u>	M. KOLB André	<a href="mailto:a.kob@basketpyrenees.org">a.kob@basketpyrenees.org</a> ☎ P. : 06.42.48.78.10
<u>TRESORIER GENERAL :</u>	M. CARRIERE Christian	<a href="mailto:ccARRIERE@pyretransit.fr">ccARRIERE@pyretransit.fr</a> ☎ P. : 06.08.80.86.74
<u>PRESIDENT SPORTIVE :</u>	M. HORACE Henri	<a href="mailto:horacehenri@yahoo.fr">horacehenri@yahoo.fr</a> ☎ D. : 05.61.09.51.24 ☎ P. : 06.10.94.71.31
<u>PRESIDENT TECHNIQUE :</u>	M. PUEL Alain	Voir 3 <sup>ème</sup> Vice-Président
<u>PRESIDENT C.R.O. :</u> <i>Membre coopté</i>	Mme COURCELLE Nathalie	<a href="mailto:n.courcelle@basketpyrenees.org">n.courcelle@basketpyrenees.org</a> ☎ P. : 06.42.47.08.39
<u>COMMISSION JURIDIQUE, comprend plusieurs sections dont les Présidents sont :</u>		
<i>Président Section discipline :</i>	M. CAUMONTAT Jean-Claude	Voir 1 <sup>er</sup> Vice-Président
<i>Président Section règlements sportifs</i>		
<i>Généraux :</i>	M. HORACE Henri	Voir Président Commission Sportive
<i>Surveillance opérations électorales,</i>		
<i>Groupe de travail statuts et règlement intérieur de la Ligue</i>		
<i>Président (Membre coopté)</i>	M. LLAVADOR Christian	<a href="mailto:christianllavador@laposte.net">christianllavador@laposte.net</a> ☎ P. : 06.62.58.43.54
<u>PRESIDENT FINANCES :</u>	M. DEDIEU Marc	<a href="mailto:ccemarc@wanadoo.fr">ccemarc@wanadoo.fr</a> ☎ P. : 06.70.23.91.22
<u>PRESIDENT MEDICALE :</u>	Dr BAUDOUX	<a href="mailto:paul.baudoux@wanadoo.fr">paul.baudoux@wanadoo.fr</a> ☎ : 05.61.42.34.00
<u>PRESIDENTE MINI BASKET :</u>	Mme DESBOIS Brigitte	<a href="mailto:bibi.gatilles@wanadoo.fr">bibi.gatilles@wanadoo.fr</a> ☎ P. : 06.26.75.04.53

PRESIDENT COMMISSION :  
COMMUNICATION/EVENEMENTS

M. TITECA-BEAUPORT  
Olivier

[o.titeca@basketpyrenees.org](mailto:o.titeca@basketpyrenees.org)  
☎ P. : 06.98.38.76.68

## MEMBRES ELUS :

M. AGOSTINI Antoine  
[a.agostini@basketpyrenees.org](mailto:a.agostini@basketpyrenees.org)

☎ P. : 06.87.71.72.85

M. ARFELIS Jean-Claude  
[jc.arfelis@wanadoo.fr](mailto:jc.arfelis@wanadoo.fr)

☎ P. : 06.86.45.89.25

M. CALVET Jean  
[j.calvet@basketpyrenees.org](mailto:j.calvet@basketpyrenees.org)

☎ P. : 06.08.94.74.24

M. CANTECORP Michel  
[m.cantecorp@basketpyrenees.org](mailto:m.cantecorp@basketpyrenees.org)

☎ P. : 06.12.32.94.66

M. DONNEZ Jean-Marc  
[XDJM@aol.com](mailto:XDJM@aol.com)

☎ P. : 06.62.16.25.39

M. GINER Jérôme  
[jeromeginer@hotmail.fr](mailto:jeromeginer@hotmail.fr)

☎ P. : 06.11.91.63.09

M. MAJOURAU Alain  
[alain.majourau@ac-toulouse.fr](mailto:alain.majourau@ac-toulouse.fr)

☎ D. : 05.62.39.82.82

M. MARTIN Robert  
[r.martin@basketpyrenees.org](mailto:r.martin@basketpyrenees.org)

☎ D. : 05.62.96.65.29  
☎ P. : 06.08.32.02.93

M. RAUNIER Claude  
[craunier@aol.com](mailto:craunier@aol.com)

☎ 05.61.76.93.11

M. RAVERAT Jean-Pierre

☎ 05.61.41.15.26

Melle VERDIER Suzanne  
[verdier.suze@orange.fr](mailto:verdier.suze@orange.fr)

☎ P. : 06.77.86.78.28

## MEMBRES DE DROIT :

M. TEULIER Maurice - Président du C.D. 12 - [maurice.teulier@wanadoo.fr](mailto:maurice.teulier@wanadoo.fr)

M. STEIN Alexandre - Président du C.D. 31 - [steinalexandre@yahoo.fr](mailto:steinalexandre@yahoo.fr)

M. ESTEVE Georges - Président du C.D. 32 - [georges.esteve3@freesbee.fr](mailto:georges.esteve3@freesbee.fr)

Mme CHAPPAT Huguette - Présidente du C.D. 46 - [huguette.chappat@orange.fr](mailto:huguette.chappat@orange.fr)

M. BRAU Bernard - Président du C.D. 65 - [cd65.basket@wanadoo.fr](mailto:cd65.basket@wanadoo.fr)

M. LADET Bernard - Président du C.D. 81 - [bladet@basket81.info](mailto:bladet@basket81.info)

# LIGUE REGIONALE DES PYRENEES DE BASKET-BALL

36 Avenue de l'Hers - B.P. 65105 - 31 504 TOULOUSE CEDEX 5  
☎ 05.62.71.69.59 ☎ 05.62.71.69.58 - E.MAIL : [liguepyr@fr.oleane.com](mailto:liguepyr@fr.oleane.com)

## **COMPOSITION DU BUREAU REGIONAL**

### ASSOCIATION N° : W313006778

<u>PRESIDENTE :</u>	Mme GISCOU Catherine	<a href="mailto:c.giscou@basketpyrenees.org">c.giscou@basketpyrenees.org</a> ☎ P. : 06.42.48.70.84
<u>1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT :</u>	M. CAUMONTAT J. Claude	<a href="mailto:Jean-claude.caumontat@wanadoo.fr">Jean-claude.caumontat@wanadoo.fr</a> ☎ P. : 06.32.38.65.62
<u>2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :</u>	M. LATRILLE Mathieu	<a href="mailto:mattlatrille@yahoo.fr">mattlatrille@yahoo.fr</a> ☎ P. : 06.64.38.14.23
<u>3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :</u>	M. PUEL Alain	<a href="mailto:pepitopuel@orange.fr">pepitopuel@orange.fr</a> ☎ P. : 06.87.11.96.13
<u>4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :</u>	M. RESTOUL Jean-Luc	<a href="mailto:jl.restoul@basketpyrenees.org">jl.restoul@basketpyrenees.org</a> ☎ P. : 06.83.01.45.18
<u>SECRETARE GENERAL :</u>	M. KOLB André	<a href="mailto:a.kob@basketpyrenees.com">a.kob@basketpyrenees.com</a> ☎ P. : 06.42.48.78.10
<u>TRESORIER GENERAL :</u>	M. CARRIERE Christian	<a href="mailto:ccARRIERE@pyretransit.fr">ccARRIERE@pyretransit.fr</a> ☎ P. : 06.08.80.86.74

### MEMBRES ELUS :

M. AGOSTINI Antoine <a href="mailto:a.agostini@basketpyrenees.org">a.agostini@basketpyrenees.org</a>	☎ P. : 06.87.71.72.85
M. MAJOURAU Alain <a href="mailto:alain.majourau@ac-toulouse.fr">alain.majourau@ac-toulouse.fr</a>	☎ D. : 05.62.39.82.82

### MEMBRES DE DROIT :

M. TEULIER Maurice - Président du C.D. 12 - <a href="mailto:maurice.teulier@wanadoo.fr">maurice.teulier@wanadoo.fr</a>
M. STEIN Alexandre - Président du C.D. 31 - <a href="mailto:steinalexandre@yahoo.fr">steinalexandre@yahoo.fr</a>
M. ESTEVE Georges - Président du C.D. 32 - <a href="mailto:georges.esteve3@freesbee.fr">georges.esteve3@freesbee.fr</a>
Mme CHAPPAT Huguette - Présidente du C.D. 46 - <a href="mailto:huguette.chappat@orange.fr">huguette.chappat@orange.fr</a>
M. BRAU Bernard - Président du C.D. 65 - <a href="mailto:cd65.basket@wanadoo.fr">cd65.basket@wanadoo.fr</a>
M. LADET Bernard - Président du C.D. 81 - <a href="mailto:bladet@basket81.info">bladet@basket81.info</a>

## COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE

Maison des Associations - 7 bis rue Saint Vincent - 09 100 PAMIERES

☎ : 05.61.69.42.98

E. MAIL : [cd09basket@yahoo.fr](mailto:cd09basket@yahoo.fr)

PRESIDENT : M. Matthieu LATRILLE  
E. MAIL : [mattlatrille@yahoo.fr](mailto:mattlatrille@yahoo.fr)

23 Cité Pierre Faur  
09000 FOIX  
☎ : 05.34.14.01.65  
☎ Port. 06.64.38.14.23

VICE-PRESIDENT : M. Yves DESDOIT  
E. MAIL : [desdoit.soleil@orange.fr](mailto:desdoit.soleil@orange.fr)

26 bis av. Aristide Bergès  
09200 ST GIRONS  
☎ 05.61.66.80.79  
☎ Port. 06.77.09.46.09

SECRETAIRE GENERAL : M. Dominique NOIREZ  
E. MAIL : [dnoirez@aol.com](mailto:dnoirez@aol.com)

Le Prince  
09300 BELESTA  
☎ 05.61.03.06.01  
☎ Port. 06 10 85 76 81

SECRETAIRE ADJOINTE : Mme Emilia CASAL  
E. MAIL : [emilia.scasal@cegetel.net](mailto:emilia.scasal@cegetel.net)

6 Place A. Tournier  
09100 PAMIERES  
☎ Port. 06.50.23.53.70

TRESORIER GENERAL : M. Jacques MAYER  
E. MAIL : [jackymayer@wanadoo.fr](mailto:jackymayer@wanadoo.fr)

Le Vignau  
09800 ENGOMER  
☎ 05.61.66.64.84  
☎ Port. 06.70.86.66.88

PRESIDENT C.D.A.M.C. : M. Olivier SEGOND  
E. MAIL : [segondol@aol.com](mailto:segondol@aol.com)

9 Lot. Les Naudettes  
09210 SAINT-YBARS  
☎ : 05.61.69.45.69  
☎ Port. 06.08.18.54.07

PRESIDENT TECHNIQUE :  
& SPORTIVE

Voir Secrétaire Général

PRESIDENT MINI-BASKET : Mme Catherine NOIREZ  
E. MAIL : [cathynoirez@aol.com](mailto:cathynoirez@aol.com)

Le Prince  
09300 BELESTA  
☎ 05.61.03.06.01  
☎ Port. 06.20.24.55.62

## MEMBRES

Mme Annette ARNALDI  
Cité Delcassé - 09300 LAVELANET

☎ 05.61.01.52.39  
☎ Port. 06.72.08.51.74

M. Damien BREAU  
11 Chemin de Palemar - 09120 VARILHES

☎ Port. 06.71.81.19.87  
E. MAIL : [damien.brau@laposte.net](mailto:damien.brau@laposte.net)

M Marc BONNAMANT  
12 rue des fleurs - 09210 LEZAT S/LEZE

☎ Port. 06.80.31.63.35

Mme Véronique GRANDET  
1 Rue des Capucines - 09210 LEZAT S/L.

☎ 05.61.69.15.52  
☎ Port. 06.17.75.45.86  
E. MAIL : [frederic.grandet@cegetel.net](mailto:frederic.grandet@cegetel.net)

Mme Josiane ORTIZ  
4 imp. Du Moulin - 09100 ST JEAN DU FALGA

☎ 05.61.60.08.24  
E. MAIL : [martial.ortiz@wanadoo.fr](mailto:martial.ortiz@wanadoo.fr)

Mme Pascale RABET  
39 Route de Calmont - 09700 SAVERDUN

☎ Port. 06.73.36.80.93  
E. MAIL : [rabet.pascale@neuf.fr](mailto:rabet.pascale@neuf.fr)

M. Philippe RABET  
39 Route de Calmont - 09700 SAVERDUN

☎ Port. 06.73.36.80.93

Mme Marie-Line SANCHEZ  
23 Route de Verniolle - Le Courbas  
09120 VARILHES

☎ 05.61.60.88.96  
☎ Port. 06.83.44.56.62  
E. MAIL : [ode.sanchez@orange.fr](mailto:ode.sanchez@orange.fr)

Mme Michèle SEQUELAS  
60 Chemin de Lesquet - 09120 VARILHES

☎ 05.61.60.79.98  
E. MAIL : [sequelas.michele@hotmail.fr](mailto:sequelas.michele@hotmail.fr)



## COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

5 Rue Chirac - BP 311 - 12 003 RODEZ CEDEX - ☎ 05.65.78.54.66 - 📠 05.65.78.55.01

E. MAIL : [comitebasket.aveyron@wanadoo.fr](mailto:comitebasket.aveyron@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://cdbb12.free.fr/>

<u>PRESIDENT :</u>	M. Maurice TEULIER	Caldecoste 12220 VALZERGUES ☎ D : 05.65.63.70.45 ☎ Port. : 06.82.62.02.63 E. MAIL : <a href="mailto:maurice.teulier@wanadoo.fr">maurice.teulier@wanadoo.fr</a>
<u>VICE-PRESIDENTS :</u>	Melle Virginie CASTES	Rés. Le Sénéchal - Apt E4 Vieille Côte de Fondiès 12200 VILLEFRANCHE-DE-R. ☎ D : 05.65.45.77.42 ☎ Port. : 06.84.24.83.02 E. MAIL : <a href="mailto:virginiecastes@yahoo.fr">virginiecastes@yahoo.fr</a>
	M. Daniel SALESSE	3 Cité du Parc 12100 MILLAU ☎ D. : 05.65.61.03.41 ☎ Port. : 06.81.68.47.47 E. MAIL : <a href="mailto:salesse.daniel@wanadoo.fr">salesse.daniel@wanadoo.fr</a>
<u>SECRETAIRE GENERAL :</u>	Mme Christel ESPINASSE	12 Rue Plein Sud 12450 LA PRIMAUBE ☎ D. : 05.65.69.77.91 ☎ Port. : 06.82.54.38.98 E. MAIL : <a href="mailto:luchlo@wanadoo.fr">luchlo@wanadoo.fr</a>
<u>TRESORIER :</u>	M. Bernard FREJAVILLE	Impasse Bernard Arribat 12200 VILLEFRANCHE-DE-R. ☎ D. : 05.65.45.16.23 E. MAIL : <a href="mailto:ber.freja@orange.fr">ber.freja@orange.fr</a>
<u>TRESORIER ADJOINT :</u>	M. Pierre BALITRAND	Le Rascalat 12520 AGUESSAC ☎ D. : 05.65.59.80.62
<u>PRESIDENT SPORTIVE :</u>	M. PAUZIES Alain	17 Rue Vert Pré 12510 OLEMPES ☎ 05.65.68.69.81 E. MAIL : <a href="mailto:pauzies@wanadoo.fr">pauzies@wanadoo.fr</a>
<u>PRESIDENT MINI B. :</u>	M. DECEMBRE Gérard	La Griffoulière 12300 FLAGNAC ☎ D. : 05.65.64.02.11 ☎ P. : 06.72.90.43.06 E. MAIL : <a href="mailto:gerard.decembre@free.fr">gerard.decembre@free.fr</a>

PRESIDENT TECHNIQUE : M. Alain PUEL

90 Chemin du Lévézou  
12000 LE MONASTERE  
☎ D. : 05.65.67.19.17  
☎ Port. : 06.87.11.96.13  
E.MAIL : [pepitopuel@orange.fr](mailto:pepitopuel@orange.fr)

PRESIDENT C.D.A.M.C. : M. Thierry OCULE

Causse de Besse  
12200 MARTIEL  
☎ D. : 05.65.29.41.39  
E.MAIL : [Callisto12@aol.com](mailto:Callisto12@aol.com)

PRESIDENT JURIDIQUE : M. Jacques REYNES  
(Statut-Règlements-Discipline)

37 Rue des Moutiers  
12000 RODEZ  
☎ D. : 05.65.67.14.16  
☎ P. : 06.16.49.76.14  
E.MAIL : [jr1258@hotmail.com](mailto:jr1258@hotmail.com)

## MEMBRES

M. Jean AUREJAC

13 Rue Grandet - 12000 RODEZ  
(en charge de l'homologation des Salles et Terrains)  
E. Mail : [j.aurejac@cegetel.net](mailto:j.aurejac@cegetel.net)

☎ D. : 05.65.42.60.91  
☎ P. : 06.98.79.64.60

Mme BLAZY-MALATERRE

33 Chemind e Vignals - 12390 RIGNAC  
E. Mail : [dct.malaterre@wanadoo.fr](mailto:dct.malaterre@wanadoo.fr)

☎ D. : 05.65.64.44.50  
☎ Port. : 06.08.53.64.50  
Fax : 05.65.64.47.01

Mme Noëlle CAMPREDON

2 Rue des Teinturiers - 12200 VILLEFRANCHE-DE-R.  
E. Mail : [noelle.campredon@yahoo.fr](mailto:noelle.campredon@yahoo.fr)

☎ D. : 05.65.45.45.63  
☎ Port. : 06.79.72.48.93

M. Julien DELMAS

3 Rue Andromède - 12450 LA PRIMAUBE  
E. Mail : [juliendelmas@hotmail.com](mailto:juliendelmas@hotmail.com)

☎ D. : 05.65.46.52.21  
☎ Port. : 06.87.10.84.56

Mme Claude LADET

Pargazan - 12350 BRANDONNET  
E. Mail : [claudeladet@ac-toulouse.fr](mailto:claudeladet@ac-toulouse.fr)

☎ D. : 05.65.29.33.95  
☎ Port. : 06.78.95.98.18

M. Arnaud PILLE

22 Rue Pierre Brossolette - 12700 CAPDENAC  
E. Mail : [arnaudfrederic3@msn.com](mailto:arnaudfrederic3@msn.com)

☎ D. : 05.65.64.86.80  
☎ Port. : 06.26.26.92.33



# COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

36 Avenue de l'Hers - - BP 65105 - 31 504 TOULOUSE CEDEX

☎ 05.62.71.69.50 - 📠 05.62.71.69.51

**E.MAIL** : [cd31basket@fr.oleane.com](mailto:cd31basket@fr.oleane.com)

## PRESIDENT

STEIN Alexandre

52 Avenue de Toulouse  
31270 CUGNAUX - Tél. 06.74.37.42.69  
[steinalexandre@yahoo.fr](mailto:steinalexandre@yahoo.fr)

## 1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT

FAUCON Hervé

22 Rue Van Gogh  
31170 TOURNEFEUILLE - Tél. 05.34.50.49.36  
[hervefaucun@yahoo.fr](mailto:hervefaucun@yahoo.fr)

## 2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT

RIVEYRAN Geneviève

10 rue A. Theuriet  
31500 TOULOUSE - Tél. 05.61.80.52.82  
[genevieve.riveyran@orange.fr](mailto:genevieve.riveyran@orange.fr)

## SECRETAIRE GENERAL

MAUCO Bernard

24 route de Léguevin  
31820 PIBRAC - Tél. 06.80.06.33.70  
[bernard.mauco@orange.fr](mailto:bernard.mauco@orange.fr)

## TRESORIER GENERAL

DEDIEU Marc

Chemin En Cabanac  
31460 CARAMAN - Tél. 06.70.23.91.22  
[ccemarc@wanadoo.fr](mailto:ccemarc@wanadoo.fr)

## COMMISSIONS

### **C.D.A.M.C.**

TIZON Xavier

Tél. : 06.76.73.77.24

53 Chemin de la Flambère

Rés. Jardins du Moulin - Apt. A7

31300 TOULOUSE

[xavier.tizon@basket.cd31.com](mailto:xavier.tizon@basket.cd31.com)

### **Juridique (Statuts-Règlements-Discipline)**

WELZENBACH Jean-Luc

Tél. : 06.81.65.87.94

1485 Chemin des Crocs

31370 BERAT

[technique@dasilva.fr](mailto:technique@dasilva.fr)

### **Jeunes**

RIVEYRAN Geneviève

Tél. : 05.61.80.52.82

10 rue André Theuriet

31500 TOULOUSE

[genevieve.riveyran@orange.fr](mailto:genevieve.riveyran@orange.fr)

### **Médicale**

STEIN Bernard  
20 Rue du Pré Vicinal  
31270 CUGNAUX

Tél. : 05.62.87.32.32

[bernardstein@wanadoo.fr](mailto:bernardstein@wanadoo.fr)

### **Salles et Terrains**

PAYRAU Laurence  
Route d'Aurignac  
31800 LIEOUX

Tél. : 06.19.20.06.55

[laurencepayrau@club-internet.fr](mailto:laurencepayrau@club-internet.fr)

### **Sportive**

POUILLARD Jean-Yves  
72 ter chemin du Cezerou  
31270 CUGNAUX

Tél. : 05.61.07.32.33 (dom)

Tél. : 05.61.27.38.02 (trav)

[jean-yves.pouillard@cnes.fr](mailto:jean-yves.pouillard@cnes.fr)

### **Technique**

TOSCANI Benjamin  
15 Bis rue du Mont d'Olmes  
31820 PIBRAC

Tél. : 06.67.59.99.24

[benjamintos31@msn.com](mailto:benjamintos31@msn.com)

## **MEMBRES**

AUTHIE Claude

Tél. : 06.07.02.55.52

[clauthie@fr.oleane.com](mailto:clauthie@fr.oleane.com)

BERNARD Serge  
36 Rue Suzanne Valadon  
31320 CASTANET TOLOSAN

Tél. : 05.61.73.14.17

[serge.bernard27@orange.fr](mailto:serge.bernard27@orange.fr)

BINET Fabienne  
10 Rue des Pujols  
31490 LEGUEVIN

Tél. : 06.73.26.41.32

[fabienne-binet@laposte.net](mailto:fabienne-binet@laposte.net)

CAUREL Audrey  
10 Rue des Lauriers  
Résidence Lauréats - Apt 32  
31650 SAINT ORENS

Tél. : 06.24.97.23.20

[audrey\\_caurel@yahoo.fr](mailto:audrey_caurel@yahoo.fr)

CHANCHOLLE Max  
62 Boulevard des Ecoles  
31270 VILLENEUVE TOLOSANE

Tél. : 05.61.92.14.54

DONNEZ Jean-Marc

Tél. : 06.62.16.25.39

[XDJMD@aol.com](mailto:XDJMD@aol.com)

NEBOUT Gérard  
5 Rue du 11 Novembre  
31330 GRENADE SUR GARONNE

Tél. : 06.78.54.78.04

[nebout.gerard@neuf.fr](mailto:nebout.gerard@neuf.fr)

RAUNIER Claude  
6 Rue de l' Adour  
31120 ROQUETTES

Tél. : 06.09.74.39.85

[craunier@aol.com](mailto:craunier@aol.com)

## COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DU GERS

15 Rue Bazillac - 32000 AUCH

☎ : 05.62.05.26.33 - Fax : 05.62.05.27.56 - Courriel : ffbb32@wanadoo.fr

- PRESIDENT** : M. Georges ESTEVE  
Au village - 32700 MAS D'AUVIGNON  
☎ D. : 05.62.28.92.40  
☎ P. : 06.07.75.66.81  
Fax : 05.62.28.92.40  
E. mail : georges.esteve3@freesbee.fr
- VICES-PRESIDENTS** : M. Antoine AGOSTINI  
27 Rue Cuvier - 32000 AUCH  
☎ D : 05.62.63.60.04  
☎ T : 05.62.60.33.50  
☎ P. : 06.87.71.72.85  
E. mail : antoine.agostini@wanadoo.fr
- M. J. Claude CAUMONTAT  
9 Lotissement Cabousset  
32310 VALENCE S/BAISE  
☎ 05.62.28.52.00  
☎ P. : 06.32.38.65.62  
E. mail : jean-claude.caumontat@wanadoo.fr
- Mme Cathy EMERY  
34 Avenue Pierre et Marie Curie  
32600 ISLE JOURDAIN  
☎ 05.62.07.29.27  
E. mail : cathie.emery@free.fr
- SECRETAIRE GENERAL** : M. Jean-Jacques DABASSE  
9 Rue Louis Aragon - 32810 PREIGNAN  
☎ / Fax : 05.62.65.56.25  
E-mail : jean-jacques.dabasse@neuf.fr
- SECRETAIRE ADJOINT** : M. Yves ARIES  
« Au Calhau » - Route de Bassoues  
32190 VIC FEZENSAC  
☎ : 05.62.06.51.92  
☎ P. : 06.71.96.12.14  
E.mail : ybari@aol.com
- TRESORIER GENERAL** : M. Frédéric MONELLO  
« Bordères » - 32360 LAVARDENS  
☎ : 05.62.64.56.92  
☎ P. : 06.88.65.11.93  
E. mail : fmonello@club-internet.fr
- TRESORIER ADJOINT** : Mme Sylvette PUJOL  
« Le Catalan » - 32800 AYZIEU  
☎ : 05.62.09.70.21  
☎ P. : 06.70.57.75.44  
E. mail : sylvette\_pujol@hotmail.fr
- PRESIDENT CDAMC** : M. Ayoub CHAHID  
19 rue des litanies - 32100 CONDOM  
☎ P. : 06.66.37.78.43  
E. mail : ayoub.c@hotmail.fr

CO-PRESIDENT TECHNIQUE : M. Jean-Michel MORELLO « Ampeils » -32310 VALENCE S/BAISE  
☎ D : 05.62.28.55.11  
☎ P. : 06.84.47.16.24  
E. mail : [jean-michel.morello@wanadoo.fr](mailto:jean-michel.morello@wanadoo.fr)  
5 rue Edith Piaf - 32000 AUCH  
☎ P. : 06.87.14.42.37  
E. mail : [elorza.gregory@neuf.fr](mailto:elorza.gregory@neuf.fr)

M. Grégory ELORZA

PRESIDENT SPORTIVE : M. Antoine AGOSTINI voir vice-président

PRESIDENTE MINI-BASKET : Mme Cathy EMERY voir vice-président

PRESIDENT JURIDIQUE : M. Bernard BERGES "Hortis" - 32480 LA ROMIEU  
☎ D :  
E. mail : [bernard.berges@groupama-oc.fr](mailto:bernard.berges@groupama-oc.fr)

PRESIDENT MEDICALE : Dr Jérôme PORTERIE 55 Av. Sambre et Meuse -32000 AUCH  
☎ D : 05 42 54 10 39

### MEMBRES

M. Bastien CORBIN 22 vallon du baradé - 32810 PREIGNAN  
☎ P. : 06.74.93.08.50 - E.MAIL : [corbinbastien@yahoo.fr](mailto:corbinbastien@yahoo.fr)

M. François DARGELOS 15 avenue des fleurs - 32800 EAUZE  
☎ P. : 06.81.43.69.89 - E.MAIL : [francois.dargelos@tele2.fr](mailto:francois.dargelos@tele2.fr)

Mme Françoise DARIES 22 rue du 8 mai - Appt. 14 - 32000 AUCH  
☎ D. : 05.62.63.52.62 - E.MAIL : [mairiedebarran@wanadoo.fr](mailto:mairiedebarran@wanadoo.fr)

M. Jean-Louis DEGERS « En Pêtre » - 32200 GIMONT  
☎ P. : 06.08.46.35.67 - E.MAIL : [famille.degers@wanadoo.fr](mailto:famille.degers@wanadoo.fr)

M. Michel DUBOS Chemin d'Enrobert - 32200 GIMONT  
☎ D. : 05.62.67.77.23 - ☎ P. : 06.84.72.57.43 - E. MAIL : [micheldubos@aol.com](mailto:micheldubos@aol.com)

Mme Jacqueline FLOUCAT Avenue de la République - 32440 CASTELNAU D'AUZAN  
☎ P. : 06.74.03.75.39 - E.MAIL : [jack\\_032@hotmail.fr](mailto:jack_032@hotmail.fr)

M. Jean-Michel MORELLO « Ampeils » -32310 VALENCE S/BAISE  
☎ D. : 05.62.28.55.11 - ☎ P. 06.84.47.16.24 : - E.MAIL : [jean-michel.morello@wanadoo.fr](mailto:jean-michel.morello@wanadoo.fr)

M. Gérard PITOUX 123 Rue Monge - 32500 FLEURANCE  
☎ P. : 06.29.70.81.95 - E.MAIL : [gerard.pitoux@orange.fr](mailto:gerard.pitoux@orange.fr)

M. Claude RAOUL 4 quais des marronniers - 32000 AUCH  
☎ P. : 06.89.84.03.12 - E.MAIL : [claud.raoul@groupama-oc.fr](mailto:claud.raoul@groupama-oc.fr)

M. Francis SALOMEZ Village - 32330 COURRENSAN  
☎ D. : 05.62.06.52.51

M. Franck SPERANDIO 19 rue des peupliers - 47310 BRAX  
☎ D. : 05.53.66.55.47 - ☎ P. 06.86.69.58.65 : - E.MAIL : [franck.sperandio@aliceadsl.fr](mailto:franck.sperandio@aliceadsl.fr)

## COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DU LOT

Espace Associatif Clément Marot - Bat. Clément Marot - Place Bessières - 46000 CAHORS ☎  
05.65.22.36.70 - 📠 05.65.53.94.70 - E.MAIL : [cdbbl@wanadoo.fr](mailto:cdbbl@wanadoo.fr)

PRESIDENTE : Hugette CHAPPAT  
2468 Chemin de Peyrolis 46000 CAHORS  
☎ D : 05.65.30.12.74 T : 05.65.20.33.22 P : 06.15.20.67.10  
E.mail : [hugette.chappat@orange.fr](mailto:hugette.chappat@orange.fr) Fax : 05.65.53.94.70

PRESIDENT D'HONNEUR : Christian TRONCHON  
51 Rue Hautesserre 46000 CAHORS  
☎ D : 05.65.22.68.75 P : 06.76.72.41.62  
E.mail : [ch.tronchon@neuf.fr](mailto:ch.tronchon@neuf.fr)

VICE-PRESIDENT : Christian MIRON  
2 chemin des Condamines 46090 PRADINES  
☎ D : 05.65.35.48.04 P : 06.03.61.62.80  
E.mail : [mcm46@orange.fr](mailto:mcm46@orange.fr) Fax : 05.65.35.48.04

SECRETAIRE GENERALE : Martine SOULIE  
11 chemin des Farinels 46000 CAHORS  
☎ D : 05.65.22.04.96 T : 05.65.23.11.12 P : 06.89.60.99.03  
E.mail : [plb46@orange.fr](mailto:plb46@orange.fr)

TRESORIERE : Murielle VIVALDA  
58 chemin de la Châtaigneraie 46000 CAHORS  
☎ D : 05.65.22.03.73 P : 06.26.03.37.44  
E.mail : [muriel.vivalda@wanadoo.fr](mailto:muriel.vivalda@wanadoo.fr)

PRESIDENT DE LA C. D. A. M. C :  
Nicolas MIRON  
51 rue des Mirepoises 46000 CAHORS  
☎ D : 05.65.53.95.92 T : 06.71.70.99.77 P : 06.37.62.23.25  
E.mail : [nicolas.miron@wanadoo.fr](mailto:nicolas.miron@wanadoo.fr)

PRESIDENT DE LA COMMISSION SPORTIVE :  
Arlette CASTORES  
4 rue du Pech 46090 ESPERE  
☎ D : 05.65.20.08.63  
E.mail : [petit.sylvie58@orange.fr](mailto:petit.sylvie58@orange.fr)

**PRESIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE :**

Jean Luc RAYON  
Mas de Rouby 46230 VAYLATS  
☎ D : 05.65.20.16.68 T : 05.65.53.26.00 P : 06.64.31.66.23  
E.mail : [urbanisme@pradines.fr](mailto:urbanisme@pradines.fr) Fax : 05.65.53.26.02

**PRESIDENT DE LA COMMISSION JURIDIQUE ET DISCIPLINE :**

Bernard LOUBATIERES  
Le Pouget Haut 46170 CASTELNAU-MONTRATIER  
☎ D : 05.65.21.80.81 T : 05.65.21.95.54 P : 06.08.13.32.66  
E.mail : [bernard.loubatieres@orange.fr](mailto:bernard.loubatieres@orange.fr)

**PRESIDENTE DE LA COMMISSION MINI BASKET :**

Sylvie COUDERC  
15 rue St Exupéry 46090 PRADINES  
☎ P : 06.03.60.81.04  
E.mail : [couderc.lot@cegetel.net](mailto:couderc.lot@cegetel.net)

**PRESIDENT DE LA COMMISSION MEDICALE :**

Larbi TLEMSANI  
41 Boulevard Léon Gambetta 46000 CAHORS  
☎ T : 05.65.22.62.19  
E.mail : [tlemsani@wanadoo.fr](mailto:tlemsani@wanadoo.fr)

**PRESIDENT DE LA COMMISSION COMMUNICATION :**

Jean Louis MARRE  
199 rue Ségala 46000 CAHORS  
☎ T : 05.65.20.08.77 P : 06.08.24.60.98  
E.mail : [chateaubouyesses@wanadoo.fr](mailto:chateaubouyesses@wanadoo.fr) Fax : 05.65.22.24.01

\*\*\*\*\*

# COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES

5 rue Breyer - 65000 TARBES

☎ 05.62.51.25.85 - 📠 05.62.93.06.67 - E.MAIL : [cd65.basket@wanadoo.fr](mailto:cd65.basket@wanadoo.fr)

PRESIDENT : Bernard BRAU 3 rue Arthur Rimbaud Résidence Baudelaire  
65000 TARBES  
[Cd65.basket@wanadoo.fr](mailto:Cd65.basket@wanadoo.fr) ☎ 06.20.87.28.99 / Trav : 05.62.51.25.85

1ère VICE-PRESIDENT : Jérôme GINER 8 rue Rol Tanguy  
65000 TARBES  
[jeromeginer@hotmail.fr](mailto:jeromeginer@hotmail.fr) ☎ 05.62.36.63.09 / 06.11.91.63.09

2ème VICE-PRESIDENT : Jean Pierre PEYREGNE 6 rue Henri Bellevue  
65000 TARBES  
[jp.peyregne@free.fr](mailto:jp.peyregne@free.fr) ☎ 05.62.36.67.23 / 06.17.88.94.00

SECRETAIRE GENERAL : Danielle TRUC 37 avenue Aristide Briand  
65000 TARBES  
[Danielle.truc@wanadoo.fr](mailto:Danielle.truc@wanadoo.fr) ☎ 05.62.93.48.84 / 06.80.57.43.87

TRESORIER GENERAL : Georges MOULIS 125 rue du II Novembre  
65800 AUREILHAN  
[Georges.moulis@neuf.fr](mailto:Georges.moulis@neuf.fr) ☎ 05.62.37.51.49 / 06.84.54.17.91

PRESIDENT SPORTIVE : Gérard BIRAN 53 route de la Bigorre  
65350 HOURC  
☎ 05.62.33.29.25

PRESIDENT TECHNIQUE : Robert MARTIN 7 rue du Vignemale  
65140 SARRIAC BIGORRE  
[Robert.martin11@orange.fr](mailto:Robert.martin11@orange.fr) ☎ 05.62.96.65.29 / 06.08.32.02.93

PRESIDENT C.R.A.M.C. : Jean Marc TEULE 15 rue du Bédât  
65380 LAMARQUE PONTACQ  
[Jmteule2@wanadoo.fr](mailto:Jmteule2@wanadoo.fr) ☎ 05.59.53.62.25 / 06.66.12.25.85

PRESIDENT JURIDIQUE : Jean Pierre PEYREGNE Voir 2<sup>ème</sup> Vice-Président

PRESIDENT SALLES ET T. : Bernard BRAU Voir Président

PRESIDENTE MEDICALE :

PRESIDENTE MINI BASKET :

*Secrétaire Adjointe* : Solange COURT - 7 rue des Cerisiers - 65500 CAIXON  
05.62.96.81.03 / 06.86.77.88.25 - [Solangecourt65orange.fr@orange.fr](mailto:Solangecourt65orange.fr@orange.fr)

*Trésorière Adjointe* : Anita BADEE - 15 rue Charles de Foucauld - 65000 TARBES  
05.62.51.25.85 - [Rene.badee@orange.fr](mailto:Rene.badee@orange.fr)

MEMBRES :

Alain MAJOURAU : Prat Beziau - 65230 CASTELNAU MAGNOAC  
05.62.39.82.82 - [Alain.majourau@ac-toulouse.fr](mailto:Alain.majourau@ac-toulouse.fr)

Odile MACARY : 10 Avenue des Cèdres - 65800 AUREILHAN  
05.62.37.19.89 / 06.72.66.90.90

Jean Paul GUILLOUX : 13 rue Gambetta - 65800 AUREILHAN  
05.62.36.11.20 / 06.14.51.29.80 - [Jpguilloux@hotmail.fr](mailto:Jpguilloux@hotmail.fr)

Philippe JEAN : 47 rue des Bergeronnettes - 65800 ORLEIX  
05.62.36.18.53 / 06.84.81.05.92 - [Philippe.jean21@wanadoo.fr](mailto:Philippe.jean21@wanadoo.fr) / [philippe.jean@orange-ftgroup.com](mailto:philippe.jean@orange-ftgroup.com)

Nicolas GRANGE : App.37 - 5 rue de Néouvielle - 65400 ARGELES GAZOST  
06.75.60.06.23 - [Nic.grange@wanadoo.fr](mailto:Nic.grange@wanadoo.fr)

Lucien LAFARGUE (finances) : 10 Chemin du Houtaniou - 65800 AUREILHAN  
05.62.38.33.16 / 06.08.96.86.02 - [Lucien.lafargue@wanadoo.fr](mailto:Lucien.lafargue@wanadoo.fr)

Christophe LAGUERRE : 6 rue Jean Mermoz - 65310 LALOUBERE  
05.62.45.29.20 / 06.81.65.08.90 - [Christophe.laguerre@wanadoo.fr](mailto:Christophe.laguerre@wanadoo.fr)

Michel VILLACAMPA : 5 rue du Lavoir - 65420 IBOS  
05.62.90.05.02

René MANCHO : 5 Chemin de l'Ormeau - 65800 AUREILHAN  
05.62.36.06.80

\*\*\*\*\*

## COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TARN

148 Avenue Dembourg - 81000 ALBI - ☎ 05.63.46.30.10 - 📠 05.63.46.30.20

E. MAIL : [cd81@basketfrance.com](mailto:cd81@basketfrance.com) ou [cd81@basket81.info](mailto:cd81@basket81.info)

### PRESIDENT :

M. Bernard LADET  
E. MAIL : [bernardladet@orange.fr](mailto:bernardladet@orange.fr)

3 Côte Bouriette  
81300 GRAULHET  
☎ D : 05.63.34.83.80  
☎ P : 06.31.96.21.10

### 1er VICE-PRESIDENTE :

Mme Myriam PELFORT  
E. MAIL : [myriam.pelfort@club-internet.fr](mailto:myriam.pelfort@club-internet.fr)

9 Rue de la République  
81210 ROQUECOURBE  
☎ D : 05.63.50.83.00  
☎ P : 06.72.07.24.02

### 2ème VICE-PRESIDENT :

M. André KOLB  
E. MAIL : [kolba@orange.fr](mailto:kolba@orange.fr)

1 Rue Primus  
81600 MONTANS  
☎ D : 05.63.57.60.12  
☎ P : 06.82.22.15.12

### SECRETAIRE GENERAL :

M. Philippe HEUILLET  
E. MAIL : [berbert.1961@orange.fr](mailto:berbert.1961@orange.fr)

39 Rue Debussy  
81370 SAINT-SULPICE  
☎ T : 05.63.33.55.03  
☎ P : 06.85.47.40.60

### TRESORIERE GENERALE :

Mme Lydie BATUT  
E. MAIL : [batutlydie@voila.fr](mailto:batutlydie@voila.fr)

19 Rue des Chênes Verts  
81380 LESCURE D'ALBIGEOIS  
☎ D : 05.63.46.07.01  
☎ P : 06.09.11.45.44

### PRESIDENT TECHNIQUE :

M. Jean CALVET  
E. MAIL : [jjjrscalvet@hotmail.com](mailto:jjjrscalvet@hotmail.com)

Galousse - Chemin des Maretiers  
81800 COUFFOULEUX  
☎ D : 05.63.40.66.31  
☎ T : 05.63.54.37.54  
☎ P : 06.08.94.74.24

### PRESIDENT SPORTIVE :

SENIORS M. Francis AVEROUS  
E. MAIL : [averous.francis@orange.fr](mailto:averous.francis@orange.fr)

1 Chemin du Cor  
81330 VABRE  
☎ D : 05.63.73.09.01  
☎ P : 06.85.32.83.63

### PRESIDENT SPORTIVE :

JEUNES M. Jean-Michel ALAUX

Les Tourelles de la Planes  
82710 BRESSOLS  
☎ D : 05.63.02.12.38  
☎ P : 06.81.96.97.64

PRESIDENT C.D.A.M.C. : M. Didier MEDALE  
E. MAIL : [didiermedale@aol.com](mailto:didiermedale@aol.com)

La Granalié  
81220 DAMIATTE  
☎ D : 05.63.70.69.58  
☎ P : 06.08.43.53.30

PRESIDENT JURIDIQUE : Mme Alexandra CALVAYRAC  
ET SALLES ET TERRAINS  
E. MAIL : [alexandra.calvayrac@orange.fr](mailto:alexandra.calvayrac@orange.fr)

10bis Rue Bernard de Castanet  
81000 ALBI  
☎ P : 06.62.28.66.28

PRESIDENT MINI-BASKET : Mme Myriam PELFORT

Voir 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

PRESIDENT MEDICALE : M. Bernard GONIN  
E. MAIL : [bernardgonin@wanadoo.fr](mailto:bernardgonin@wanadoo.fr)

6bis Rue Alsace Lorraine  
81000 ALBI  
☎ T : 05.63.60.60.60

### MEMBRES COOPTES

M. Pierre MAGNA  
19 Rue Roger Salengro - 81160 SAINT-JUERY

☎ D : 05.63.45.39.63

M. Olivier MALPHETTES  
20 Chemin de Saint-Jean - 81400 ROSIERES

☎ D : 05.63.36.66.15  
☎ P : 06.11.67.18.51

M. René Pierre MARTINEZ  
9Bis Chemin des Vignes - 81160 ARTHES

☎ D : 05.63.46.25.65  
☎ P : 06.23.89.58.07

M. Olivier PIETRUSZEWSKI  
56 Rue Jean Jaurès - 81130 CAGNAC-LES-MINES

☎ D : 05.63.56.90.26  
☎ P : 06.25.05.41.77

# COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TARN-ET-GARONNE

8 Rue des Primeurs - 82030 MONTAUBAN CEDEX- ☎ 05.63.63.60.74 - 📠 05.63.66.91.25

E.MAIL : [cd82.ffbb@wanadoo.fr](mailto:cd82.ffbb@wanadoo.fr)

## COMITE DIRECTEUR

PRESIDENT : RESTOUL JEAN-LUC - 51 IMPASSE D ARTAGNAN - 82000 MONTAUBAN  
Dom : 05 63 63 17 99 Port : 06 83 01 45 18 Mail : [jlrestoul@yahoo.fr](mailto:jlrestoul@yahoo.fr)

1<sup>ère</sup> VICE-PRESIDENT : PIQUEMAL GERARD - RUE DU DR OLIVE 82300 CAUSSADE  
Dom : Port : 06 08 71 44 61 Bur : 05 63 65 06 00 Mail : [gerard.piquemal@wanadoo.fr](mailto:gerard.piquemal@wanadoo.fr)

2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : RAUZIERES GILBERT - AS REYS 1458 CH DES EGLANTIERS  
82410 SAINT-ETIENNE DE-TULMONT  
Dom : 05 63 64 57 63 Port : 06 81 59 93 42 Mail : [gilbert.rauzieres@wanadoo.fr](mailto:gilbert.rauzieres@wanadoo.fr)

SECRETARE GENERAL : PALAU MARIANNE - 250 avenue de Falguières 82000 MONTAUBAN  
Dom : 05 63 63 42 52 Port : 06 63 08 60 25 Mail : [palauma9@hotmail.com](mailto:palauma9@hotmail.com)

SECRETARE Adjoint : TELLIER MORGAN - Appt 2 Bat E LES MARCHATS 82800 NEGREPELISSE  
Dom : 05 63 30 67 82 Port : 06 83 03 71 47 Mail : [morgancd82@hotmail.fr](mailto:morgancd82@hotmail.fr)

TRESORIERE GENERALE : PELLEGRIN MARIE PAULE - 350 VIEILLE RTE DE ST ETIENNE  
82800 NEGREPELISSE  
Dom : 05 63 30 82 28 Port : 06 73 24 77 04 Mail : [marie-paule.pellegrin@dd-82.travail.gouv.fr](mailto:marie-paule.pellegrin@dd-82.travail.gouv.fr)

TRESORIER Adjoint : LAMBERT JOEL - 1161 CHEMIN DU BOUQUET 82170 GRISOLLES  
Dom : 05 63 64 08 39 Port : 06 07 40 01 69 Mail : [joel-lambert@wanadoo.fr](mailto:joel-lambert@wanadoo.fr)

PRESIDENT SPORTIVE : RAUZIERES GILBERT - AS REYS 1458 CH DES EGLANTIERS  
82410 SAINT-ETIENNE DE-TULMONT  
Dom : 05 63 64 57 63 Port : 06 81 59 93 42 Mail : [gilbert.rauzieres@wanadoo.fr](mailto:gilbert.rauzieres@wanadoo.fr)

PRESIDENT TECHNIQUE : CANTECORP MICHEL - SUDRE 82300 CAUSSADE  
Dom : 05 63 93 23 21 Port : 06 12 32 94 66 Bur : 05 63 93 82 20 Mail : [m.cantecorp@dejean-servieres.fr](mailto:m.cantecorp@dejean-servieres.fr)

PRESIDENT C.D.A.M.C. : ADAM ANNE - 1403 rte de st Etienne 82370 ST NAUPHARY  
Dom : 05 63 31 99 08 Port : 06 15 19 60 90 Mail : [ericanne.adam@wanadoo.fr](mailto:ericanne.adam@wanadoo.fr)

REPARTITEUR C.D.A.M.C. : CAPPELLETTI MICHEL - 11 RUE LOUIS BRAILLE 82000 MONTAUBAN  
Dom : 05 63 66 02 56 Port : 06 08 57 89 25 Mail : [michel.cappelletti@neuf.fr](mailto:michel.cappelletti@neuf.fr)

PRESIDENT JURIDIQUE : NOUGAROLIS SEBASTIEN - 1 Grand Rue 82100 LABASTIDE DU-TEMPLE  
Port : 06 13 83 73 50

PRESIDENT SALLES ET T. : COVOLAN JEAN PIERRE - 46 RUE LAMIEL 82170 GRISOLLES  
Port : 06 87 76 54 41 Mail : [jean-pierre.covolana@airbus.com](mailto:jean-pierre.covolana@airbus.com)

PRESIDENTE MEDICALE : PIQUEMAL GERARD - RUE DU DR OLIVE 82300 CAUSSADE  
Port : 06 08714461 Bur : 05 63 65 06 00 Mail : [gerard.piquemal@wanadoo.fr](mailto:gerard.piquemal@wanadoo.fr)

PRESIDENTE MINI BASKET : TELLIER MARIE-PAULE - 75, RUE GIBELLOT 82800 NEGREPELISSE  
Dom : 05 63 64 24 37 Port : 06 50 17 27 12 Mail : [bt82@wanadoo.fr](mailto:bt82@wanadoo.fr)

## MEMBRES :

ADAM ERIC 1403 rte de St Etienne 82370 ST NAUPHARY  
Dom : 05 63 31 99 08 Port : 06 77 03 57 41 Mail : [ericanne.adam@wanadoo.fr](mailto:ericanne.adam@wanadoo.fr)

DESMARS LAURENCE 15 rue de la banque 82000 MONTAUBAN  
Dom : 05 63 93 28 01 Port : 06 86 49 90 42 Mail : [laurence.desmars@orange.fr](mailto:laurence.desmars@orange.fr)

GOUDOULY SERGE AVENUE M DE LATTRE DE TASSIGNY 82200 MOISSAC  
Dom : 05 63 32 27 13

LAMBERT JOEL 1161 CHEMIN DU BOUQUET 82170 GRISOLLES  
Dom : 05 63 64 08 39 Port : 06 07 40 01 69 Mail : [joel-lambert@wanadoo.fr](mailto:joel-lambert@wanadoo.fr)

LARROQUE FLORENCE DOUAT 82270 MONTPEZAT DE-QUERCY  
Dom : 05 63 02 05 72 Mail : [larroque.florence@free.fr](mailto:larroque.florence@free.fr)

MATALY FRANCOISE 26 RUE DU GENERAL GRAS 82200 MOISSAC  
Dom : 05 63 05 16 56 Port : 06 88 63 84 92 Mail : [fmataly@free.fr](mailto:fmataly@free.fr)

POUMAREDE PHILIPPE 7 rue courtois de Maleville 82300 CAUSSADE  
Dom : 05 63 65 07 74 Mail : [philippe.poumarede@sncf.fr](mailto:philippe.poumarede@sncf.fr)

ROUCHY Philippe PLACE DE LA RESISTANCE 82270 MONTPEZATDE-QUERCY  
Dom : 05 63 27 61 40 Port : 06 99 65 94 36 Mail : [sylvie.rouchy@wanadoo.fr](mailto:sylvie.rouchy@wanadoo.fr)

## Membre coopté

SANTAMARTA Georges 7 rue Henri Tournié 82000 MONTAUBAN  
Dom : 05 63 63 72 16 Mail : [fanoujojo@yahoo.fr](mailto:fanoujojo@yahoo.fr)



# Commission Régionale Technique

*Saison 2008/2009*

Fonction / Missions	Prénom NOM	Adresse	CP	Ville	Courriel	Téléphones		
						Mobile	Domicile	Travail
Président	Alain PUEL	90 Chemin du Lévezou	12000	LE MONASTERE	<a href="mailto:pepitopuel@orange.fr">pepitopuel@orange.fr</a>	06 87 11 96 13	05 65 67 19 17	
Trésorier	Olivier SCHNEIDER	7Bis Rue Jean Savignol	31600	SEYSSES	<a href="mailto:olivier-tp@orange.fr">olivier-tp@orange.fr</a>	06 16 76 66 19		
Pôle	Jean-Marc DONNEZ	-----	----	-----	<a href="mailto:XDJMD@aol.com">XDJMD@aol.com</a>	06 62 16 25 39		
C.D. 09	Dominique NOIREZ	Le Prince	09300	BELESTA	<a href="mailto:dnoirez@aol.com">dnoirez@aol.com</a>	06 10 85 76 81	05 61 03 06 01	
C.D. 12	VOIR PRESIDENT COMMISSION							
C.D. 31	Benjamin TOSCANI	15bis Rue du Mont d'Olmes	31820	PIBRAC	<a href="mailto:benjamintos31@msn.com">benjamintos31@msn.com</a>	06 67 59 99 24		
C.D. 32	Jean-Michel MORELLO	"Ampeils"	32310	VALENCE S/BAISE	<a href="mailto:jean-michel.morello@wanadoo.fr">jean-michel.morello@wanadoo.fr</a>	06 84 47 16 24	05 62 28 55 11	
C.D. 46	Jean-Luc RAYON	Mas de Rouby	46230	VAYLATS	<a href="mailto:cdbbl@wanadoo.fr">cdbbl@wanadoo.fr</a>	06 64 31 66 23	05 65 20 16 68	05 65 53 26 00
C.D. 65	Robert MARTIN	7 Rue du Vignemale	65140	SARRIAC BIGORRE	<a href="mailto:r.martin@basketpyrenees.org">r.martin@basketpyrenees.org</a>	06 08 32 02 93	05 62 96 65 29	
C.D. 81	Jean CALVET	Galousse - Chemin des Maretiers	81800	COUFFOULEUX	<a href="mailto:j.calvet@basketpyrenees.org">j.calvet@basketpyrenees.org</a>	06 08 94 74 24	05 63 40 66 31	05 63 54 37 54
C.D. 82	Michel CANTECORP	Sudre	82300	CAUSSADE	<a href="mailto:m.cantecorp@basketpyrenees.org">m.cantecorp@basketpyrenees.org</a>	06 12 32 94 66	05 63 93 23 21	05 63 93 82 20
C.T.S. Coordonateur	Arnaud BROGNIET	Rte de St-Sulpice - Lieu Dit Taloyro	81800	COUFFOULEUX	<a href="mailto:basketarn@yahoo.fr">basketarn@yahoo.fr</a>	06 87 38 72 20		
C.T.S.	Patrick CHICANNE	10 Route de Collioure	31240	L'UNION	<a href="mailto:patrick.chicanne@tele2.fr">patrick.chicanne@tele2.fr</a>	06 67 46 57 49		
Pdt Sportive	Henri HORACE	15 Rue de la Croix de Fer	31140	MONTBERON	<a href="mailto:horacehenri@yahoo.fr">horacehenri@yahoo.fr</a>	06 10 94 71 31	05 61 09 51 24	
Pdt Officiel	Nathalie COURCELLE	49 Rue de la République	31600	SEYSSES	<a href="mailto:n.courcelle@basketpyrenees.org">n.courcelle@basketpyrenees.org</a>	06 42 47 08 39		
Consultant	Gilles MALECOT	12 Allée des Grandes Jorasses	31770	COLOMIERS	<a href="mailto:gilles.malecot@wanadoo.fr">gilles.malecot@wanadoo.fr</a>	06 80 33 06 31		



# Equipe Technique Régionale

Saison 2008/2009

Fonction / Missions	Prénom NOM	Adresse	CP	Ville	Courriel	Téléphones		
						Mobile	Domicile	Travail
C.T.S. coordonateur	Arnaud BROGNIET	Rte de Saint-Sulpice - Lieu Dit Taloyro	81800	COUFFOULEUX	<a href="mailto:basketarn@yahoo.fr">basketarn@yahoo.fr</a>	06 87 38 72 20		
C.T.S.	Patrick CHICANNE	10 Rue de Collioure	31240	L'UNION	<a href="mailto:patrick.chicanne@tele2.fr">patrick.chicanne@tele2.fr</a>	06 67 46 57 49		
C.T.F. 09	Pascal DREVET	365 Chemin des Graves	31600	EAUNES	<a href="mailto:eaalou31fr@yahoo.fr">eaalou31fr@yahoo.fr</a>	06 87 90 36 11		
C.T.F. 12	Loïc CONDE	38 Bd de Lattre de Tassigny-Bât Plein Sud 1	12000	RODEZ	<a href="mailto:technique_basket12@wanadoo.fr">technique_basket12@wanadoo.fr</a>	06 87 30 51 27		
C.T.F. 31	Jérôme CAPEL	Maison du Basket-CD 31 - 36 Avenue de l'Hers	31500	TOULOUSE	<a href="mailto:capel.jerome@yahoo.fr">capel.jerome@yahoo.fr</a>	06 82 13 52 28		
C.T.F. 32	Ugo DOMENICHINI	Moulin de Haut	32480	LA ROMIEU	<a href="mailto:domenichiniugo@msn.com">domenichiniugo@msn.com</a>	06 07 31 41 45		
C.T.F. 32	Jean-Philippe OLIVIERA	Route de Mauvezin	32200	GIMONT	<a href="mailto:oliveira-j-ph1@wanadoo.fr">oliveira-j-ph1@wanadoo.fr</a>	06 80 42 01 62		
C.T.F. 46	Gérôme ORTEGA	30 Impasse Levert	46090	FLAUJAC-POUJOLS	<a href="mailto:lsemalta@hotmail.fr">lsemalta@hotmail.fr</a>	06 14 11 44 71		
C.T.F. 65	Pascale CASSORLAS	5 Lot. Communal	65350	CASTERA LOU	<a href="mailto:technique-cd65.basket@wanadgg.fr">technique-cd65.basket@wanadgg.fr</a>	06 31 64 01 04		
C.T.F. 81	Dorian MALPHETTES	13 rue Georges Brassens - Lot. Les Cantaires	81400	BLAYE LES M.	<a href="mailto:dmalphettes@basket81.info">dmalphettes@basket81.info</a>	06 74 77 83 40		05 63 46 30 10
C.T.F. 81	Eric RODRIGUEZ	44 route de Fauch	81000	ALBI	<a href="mailto:erodriguez@basket81.info">erodriguez@basket81.info</a>	06 84 97 31 91		05 63 46 30 10
C.T.F. 82	Boris LACAZE	Le Cruzel	82270	MONTPEZAT DE Q.	<a href="mailto:borislacaze@free.fr">borislacaze@free.fr</a>	06 82 39 93 62		
Assistant Pôle								
Membre	Gilles MALECOT	122 Allée des Grandes Jorasses	31770	COLOMIERS	<a href="mailto:gilles.malecot@wanadoo.fr">gilles.malecot@wanadoo.fr</a>	06 80 33 06 31		06 89 80 23 80
Membre	Azzedine LABOUIZE	8 Rue Plein Sud	12450	LA PRIMAUBE	<a href="mailto:azzedine.labouize@jeunesse-sports.nouv.fr">azzedine.labouize@jeunesse-sports.nouv.fr</a>	06 75 70 10 86		
Membre	Pascal PISAN	2 Rue de l'Adour	65460	BAZET	<a href="mailto:pascal.pisan@wanadoo.fr">pascal.pisan@wanadoo.fr</a>	06 10 14 37 12		



# Commission Régionale Sportive

*Saison 2008/2009*

Fonction / Missions	Prénom NOM	Adresse	CP	Ville	Courriel	Téléphones		
						Mobile	Domicile	Travail
Président	Henri HORACE	15 Rue de la Croix de Fer	31140	MONTBERON	<a href="mailto:horacehenri@yahoo.fr">horacehenri@yahoo.fr</a>	06 10 94 71 31	05 61 09 51 24	
C.D. 09	Dominique NOIREZ	Le Prince	09300	BELESTA	<a href="mailto:dnoirez@aol.com">dnoirez@aol.com</a>	06 10 85 76 81	05 61 03 06 01	
C.D. 12	Alain PAUZIES	17 Rue Vert Pré	12510	OLEMPS	<a href="mailto:pauzies@wanadoo.fr">pauzies@wanadoo.fr</a>		05 65 68 69 81	
C.D. 31	Jean-Yves POUILLARD	72ter Chemin de Cezerou	31270	CUGNAUX	<a href="mailto:jean-yves.pouillard@cnes.fr">jean-yves.pouillard@cnes.fr</a>		05 61 07 32 33	05 61 27 38 02
C.D. 32	Antoine AGOSTINI	27 Rue Cuvier	32000	AUCH	<a href="mailto:antoine.agostini@wanadoo.fr">antoine.agostini@wanadoo.fr</a>	06 87 71 72 85	05 62 63 60 04	05 62 60 33 50
C.D. 46	Arlette CASTORES	4 Rue du Pech	46090	ESPERE	<a href="mailto:petit.sylvie58@orange.fr">petit.sylvie58@orange.fr</a>		05 65 20 08 63	
C.D. 65	Gérard BIRAN	53 Route de la Bigorre	65350	HOURC			05 62 33 29 25	
C.D. 81	Jean-Michel ALAUX	Les Tourelles de la Planes	82710	BRESSOLS		06 81 96 97 64	05 63 02 12 38	
C.D. 82	Gilbert RAUZIERES	AS Reys 1458 Ch, des Eglantiers	82410	ST-ETIENNE DE T.	<a href="mailto:gilbert.rauzieres@wanadoo.fr">gilbert.rauzieres@wanadoo.fr</a>	06 81 59 93 42	05 63 64 57 63	
Contrôle Seniors Masc.	Henri HORACE	15 Rue de la Croix de Fer	31140	MONTBERON	<a href="mailto:horacehenri@yahoo.fr">horacehenri@yahoo.fr</a>	06 10 94 71 31	05 61 09 51 24	
Contrôle Seniors Fém.	Martine COURCELLE	32 Rue de Cier	31210	HUOS	<a href="mailto:tinou.courcelle@free.fr">tinou.courcelle@free.fr</a>	06 09 79 25 68	05 61 95 77 91	
Contrôle Jeunes Masc.	Marie-Thérèse HORACE	15 Rue de la Croix de Fer	31140	MONTBERON	<a href="mailto:horacehenri@yahoo.fr">horacehenri@yahoo.fr</a>	06 10 94 71 31	05 61 09 51 24	
Contrôle Jeunes Fém.	Henri HORACE	15 Rue de la Croix de Fer	31140	MONTBERON	<a href="mailto:horacehenri@yahoo.fr">horacehenri@yahoo.fr</a>	06 10 94 71 31	05 61 09 51 24	
Suivi des fautes	Marie-Thérèse HORACE	15 Rue de la Croix de Fer	31140	MONTBERON	<a href="mailto:horacehenri@yahoo.fr">horacehenri@yahoo.fr</a>	06 10 94 71 31	05 61 09 51 24	



# Commission Régionale Juridique/section discipline

Saison 2008/2009

Fonction / Missions	Prénom NOM	Adresse	CP	Ville	Courriel	Téléphones		
						Mobile	Domicile	Travail
Président	Jean-Claude CAUMONTAT	9 Lot. Des Caboussets	32310	VALENCE S/B.	<a href="mailto:jean-claude.caumontat@wanadoo.fr">jean-claude.caumontat@wanadoo.fr</a>	06 32 38 65 62	05 62 28 52 00	
Vice président	Gérard NEBOUT	5 Rue du 11 Novembre	31330	GRENADE	<a href="mailto:nebout.gerard@neuf.fr">nebout.gerard@neuf.fr</a>	06 78 54 78 04	05 61 82 70 38	
Membre	Anne ADAM	1403 Route de St-Etienne de Tulmont	82370	ST-NAUPHARY	<a href="mailto:ericanne.adam@wanadoo.fr">ericanne.adam@wanadoo.fr</a>	06 15 19 60 90	05 63 31 99 08	
Membre	Marc BONNAMANT	12 Rue des Fleurs	09210	LEZAT S/LEZE	<a href="mailto:corinne-marc@infonie.fr">corinne-marc@infonie.fr</a>	06 80 31 63 35	05 61 69 51 49	
Membre	Bernard DELFOUR	6 Impasse de la Charité	46000	CAHORS		06 61 59 08 62		
Membre	Jérôme GINER	8 Rue Henri Rol Tanguy-Rés. Bel Air-Bât C-Esc.13	65000	TARBES	<a href="mailto:JeromeGiner@hotmail.fr">JeromeGiner@hotmail.fr</a>	06 11 91 63 09	05 62 36 63 49	
Membre	Dominique GRANDET	1 Rue des Capucines	09210	LEZAT S/LEZE	<a href="mailto:fredericgrandet@cegetel.fr">fredericgrandet@cegetel.fr</a>	06 07 06 91 93	05 61 69 15 52	
Membre	Claude LADET	Pargazan	12350	BRANDONNET	<a href="mailto:claudeladet@ac-toulouse.fr">claudeladet@ac-toulouse.fr</a>	06 78 95 98 18	05 65 29 33 95	
Membre	Suzanne VERDIER	15 Rue du Manoir	31840	AUSSONNE	<a href="mailto:verdier.suze@orange.fr">verdier.suze@orange.fr</a>	06 77 86 78 28		
Membre	Jean-Luc WELZENBACH	1485 Chemin des Grocs	31370	BERAT	<a href="mailto:rawel.01@wanadoo.fr">rawel.01@wanadoo.fr</a>	06 81 65 87 94		



# Commission Régionale Qualifications

Saison 2008/2009

Fonction / Missions	Prénom NOM	Adresse	CP	Ville	Courriel	Téléphones		
						Mobile	Domicile	Travail
Président	André KOLB	1 Rue Primus	81600	MONTANS	<a href="mailto:KolbA@orange.fr">KolbA@orange.fr</a>	06 82 22 15 12	05 63 57 60 12	
Membre	Henri HORACE	15 Rue de la Croix de Fer	31140	MONTBERON	<a href="mailto:horacehenri@yahoo.fr">horacehenri@yahoo.fr</a>	06 10 94 71 31	05 61 09 51 24	



# Commission Régionale Mini-Basket et Jeunes

Saison 2008/2009

Fonction / Missions	Prénom NOM	Adresse	CP	Ville	Courriel	Téléphones		
						Mobile	Domicile	Travail
Président	Brigitte DESBOIS	250 Chemin de la Borio	82800	NEGREPELISSE	<a href="mailto:bibi.gatilles@wanadoo.fr">bibi.gatilles@wanadoo.fr</a>	06 26 75 04 53		
Vice Président	Jean-Louis DEGERS	Route de Saramon	32200	GIMONT	<a href="mailto:famille.degers@wanadoo.fr">famille.degers@wanadoo.fr</a>	06 08 46 35 67		
Membre	Pierre ABADIE	46 Ch. De l'Eglise Montaudran	31400	TOULOUSE	<a href="mailto:abadie.pierre@tiscali.fr">abadie.pierre@tiscali.fr</a>	06 03 05 39 34	05 61 54 57 22	05 61 52 06 68
C.D. 09	Catherine NOIREZ	Le Prince	09300	BELESTA	<a href="mailto:cathynoirez@aol.com">cathynoirez@aol.com</a>	06 20 24 55 62	05 61 03 06 01	
C.D. 12	Gérard DECEMBRE	La Griffoulière	12300	FLAGNAC	<a href="mailto:gerard.decembre@free.fr">gerard.decembre@free.fr</a>	06 72 90 43 06	05 65 64 02 11	
C.D. 31	Geneviève RIVEYRAN	10 Rue André Theuriet	31500	TOULOUSE	<a href="mailto:genevieve.riveyran@orange.fr">genevieve.riveyran@orange.fr</a>		05 61 80 52 82	
C.D. 32	Cathy EMERY	34 Avenue Pierre et Marie Curie	32600	ISLE JOURDAIN	<a href="mailto:cathie.emery@free.fr">cathie.emery@free.fr</a>		05 62 07 29 27	
C.D. 46	Sylvie COUDERC	15 Rue Saint-Exupéry	46090	PRADINES	<a href="mailto:couderc.lot@cegetel.net">couderc.lot@cegetel.net</a>	06 03 60 81 04		
C.D. 65	Robert MARTIN	7 Rue du Vignemale	65140	SARRIAC BIGORRE	<a href="mailto:robert.martin11@orange.fr">robert.martin11@orange.fr</a>	06 08 32 02 93	05 62 96 65 29	
C.D. 81	Myriam PELFORT	9 Rue de la République	81210	ROQUECOURBE	<a href="mailto:myriam.pelfort@club-internet.fr">myriam.pelfort@club-internet.fr</a>	06 72 07 24 02	05 63 50 83 00	
C.D. 82	Marie-Paul TELLIER	75 Rue Gibelot	82800	NEGREPELISSE	<a href="mailto:bt82@wanadoo.fr">bt82@wanadoo.fr</a>	06 50 17 27 12	05 63 64 24 37	
Consultant	Gilles MALECOT	12 Allée des Grandes Jorasses	31770	COLOMIERS	<a href="mailto:gilles.malecot@wanadoo.fr">gilles.malecot@wanadoo.fr</a>	06 80 33 06 31		



# Commission Régionale des Finances

Saison 2008/2009

Fonction / Missions	Prénom NOM	Adresse	CP	Ville	Courriel	Téléphones		
						Mobile	Domicile	Travail
Président	Marc DEDIEU	Ch. en Cabanac – St Jammes	31460	CARAMAN	<a href="mailto:ccemarc@wanadoo.fr">ccemarc@wanadoo.fr</a>	06 70 23 91 22	05 61 34 82 11	
Trésorier Ligue	Christian CARRIERE	Rés. Le Carrousel - B56 - 1 Allée du Roussillon	31770	COLOMIERS	<a href="mailto:cARRIERE@pyretransit.fr">cARRIERE@pyretransit.fr</a>	06 08 80 86 74		
Membre Elu	Maurice TEULIER	Caldecoste	12220	VALZERGUES	<a href="mailto:maurice.teulier@wanadoo.fr">maurice.teulier@wanadoo.fr</a>	06 82 62 02 63		
Trésorier C.T.	Olivier SCHNEIDER	7bis Rue Jean Savignol	31600	SEYSSES	<a href="mailto:olivier-tp@orange.fr">olivier-tp@orange.fr</a>	06 16 76 66 19		05 34 47 12 64
Trésorier CRO	Kevin MARTINEZ	9bis Chemin des Vignes	81160	ARTHES	<a href="mailto:webmaster@basketarbitre.info">webmaster@basketarbitre.info</a>	06 21 67 92 42		
Membre	Jean-Claude ARFELIS	Pourrat	82100	CASTELSARRASIN	<a href="mailto:jc.arfelis@wanadoo.fr">jc.arfelis@wanadoo.fr</a>	06 86 45 89 25	05 63 32 12 56	
Membre	Jean-Claude CAUMONTAT	9 Lot. Des CABOUSSETS	32310	VALENCE S/BAISE	<a href="mailto:jean-claude.caumontat@wanadoo.fr">jean-claude.caumontat@wanadoo.fr</a>	06 32 38 65 62	05 62 28 52 00	
Membre	Mathieu LATRILLE	23 Cité Pierre Faur	09000	FOIX	<a href="mailto:mattlatrille@yahoo.fr">mattlatrille@yahoo.fr</a>	06 64 38 14 23		
Membre	Christiane RACAUD	2 Chemin de Ronde	31590	VERFEIL	<a href="mailto:racod@wanadoo.fr">racod@wanadoo.fr</a>		05 61 35 65 55	



# Commission Régionale Communication/Évènements

*Saison 2008/2009*

Fonction / Missions	Prénom NOM	Adresse	CP	Ville	Courriel	Téléphones		
						Mobile	Domicile	Travail
Président	Olivier TITECA-BEAUPORT		12000	RODEZ	<a href="mailto:o.titeca@basketpyrennes.org">o.titeca@basketpyrennes.org</a>	06 42 48 64 49	09 52 27 69 05	
Membre	Marc VIGNOL	6 Rue du Rhône	31170	TOURNEFEUILLE	<a href="mailto:marc.vignol@aliceadsl.fr">marc.vignol@aliceadsl.fr</a>		05 61 06 45 52	
Membre CRO/CD 12	Alain PAUZIES	17 Rue Vert Pré	12510	OLEMPS	<a href="mailto:pauzies@wanadoo.fr">pauzies@wanadoo.fr</a>		05 65 68 69 81	
CD 65	Christelle BADEE	71 Rue des Tourterelles	65290	JUILLAN		06 78 09 43 24		
CD 46	Jean Louis MARRE	233 Rue Wilson	46000	CAHORS			05 65 35 38 73	
CD 82	Morgan TELLIER	Rue Ingres - Les Marchats	82800	NEGREPELISSE	<a href="mailto:morgancd82@hotmail.fr">morgancd82@hotmail.fr</a>	06 83 03 71 47	05 63 31 33 07	



## Groupe de Travail Régional Juridique

Saison 2008/2009

### MODIFICATION DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Fonction / Missions	Prénom NOM	Adresse	CP	Ville	Courriel	Téléphones		
						Mobile	Domicile	Travail
Président	Christian LLAVADOR	2 Rue Wagram	81400	CARMAUX	<a href="mailto:christian.llavador@laposte.net">christian.llavador@laposte.net</a>	06 62 58 43 54		
Membre	Pierre ABADIE	46 Ch. De l'Eglise Montaudran	31400	TOULOUSE	<a href="mailto:abadie.pierre@tiscali.fr">abadie.pierre@tiscali.fr</a>	06 03 05 39 34	05 61 54 57 22	05 61 52 06 68
Membre	Michel CANTECORP	Sudre	82300	CAUSSADE	<a href="mailto:m.cantecorp@basketpyrenees.org">m.cantecorp@basketpyrenees.org</a>	06 12 32 94 66	05 67 21 23 21	
Membre	Henri HORACE	15 Rue Croix de Polier	31140	MONTBERON	<a href="mailto:horacehenri@yahoo.fr">horacehenri@yahoo.fr</a>	06 10 94 71 31	05 61 09 51 24	
Membre	Serge LOUVET	3 Impasse de la Bergerie	31140	MONTBERON	<a href="mailto:serge.louvet@wanadoo.fr">serge.louvet@wanadoo.fr</a>	06 87 28 45 11	05 61 09 75 50	
Membre	Eric RODRIGUEZ	44 Route de Fauch	81000	ALBI	<a href="mailto:er.81@orange.fr">er.81@orange.fr</a>	06 84 97 31 91	05 63 43 44 02	05 63 46 30 10



Saison 2008/2009

# Commission Régionale des Officiels

Président d'Honneur : Paul VILLAR

Téléphone : 06 89 65 63 89

mail: [paul.villar@tele2.fr](mailto:paul.villar@tele2.fr)

Présidente : Nathalie COURCELLE

Téléphone Ligue : 06 42 47 08 39

mail: [n.courcelle@basketpyrenees.org](mailto:n.courcelle@basketpyrenees.org)

Vice-président 1 : Philippe CRETON

Téléphone Ligue : 06 80 34 41 99

mail: [p.creton@basketpyrenees.org](mailto:p.creton@basketpyrenees.org)

Vice-président 2 : Jean CALVET

Téléphone Perso : 06 08 94 74 24

mail: [j.calvet@basketpyrenees.org](mailto:j.calvet@basketpyrenees.org)

● Secrétariat Eric RODRIGUEZ

Téléphone Perso : 06 84 97 31 91

mail: [e.rodriguez@basketpyrenees.org](mailto:e.rodriguez@basketpyrenees.org)

● Budget Kévin MARTINEZ

Téléphone Perso : 06 21 67 92 42

mail: [k.martinez@basketpyrenees.org](mailto:k.martinez@basketpyrenees.org)

● Répartition des Arbitre Alain PAUZIES

Téléphone Ligue : 06 87 28 45 35

mail: [a.pauzies@basketpyrenees.org](mailto:a.pauzies@basketpyrenees.org)

● Répartition des OTM Serge LOUVET

Téléphone Ligue : 06 87 28 45 11

mail: [s.louvet@basketpyrenees.org](mailto:s.louvet@basketpyrenees.org)



# COMMISSION REGIONALE DES OFFICIELS



## Pôle GESTION

**Jean CALVET**

Activités	Chargés de mission
● Secrétariat	Eric RODRIGUEZ
● Budget	Kévin MARTINEZ
● Répartition des Arbitres	Alain PAUZIES
● Répartition des OTM	Serge LOUVET
● Suivi des Officiels	Martine COURCELLE
● Répartition des coaches	Philippe CRETON
● Charte de l'Arbitrage	Audrey CAUREL
● Webmaster	Alain PAUZIES
● Réclamations	Serge LOUVET
● Communication	Marc VIGNOL
● Intendance	Jacques TOURNEMIRE / Gilbert JOURDAN

## Pôle FORMATION

**Philippe CRETON**

Activités	Chargés de mission
● Stages de début	Eric RODRIGUEZ
● Stages de mi-saison	Eric SANS
● Camps d'Eté	Joffrey CALVET
● Soirées de formation	Philippe CRETON, Emilia CASAL-THOMASSEY
● V.A.E. et H.N.	Philippe CRETON / Florent ACHEEN
● Groupe potentiel et CF3	Florent ACHEEN / Eric SANS
● Formateurs	Hugues THEPENIER
● Technique	Dorian MALPHETTES Hervé FAUCON
● Coaching	Alain BUISSON
● Coordinations des tests	Hervé FAUCON
● C.R.F.J.O.	Joffrey CALVET/Philippe CRETON Philippe CRETON (CF1) Hugues THEPENIER (CF2)
● Accompagnements des Arbitres	Jérôme GUEDE, Hervé FAUCON (R1) Joffrey CALVET, Kévin MARTINEZ, Frédéric VABRE (R2) Florence GOURG, Adnan AISSAOUI, Eric ADAM (R2.2)

## Pôle C.D.A.M.C.

**Nathalie COURCELLE**

Activités	Chargés de mission
● Formation Initiale	Jérôme GUEDE, Marianne PALAU
● Ecoles d'Arbitrage	Marc VIGNOL
● Référents départementaux	
⇒ Comité 09 : Arbitres	Yannick CONEIM / Christelle ASTRUC
⇒ Comité 09 : O.T.M.	Emilia CASAL-THOMASSEY
⇒ Comité 12 : Arbitres	Julien DELMAS
⇒ Comité 12 : O.T.M.	Maurice TEULIER et Christine LAGARRIGUE
⇒ Comité 31 : Arbitres	Joffrey CALVET et Adnan ASSAOUI
⇒ Comité 31 : O.T.M.	Serge LOUVET et Audrey CAUREL
⇒ Comité 32 : Arbitres	Jérôme GUEDE
⇒ Comité 32 : O.T.M.	Isabelle BARRERE et Jacques FAUBEC
⇒ Comité 46 : Arbitres	Christian TRAMBOLHO
⇒ Comité 46 : O.T.M.	Vincent CHAMBARD
⇒ Comité 65 : Arbitres	Christophe RODRIGUEZ
⇒ Comité 65 : O.T.M.	Françoise LAPEYRE
⇒ Comité 81 : Arbitres	Kévin MARTINEZ
⇒ Comité 81 : O.T.M.	Jean CALVET
⇒ Comité 82 : Arbitres	Eric ADAM
⇒ Comité 82 : O.T.M.	Marianne PALAU
● Présidents CDAMC	
⇒ Comité 09 :	Olivier SEGOND
⇒ Comité 12	Thierry OCULE
⇒ Comité 31	Xavier TIZON
⇒ Comité 32	Ayoub CHAID
⇒ Comité 46	Nicolas MIRON
⇒ Comité 65	Jean-Marc TEULE
⇒ Comité 81	Didier MEDALE
⇒ Comité 82	Anne ADAM



# Commission Régionale des Officiels

**Saison 2008/2009**

Répartiteurs	
Répartiteurs	Chargés de mission
● Arbitres / Ligue	Alain PAUZIES
● OTM/ CF	Serge LOUVET
● Arbitres / Département	
⇒ Comité 09 :	Fabienne BINET
⇒ Comité 12	Thierry OCULE
⇒ Comité 31	Fabienne BINET
⇒ Comité 32	Jean-Claude BARTHE et Richard BERGAMO
⇒ Comité 46	Séniors Michel CAPPELETTI Jeunes Nicolas MIRON
⇒ Comité 65	Christophe LAGUERRE
⇒ Comité 81	Michel CAPPELETTI
⇒ Comité 82	Michel CAPPELETTI

# LIGUE DES PYRENEES DE BASKET-BALL

## COMPOSITION DE LA COMMISSION MEDICALE



### PRESIDENT :

Dr BAUDOUX Paul  
E. MAIL : [paul.baudoux@wanadoo.fr](mailto:paul.baudoux@wanadoo.fr)  
N° agrément : 23-1272

2bis Chemin Royé  
31840 SEILH  
☎ : Fax : 05.61.42.34.00

### MEMBRES

#### ARIEGE

Dr BERDEIL Michel - 9 Avenue de Lérída - 09000 FOIX (P) ☎ 05.61.65.12.00  
N° Agrément : 23-0041 E.MAIL : [mberdeil@wanadoo.fr](mailto:mberdeil@wanadoo.fr) Fax : 05.61.65.71.80  
Dr MEDINA - Place de la République - 09300 LAVELANET ☎ 05.61.01.01.72  
N° Agrément : 23-1011  
Dr ROUVIERE - 1 Boulevard Frédéric Arnaud - 09200 SAINT-GIRONS ☎ 05.61.04.65.16  
N° Agrément : 23-1376 E.MAIL : [lesrouviere@yahoo.fr](mailto:lesrouviere@yahoo.fr)

#### AVEYRON

Dr MALATERRE - Les landes - 12390 RIGNAC ☎ 05.65.64.45.12  
N° Agrément : 23-1040 E.MAIL : [dct.malaterre@wanadoo.fr](mailto:dct.malaterre@wanadoo.fr)  
Dr SUDRE Jacques - Place du 8 mai 1945 - 12310 LAISSAC (P) ☎ 05.65.69.60.04  
N° Agrément : 23-0038 E.MAIL : [jsudres001@cegetel.rss.fr](mailto:jsudres001@cegetel.rss.fr)  
Dr VIMINI Michel - Place du Ségala - 12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT ☎ 05.65.46.51.38  
N° Agrément : 23-1311 Fax : 05.65.46.60.95

#### HAUTE-GARONNE

Dr BAUDOUX Paul - 2Bis Chemin Royé - 31840 SEILH ☎ 05.61.42.34.00  
N° Agrément : 23-1272 E.MAIL : [paul.baudoux@wanadoo.fr](mailto:paul.baudoux@wanadoo.fr) Fax : 05.61.42.34.00  
Dr BICHON - Clinique de l'Union - Bd de de Ratafens - 31240 SAINT-JEAN ☎ 05.61.37.87.87  
N° Agrément : 23-1358  
Dr FOURCADE - 47 Rue Raymond IV - 31000 TOULOUSE ☎ 05.61.62.69.25  
N° Agrément : 23-0044  
Dr GARROS - Avenue de la Gare - 31210 GOURDAN POLIGNAN ☎ 05.61.95.85.15  
N° Agrément : 23-0043  
Dr HUMENRY CRAMPES - C.H.U. LARREY - 24 Chemin de Pouvourville ☎ 05.67.77.17.33  
Service du Professeur RIVIERE - 31059 TOULOUSE CEDEX 9 (P) ☎ 06.79.01.73.57  
N° Agrément : 23-0045  
Dr LABADIE - 81 Avenue des Nobles - 31140 LAUNAGUET ☎ 05.61.74.56.75  
N° Agrément : 23-0042  
Dr STEIN - 20 Rue du Pré Vicinal - 31270 CUGNAUX ☎ 05.62.87.32.32  
N° Agrément : 23-1279 E. MAIL : [bernardstein@wanadoo.fr](mailto:bernardstein@wanadoo.fr) Fax : 05.62.87.32.31

## GERS

- Dr BOURNAZEL Jean-Marie - 3 Avenue Du Courde - 32600 ISLE JOURDAIN ☎ 05.62.07.09.74  
N° Agrément : 23-0453 E. MAIL : [jmbournazel@cegetel.net](mailto:jmbournazel@cegetel.net) Fax : 05.62.07.09.74
- Dr MARQUET Patrick - Allée Jean Cahuzac - 32130 SAMATAN ☎ 05.62.62.00.20  
N° Agrément : 23-1365 E. MAIL : [patrickmarquet@wanadoo.fr](mailto:patrickmarquet@wanadoo.fr)
- Dr PERE Annick - 14 Rue Lafayette - 32190 VIC FEZENSAC ☎ 05.62.64.44.14  
N° Agrément : 23-1049 E. MAIL : [annick.pere@wanadoo.fr](mailto:annick.pere@wanadoo.fr)
- Dr PORTERIE - Clinique Carlier - 55 Avenue Sambre & Meuse - 32000 AUCH (P) ☎ 05.42.54.10.39  
N° Agrément : 23-0724
- Dr SINQUIN Jean-Paul - 3 Rue Parmentier - 32600 ISLE JOURDAIN ☎ +Fax : 05.62.07.24.65  
N° Agrément : 23-1154 E. MAIL : [jean-paul.sinquin@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.sinquin@wanadoo.fr)

## LOT

- Dr BRICMONT Pascal - BP 12 - 46340 SALVIAC ☎ 06.81.83.44.59 ☎ 05.65.41.50.81  
N° Agrément : 23-1166
- Dr MARTINEZ - Le Bourg - 46090 MERCUES ☎ 05.65.30.92.93  
N° Agrément : 23-0373
- Dr MIQUEL Jean-Claude - 25 Place du Foirail - 46160 CAJARC ☎ 05.65.40.67.75  
N° Agrément : 23-0374 E. MAIL : [jean-claude-miquel@wanadoo.fr](mailto:jean-claude-miquel@wanadoo.fr)
- Dr PILET Jean-Pierre - Champ de Moé - 46130 GAGNAC/CERE ☎ 05.65.39.75.00  
N° Agrément : 23-1162 E. MAIL : [jp.pilet@medsyn.fr](mailto:jp.pilet@medsyn.fr)
- Dr TLEMSANI Larbi - 41 Boulevard Gambetta - 46000 CAHORS (P) ☎ 05.65.22.62.19  
N° Agrément : 23-1188 E. MAIL : [tlemsani@wanadoo.fr](mailto:tlemsani@wanadoo.fr)

## HAUTES-PYRENEES

- Dr BEROUD Stéphane - 97 Rue Foch - 65000 TARBES ☎ 05.62.56.97.12  
N° Agrément : 23-1354 E. MAIL : [sberoud@wanadoo.fr](mailto:sberoud@wanadoo.fr) ☎ Port. : 06.20.74.37.32
- Dr LASSERRE Jacques - Rue Saint Roch - 65310 ODOS (P) ☎ 05.62.45.12.12  
N° Agrément : 23-1152
- Dr REY Patrick - 166 Rue des Ecoles - 65300 LANNEMEZAN ☎ 05.62.98.07.53  
N° Agrément : 23-0615 Fax : 05.62.98.57.17
- Dr RIVAL Lilian - 4 Impasse André Fourcade - 65430 SOUES ☎ 05.62.33.08.75  
N° Agrément : 23-1226

## TARN

- Dr GONIN Bernard - 6 Bis Boulevard Alsace Lorraine - 81000 ALBI (P) ☎/Fax : 05.63.60.60.60  
N° Agrément : 23-0048
- Dr LEGER Bruno - 2 Rue des Fleurs - 81100 CASTRES ☎ 05.63.35.63.02  
N° Agrément : 23-0963 E. MAIL : [doc.leger@wanadoo.fr](mailto:doc.leger@wanadoo.fr) Fax : 05.63.35.76.62
- Dr TOGBEDJI - 1 Rue du Moulin - 81260 BRASSAC ☎ 05.63.74.03.35  
N° Agrément : 23-0086 E. MAIL : [rjtogbedji2@wanadoo.fr](mailto:rjtogbedji2@wanadoo.fr)

## TARN ET GARONNE

- Dr GUAGLIARDO - Clinique Croix St-Michel - 40 Avenue Charles de Gaulle ☎ 05.63.21.34.56  
N° Agrément : 23-0036 82000 MONTAUBAN
- Dr LAFARGUE Max - 44 Avenue du 11<sup>ème</sup> R.I. - 82000 MONTAUBAN ☎ 05.63.20.15.16  
N° Agrément : 23-1379 Fax : 05.63.66.97.06
- Dr LAGORCE Jean-Paul - 13 Cours Didier Rey - 82300 CAUSSADE ☎ 05.63.65.09.36  
N° Agrément : 23-0648 Fax : 05.63.93.18.29
- Dr PIQUEMAL Gérard - 10 Place du Général de Gaulle - 82300 CAUSSADE (P) ☎ 05.63.65.06.00  
N° Agrément : 23-0335 E. MAIL : [gerard.piquemal@wanadoo.fr](mailto:gerard.piquemal@wanadoo.fr) Fax : 05.63.26.02.15
- Dr RICH Serge - 10 Rue Pasteur - 82200 MOISSAC ☎ 05.63.04.02.64  
N° Agrément : 23-0978 E. MAIL : [sergerich@wanadoo.fr](mailto:sergerich@wanadoo.fr) Fax : 05.63.04.25.23

(P) = Président de la Commission Médicale Départementale

# DISPOSITIONS FINANCIERES

## LIGUE DES PYRENEES DE BASKET-BALL

### SAISON 2008 / 2009

#### ENGAGEMENTS

PRE NATIONAL ( <i>bulletin d'information envoyé par mail inclus</i> )	410.00 €
PROMOTION EXCELLENCE ( <i>bulletin d'information envoyé par mail inclus</i> )	350.00 €
HONNEUR ( <i>bulletin d'information envoyé par mail inclus</i> )	310.00 €

#### PENALITES FINANCIERES

#### FRAIS DE DOSSIERS ET DIVERS

- Licence manquante (seniors)	26.00 €
- Résultat non communiqué (Audiotel, Minitel, Internet)	20.00 €
- Feuille de marque non parvenue dans les 48 H.	20.00 €
- Double de feuille de marque de rencontre Nationale non parvenu dans les délais	80.00 €
- Non transmission de liste des « brûlé(e)s » avant le début du championnat	50.00 €
- Feuille de marque incomplète (recto - verso)	10.00 €
- Licencié sanctionné de fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport :	
1ère infraction = 3 FT ou FD sans rapport	80.00 €
2ème infraction = 4e FT ou FD sans rapport	80.00 €
3ème infraction = 5e FT ou FD sans rapport	
⇒ ouverture d'un dossier disciplinaire	155.00 €
- Ouverture d'un dossier disciplinaire : Frais de dossier	155.00 €
- Communication d'un dossier de discipline	50.00 €
- Rapport non parvenu dans les délais	40.00 €
- Réclamation (dont 75 Euros remis au moment de la réclamation)	175.00 €
- Changement d'horaire/lieu/date tardif (moins de 30 jours)	80.00 €
- Cautionnement d'appel disciplinaire (art. 637 R.G.)	310.00 €
- Appel d'une décision administrative (art. 915 R.G.)	375.00 €
- Appel abusif F.F.B.B. (art. 629 R.G.)	250.00 €
- Remboursement indemnité kilométrique	0.36 €
- Prix du Km aller en cas de forfait	3.20 €
- Majoration pour dépassement du délai de paiement	+ 10 %

Forfait pour rencontre ou rencontre perdue par pénalité

- Seniors

☞ 1<sup>ère</sup> : 76.00 Euros - 2<sup>ème</sup> : 152.00 Euros - 3<sup>ème</sup> : 228.00 Euros

Forfait général après édition des calendriers

- Seniors

250.00 €

TARIFS IMPRIMÉS

- Feuilles de changement d'horaire (par 20)

10.50 €

- Feuilles de marque (par 20)

12.50 €

**ASSOCIATION ABSENTE OU NON REPRESENTEE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE :  
200.00 €**

\*\*\*\*\*

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PYRENEEN JEUNES

Licence manquante	11.00 €
Résultat non communiqué	15.00 €
Forfait pour rencontre (TOP 12 et NIVEAU 1)	
☞ 1 <sup>er</sup> : 76.00 Euros - 2 <sup>ème</sup> : 152.00 Euros - 3 <sup>ème</sup> : 228.00 Euros	
Rencontre perdue par pénalité	40.00 €
Forfait Général	120.00 €

Pour toutes les autres, voir Dispositions Financières Ligue des Pyrénées - Seniors

\*\*\*\*\*

## SURCLASSEMENTS AUTORISÉS SAISON 2008/2009

Age au 01/01/06	Catégorie	Surclassement Garçons	Surclassement Filles
6 ans 2002	BABY	NON	NON
7 ans 2001	MINI POUSSIN	NON	NON
8 ans 2000	MINI POUSSIN	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille
9 ans 1999	POUSSIN	NON	NON
10 ans 1998	POUSSIN	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille <u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille <u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé
11 ans 1997	BENJAMIN	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille <u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille <u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé
12 ans 1996	BENJAMIN	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille <u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé <u>Compétitions nationales</u> : sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis du DTN	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille <u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé <u>Compétitions nationales</u> : sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis du DTN
13 ans 1995	MINIME	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille <u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé <u>Compétitions nationales</u> : sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis du DTN	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille <u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé <u>Compétitions nationales</u> : sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis du DTN

14 ans 1994	MINIME	<p><b>OUI</b></p> <p><u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille</p> <p><u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé</p> <p><u>Compétitions nationales</u> : sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis du DTN</p>	<p><b>OUI</b></p> <p><u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille</p> <p><u>Compétitions régionales et nationales</u> : par un médecin agréé</p> <p><u>Compétitions nationales</u> : sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis du DTN</p>
15 ans 1993	CADET	<p><b>NON</b> sauf :</p> <p><u>Compétitions nationales</u> : sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis du DTN</p>	<p><b>OUI</b></p> <p><u>Compétitions départementales et régionales</u> : par un médecin agréé</p> <p><u>Compétitions nationales</u> : par le médecin régional</p>
16 ans 1992	CADET	<p><b>OUI</b></p> <p><u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille</p> <p><u>Compétitions régionales et nationales</u> : par un médecin agréé</p>	<p><b>OUI</b></p> <p><u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille</p> <p><u>Compétitions régionales et nationales</u> : par un médecin agréé</p>
17 ans 1991	CADET	<p><b>OUI</b></p> <p>Par le médecin de famille</p>	<p><b>OUI</b></p> <p>Par le médecin de famille</p>

\* Sujets exceptionnel : selon évaluation par la DTN

**PRIX DES LICENCES ET MUTATIONS - SAISON 2008 / 2009**

CATEGORIE	F.B.B.B.		LIGUE		TOTAL LIGUE + FFBB (hors assurance)	
	07/08	08/09	07/08	08/09	07/08	08/09
DIRIGEANTS	8.55	8.90	5.70	5.90	14.25	14.80
SENIORS	17.10	17.80	8.40	8.70	25.50	26.50
CADETS	17.10	17.80	8.40	8.70	25.50	26.50
MINIMES	10.00	10.40	5.30	5.40	15.30	15.80
BENJAMINS	10.00	10.40	5.30	5.40	15.30	15.80
POUSSINS	7.30	7.60	4.00	4.10	11.30	11.70
MINI-POUSSINS	7.30	7.60	4.00	4.10	11.30	11.70
BABY-BASKET	7.30	7.60	4.00	4.10	11.30	11.70
LICENCE DETENTE	13.00	13.50	15.00	4.50	28.00	18.00
<b>MUTATIONS</b>						
SENIORS / CADETS / DIRIGEANTS	23.00	24.00	24.00	25.00	47.00	49.00
MINIMES	11.50	12.00	11.50	12.00	23.00	24.00
<b>LICENCES « T »</b>						
SENIORS / CADETS	23.00	24.00	9.00	10.00	32.00	34.00
MINIMES	11.50	12.00	8.00	9.00	19.50	21.00



# REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

## DE LA LIGUE DES PYRENEES

### DE BASKET-BALL



SAISON 2008 / 2009

**REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX  
LIGUE DES PYRENEES DE BASKET-BALL  
SAISON 2008/2009**

**I - GENERALITES**

**Art. 1 - Délégation**

1-Dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée aux Ligues Régionales et aux Comités Départementaux (article 201 et suivants des règlements généraux de la F.F.B.B.), la Ligue des Pyrénées organise et contrôle les épreuves sportives régionales.

2-Les épreuves sportives organisées par la Ligue des Pyrénées sont :

- le championnat pré national masculin
- le championnat pré national féminin
- le championnat régional masculin promotion excellence
- le championnat régional féminin promotion excellence
- les championnats régionaux seniors de divisions inférieures
- les championnats interdépartementaux pyrénéens jeunes (TOP12 et Niveau 1 cadets, minimes, benjamins, masculins et féminins).

**Art. 2 - Territorialité**

Les épreuves sportives ci-dessus sont réservées aux associations sportives relevant territorialement de la Ligue des Pyrénées, appartenant aux départements de : l'Ariège (09) - l'Aveyron (12) - la Haute-Garonne (31) - le Gers (32) - le Lot (46) - les Hautes-Pyrénées (65) - le Tarn (81) - le Tarn & Garonne (82). Les comités départementaux et leurs associations sportives adoptent sans réserve le présent règlement sportif.

**Art. 3 - Conditions d'engagement des associations sportives**

1-Les associations sportives désirant participer aux épreuves sportives susvisées devront être régulièrement affiliées à la F.F.B.B.

2-Elles doivent, en outre, être en règle financièrement avec la F.F.B.B., la Ligue Régionale et leur Comité Départemental.

3-Afin de pouvoir prétendre s'engager au sein d'une compétition, les associations sportives doivent détenir les droits sportifs nécessaires à cet engagement.

4-Sous réserve des dispositions susvisées, les associations sportives désirant participer aux différentes épreuves doivent adresser leurs engagements dans les délais et acquitter les droits financiers déterminés chaque saison sportive par le Comité Directeur de la Ligue des Pyrénées.

**Art. 4 - Billetterie, invitations**

1-En cas d'accès payant à une rencontre, les billets d'entrée donnant accès à la manifestation sont vendus par l'organisateur (association sportive ou Comité Départemental). Les tarifs des billets doivent être affichés aux guichets.

2-Les cartes officielles et invitations délivrées par l'organisateur, les cartes officielles de la F.F.B.B. de la saison en cours revêtues de la photographie du titulaire et du timbre fédéral (Comité Directeur Fédéral, Membres d'honneur de la Fédération, Commissions Fédérales, cartes des Ligues et des Comités Départementaux) donnent libre accès dans toutes les réunions régionales et départementales.

3-Les cartes du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du C.N.O.S.F., les cartes de presse fédérales, régionales et départementales, donnent droit à l'entrée.

**Art. 5 - Règlement sportif particulier**

Un règlement sportif particulier est adopté par la Ligue des Pyrénées afin de fixer les modalités de déroulement spécifiques pour chaque épreuve (divisions, poules, montées et descentes, etc...) sans toutefois pouvoir déroger aux dispositions obligatoires du présent règlement, lesquelles possèdent un caractère impératif.

**II - CONDITIONS d'ORGANISATION MATERIELLE**

**Art. 6 - Lieu des rencontres et homologation**

1- Toutes les salles, ou les terrains, où se disputent des rencontres officielles doivent être homologués et équipés conformément au règlement des salles et terrains et au règlement officiel.

2- Toutes les salles et tous les terrains de plein air recevant du public doivent obligatoirement avoir l'homologation de la Commission Départementale de la Protection Civile, de la Sécurité et de l'Accessibilité. Le propriétaire et l'utilisateur de ces salles et terrains doivent se conformer aux prescriptions mentionnées sur l'avis de visite de la dite commission. La Ligue des Pyrénées dégage son entière responsabilité et ne pourra être poursuivie dans l'éventualité où des accidents se produiraient au cours des rencontres de basket-ball si ces salles et terrains n'ont pas reçu un avis favorable d'utilisation de la Commission Départementale compétente (Arrêtés Ministériels des 27 et 30 mai 1994) et si les salles ou terrains ne sont pas homologués par la F.F.B.B.

#### **Art. 7 - Mise à disposition**

La Ligue peut, pour ses épreuves sportives, utiliser le terrain ou la salle de toute association sportive affiliée sur son territoire. Cette dernière doit tout mettre en œuvre pour assurer la mise à disposition des installations.

Celle-ci se fera en concertation entre la Ligue et l'association sportive.

#### **Art. 8 - Pluralité de salles ou terrains**

1-Les associations sportives disposant de plusieurs salles ou terrains sis dans des lieux différents doivent, 30 jours avant la rencontre prévue, aviser la Ligue (Président de la Commission Sportive et Président de la C.R.A.M.C.) et l'adversaire, de l'adresse exacte du lieu où se disputera la rencontre ainsi que les moyens d'y accéder (joindre un plan si possible).

Le même avis doit également être adressé aux arbitres s'ils ont déjà été désignés.

En cas de non-observation de ces dispositions, l'association sportive concernée expose son équipe à être déclarée battue par pénalité.

2-Si la rencontre doit se dérouler sur un stade ou en salle multi-sports en même temps qu'une autre manifestation sportive, il appartient à l'équipe recevante de prendre toutes les dispositions pour que la rencontre de basket-ball se déroule à l'heure prévue.

Une association sportive contrevenant aux dits règlements s'expose au forfait de son équipe concernée, avec toutes les conséquences sportives et financières que cela implique.

#### **Art. 9 - Situation des spectateurs**

Lorsque dans une salle ou sur un terrain les spectateurs ne sont pas situés à une distance minimum de un à deux mètres au delà des lignes délimitant l'aire de jeu (en application de l'article 12, § 3 du règlement des Salles et Terrains), les arbitres sont en droit de retarder le coup d'envoi de la rencontre ou de la suspendre momentanément jusqu'à ce que l'organisateur ait pris toutes dispositions utiles pour permettre un déroulement normal de la rencontre.

#### **Art. 10 - Suspension de salle**

La suspension d'une salle ou d'un terrain n'est applicable qu'à l'équipe pénalisée de l'association sportive concernée.

#### **Art. 11 - Responsabilité**

La Ligue des Pyrénées décline toute responsabilité dans les sinistres quelconques qui peuvent survenir au cours ou à l'occasion d'une rencontre officielle. Obligation est faite pour les associations sportives de s'assurer en responsabilité civile et contre les accidents, conformément à la législation en vigueur pour les accidents corporels et matériels. Un décret en date du 19 mars 93 (J.O. du 20 mars 93) a fixé les modalités de cette assurance obligatoire.

#### **Art. 12 - Mise à disposition des vestiaires - douches - infirmerie - sanitaires**

1-Les vestiaires des équipes masculines et féminines ainsi que ceux des arbitres et le local destiné au contrôle antidopage doivent être libérés dans un intervalle de temps suffisant pour en garantir leur libre disposition.

2-Ces locaux devront obligatoirement être situés dans l'enceinte de la salle. Prévoir quatre vestiaires de dix places pour les joueurs (\*).

3-Les vestiaires des joueurs (\*) devront comporter un nombre suffisant de pommes de douches collectives ou individuelles, mis à disposition de chaque équipe (quatre pommes par équipe au minimum) et un lavabo-pédiluve.

Chaque vestiaire sera pourvu de sièges suffisants pour dix joueurs (\*) et deux portemanteaux par joueur (\*). Obligation de fermer à clef de sûreté.

La disposition des locaux devra permettre le passage direct des vestiaires aux douches.

Une affiche en bonne place mettra en garde contre les vols.

4-Dans chaque salle, une infirmerie est fortement souhaitée. Son emplacement devra être situé de telle façon que l'on puisse y accéder rapidement avec un accidenté sur un brancard et que l'on puisse l'évacuer, s'il y a lieu, directement sur l'extérieur, en ambulance.

Suivant l'importance de la salle, une infirmerie devra comprendre, au minimum : un brancard, une table de massage, un lavabo avec eau courante chaude et froide, une armoire à pharmacie équipée des produits de première urgence en parfait état d'utilisation immédiate.

5-Des W.C. et urinoirs seront prévus :

1) attendant les vestiaires des joueurs(\*),

2) attendant les vestiaires des arbitres et officiels,

3) les W.C. et urinoirs réservés au public doivent être indépendants, en dehors du voisinage des vestiaires des arbitres et des équipes, et en fonction du nombre de spectateurs de la salle.

(\*). N.B. : tout au long des règlements généraux de La Ligue des Pyrénées, toute référence à l'entraîneur, à l'arbitre, au joueur, etc... exprimée au genre masculin n'est pas le signe d'une discrimination quelconque et doit être entendue aussi au genre féminin. Il s'agit là d'un souci de simplicité.

#### **Art. 13 - Vestiaires arbitres**

1-Le ou les vestiaires réservés aux arbitres doivent être pourvus d'un système de fermeture à clef de sûreté. Ils doivent, en outre, être pourvus des équipements suivants : douche (eau chaude, eau froide), un portemanteau, une table, deux chaises et un miroir.

Une affiche en bonne place mettra en garde contre les vols.

2-L'accès aux vestiaires des officiels est réglementé. Toute intrusion intempestive de personnes non autorisées par les arbitres devra faire l'objet d'un rapport à la commission juridique régionale qui pourra prendre des sanctions.

#### **Art. 14 - Ballon**

1-Le choix du ballon doit s'effectuer conformément au règlement officiel de basket-ball.

2-Sur un terrain neutre, les équipes devront fournir chacune au moins un ballon.

3-Le ballon utilisé doit être de taille 7 pour les masculins (seniors, cadets et minimes) et de taille 6 pour les benjamins. Il doit être de taille 6 pour les féminines (seniors, cadettes, minimes et benjamines).

4-Pour les autres catégories le choix de la taille du ballon se fait conformément au tableau figurant dans les annexes aux règlements généraux de l'annuaire officiel de la F.F.B.B.

#### **Art. 15 - Equipement**

1- Un emplacement spécial situé dans l'axe de la ligne médiane et en dehors de la limite de dégagement doit être exclusivement réservé aux arbitres, aux officiels de la table de marque, au délégué désigné par la Ligue des Pyrénées. Cet emplacement doit être visible du public et d'un accès facile aux arbitres. Il sera équipé de table, chaises et prises de courant à proximité.

2- En plus des remplaçants, seules cinq personnes sont autorisées à se trouver sur le banc dont l'entraîneur et l'entraîneur adjoint, ainsi qu'éventuellement un médecin (même non licencié). Toutefois un licencié, sous le coup d'une suspension ferme, n'y est pas autorisé.

3- L'attitude et le comportement de toute personne assise sur le banc d'équipe engage la responsabilité sportive et disciplinaire de cette dernière qui pourra être pénalisée de son fait.

4- Pour toutes les rencontres, l'équipe nommée en premier sur le programme (équipe locale) doit avoir son banc d'équipe et son propre panier du côté gauche de la table de marque face au terrain de jeu. Cependant, si les deux équipes impliquées sont d'accord, elles peuvent inter-changer les bancs d'équipes et/ou les paniers.

5- L'équipement technique (chronomètre de jeu, chronographe, appareil des 24 secondes, signaux sonores, tableau de marque, feuille de marque, plaquettes, signaux de fautes d'équipe, appareil pour indiquer les fautes d'équipe et indicateur de possession) est celui prévu au règlement officiel.

6-Toutes dispositions devront être prises par l'organisateur pour que des incidents relatifs au mauvais fonctionnement des appareils soient évités et en tout état de cause pallier à leur défection.

7- Les équipes jouent les rencontres dans la couleur officielle déclarée. En cas de couleurs identiques ou ne permettant pas une différenciation suffisante, l'équipe recevante devra changer de couleur de maillot.

8- Sur terrain neutre, l'équipe citée en premier sera considérée comme équipe recevante et aura son banc d'équipe et son panier du côté gauche de la table de marque, face au terrain.

Prévoir dans chaque salle deux balais anti-poussière disposés aux deux extrémités de l'aire de jeu.

#### **Art. 15.A - Micro -Sono - Musiques**

1-L'usage du micro officiel, selon les instructions de la F.I.B.A., n'est permis que pour les annonces officielles, en aucun cas pour encourager les joueurs (\*) des équipes en présence.

2-L'usage d'une sonorisation pour diffuser de la musique durant la rencontre est également interdit.

3-Les musiques ou fanfares ne peuvent se faire entendre que pendant les temps morts et l'intervalle entre les mi-temps. Elles seront obligatoirement installées sur le côté du terrain opposé à la table de marque et aux bancs des équipes.

#### **Art. 16 - Durée des rencontres**

Le temps de jeu est, selon la catégorie d'âge concernée, fixé comme suit :

##### **1-Pour Benjamins (\*)**

. 4 x 7 mns. Mi-temps de 10 mns et intervalle de 2 mns entre chaque quart temps.

. 2 temps morts en première mi-temps, 3 temps morts en deuxième mi-temps.

. en cas de match nul à l'expiration du temps de jeu normal, la rencontre se poursuit par une prolongation de 3 minutes et au maximum par une seconde, s'il y a encore égalité à la fin de la première prolongation. Ensuite, si les équipes n'ont toujours pas réussi à se départager, mort subite au lancer-franc, par les joueurs (\*) encore qualifiés pour jouer (1).

. le choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier tir de lancer-franc seront tirés au sort.

##### **2-Pour Minimes :**

. 4 x 8 mns. Mi-temps de 10mns et intervalle de 2 mns entre chaque quart temps.

. 2 temps morts en première mi-temps, 3 temps morts en deuxième mi-temps.

. en cas de match nul à l'expiration du temps de jeu normal, la rencontre se poursuit par une prolongation de 5 minutes et au maximum par une seconde, s'il y a encore égalité à la fin de la première prolongation.

Ensuite, si les équipes n'ont toujours pas réussi à se départager, mort subite au lancer-franc, par les joueurs (\*) encore qualifiés pour jouer (1).

. le choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier tir de lancer-franc seront tirés au sort.

##### **3-Autres catégories d'âges :**

. Seniors et Cadets (\*) : règles internationales : temps de jeu 4 x 10 minutes.

. Prolongations : 5 minutes et autant de fois 5 minutes que cela sera nécessaire pour obtenir un résultat positif.

. Intervalle entre les mi-temps : 15 minutes.

##### **4-Rencontres de plein air**

\* catégories SENIORS et CADETS et pour toutes les divisions, si à la fin du temps réglementaire, le résultat est nul, on doit jouer autant de fois deux prolongations qu'il est nécessaire afin d'arriver à un résultat positif (1) :

\* catégories MINIMES : deux prolongations de 5 minutes, et si les équipes n'ont pas réussi à se départager, mort subite au lancer-franc par les joueurs (\*) qualifiés pour jouer (1).

Le choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier tir de lancer-franc seront tirés au sort.

\* catégories BENJAMINS : deux prolongations de 3 minutes, et si les équipes n'ont pas réussi à se départager, mort subite au lancer-franc par les joueurs (\*) encore qualifiés pour jouer (1).

Le choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier tir de lancer-franc sera tiré au sort.

(1) La ou les prolongations est ou sont la suite de la deuxième mi-temps.

### III - DATE et HORAIRE

#### Art. 17 - Organisme compétent

1-La programmation des rencontres est faite sous l'autorité de la commission sportive régionale qui a reçu délégation dans ce domaine par application de l'article 205 des règlements généraux.

2-L'horaire officiel des rencontres est indiqué dans chaque règlement sportif particulier, par la commission sportive délégataire.

#### Art. 17.A - Horaire

1-Après accord des associations sportives concernées, ces rencontres peuvent se dérouler, soit le samedi à une heure ne pouvant excéder 22H00, soit le dimanche à une heure ne pouvant excéder 18H30. Ces restrictions sont impératives.

Si un impératif amenait un changement du lieu et de l'heure prévue, l'association sportive organisatrice a l'obligation d'en informer la Ligue des Pyrénées, les arbitres, le répartiteur, le Président de la CRAMC et l'adversaire.

2-Dans tous les cas, l'association sportive visiteuse ne devra pas être mise dans l'obligation soit de quitter son siège social avant le samedi matin 8 heures, soit de rentrer à son siège social le lundi après 7 heures du matin.

3-Dans le cas de rencontres couplées, il est obligatoire de prévoir un intervalle de deux heures entre le début de chaque rencontre.

Dans le cas de rencontres couplées le samedi, il n'est pas possible d'obliger une équipe à jouer avant l'horaire officiel de sa division (20H30). Dans le cas où une association sportive refuserait de jouer en lever de rideau (à 18H00 ou à 19H00), l'horaire officiel de la rencontre devient automatiquement et obligatoirement le lendemain dimanche à 15H30, fixé d'office par la Commission Sportive Régionale.

Dans le cas de rencontres couplées, le samedi, l'horaire officiel de la F.F.B.B. (Championnats de France Seniors) étant 20H00, obligation aux associations de jouer, en lever de rideau, à 17H30.

Dans le cas de rencontre couplées, le dimanche, l'horaire officiel de la F.F.B.B étant 15H30 (seniors-cadets) et 13 h30 (minimes), Obligation aux associations de jouer à 13H00, 15H30, 18H00. L'ordre prioritaire des rencontres est : championnats de France ou coupes de France seniors, championnats de France de jeunes ou coupes de France de jeunes, championnats régionaux, championnats départementaux.

Dans le cas où deux équipes de la même division (féminine et masculin) joueraient sur le même terrain et dans la même salle, l'équipe féminine joue en lever de rideau de l'équipe masculine (sauf accord particulier des associations concernées).

Pour les rencontres couplées, faire obligatoirement un changement d'horaire réglementaire.

4-La Commission sportive régionale, s'il y a nécessité, fixera les horaires des deux derniers tours retour des Championnats régionaux en tenant compte du classement obtenu à la suite des tours précédents, sans que ces horaires puissent être modifiés par les organisateurs.

5-Dans le cas où une rencontre départementale (seniors ou jeunes) précéderait une rencontre de championnat national, régional ou de Coupe de France, la rencontre départementale pourra être arrêtée par le délégué ou les arbitres si le délai de vingt minutes prévu pour l'échauffement des équipes avant l'heure officielle ne peut être respecté. La rencontre départementale reprendra obligatoirement à la fin de la rencontre (Championnat national, régional ou Coupe de France) pour terminer le temps réglementaire restant à jouer. Si une équipe ou si les deux équipes refusent de reprendre la rencontre, celle-ci sera perdue par pénalité pour l'équipe ou les équipes ayant refusé de jouer.

6-Si une équipe, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne peut se déplacer (pénurie d'essence, routes impraticables, etc...), elle aura la charge d'avertir son adversaire, la Ligue des Pyrénées, le répartiteur et les officiels (arbitres, officiels de table de marque).

Après fourniture de justificatifs, auprès de la Commission sportive régionale, celle-ci proposera au Bureau Régional date et horaire de la rencontre à jouer (changement d'horaire ou de date impossible).

7-En cas de mésentente entre deux associations sportives, portant sur le changement de date et/ou d'horaire sur une journée sportive, l'horaire officiel de la rencontre devient automatiquement et obligatoirement le dimanche à 15h 30.

#### Art. 18 - Modification

1-La Commission sportive régionale a qualité pour modifier l'horaire et/ou le lieu et/ou la date de la rencontre, sur demande conjointe et écrite des associations sportives concernées, sous réserve que cette demande parvienne à la Ligue au moins 30 jours avant la nouvelle modification projetée pour la rencontre considérée.

2-La Commission sportive régionale peut refuser cette demande, sous réserve de notifier ce refus par décision motivée au moins 15 jours avant la date de la rencontre prévue normalement au calendrier du championnat.

3-En cas de report d'horaire d'une rencontre, le premier arbitre est chargé de veiller au respect de cet horaire. Le terrain devra être libéré afin de permettre l'échauffement, au moins 20 minutes avant l'heure officielle de la rencontre. Tout retard dans l'horaire fera l'objet d'une enquête par la Commission compétente et entraînera, si aucune excuse valable n'est présentée et reconnue comme telle, la perte de la rencontre par pénalité pour l'association sportive organisatrice.

4-Toute demande de dérogation d'horaire et/ou de lieu et/ou de date d'une rencontre doit être effectuée sur un imprimé spécial mis à la disposition des associations sportives. Cet imprimé doit revêtir l'avis des deux associations sportives et parvenir à la Ligue des Pyrénées au moins 30 jours avant la date prévue. Tout manquement sera sanctionné suivant les dispositions financières en vigueur.

Les associations sportives ont également la possibilité d'effectuer ces mêmes demandes par courrier électronique (e-mail) suivant la procédure : e-mail de demandeur à l'association sportive adverse et réponse sur le même e-mail adressé à la Ligue des Pyrénées et au demandeur au moins 30 jours avant la date prévue. Tout manquement sera sanctionné suivant les dispositions financières en vigueur.

Toute demande de dérogation relative au report d'une rencontre, à une date ultérieure, par rapport à la date initiale fixée au calendrier des rencontres, sera refusée (sauf cas de force majeure, dûment justifié).

Les associations sportives qui ne préviennent pas la Ligue des Pyrénées de leurs changements de jour et/ou d'horaire et /ou de lieu se verront appliquer la pénalité financière en vigueur, à parts égales, pour arrangement illicite.

5-En cas de nécessité, la commission sportive régionale est compétente pour fixer de sa propre autorité l'heure et/ou le lieu et/ou la date des rencontres différemment de l'horaire et /ou du lieu et/ou de la date officielle indiquée dans les règlements sportifs particuliers des compétitions.

#### **Art. 19 - Demande de remise de rencontre**

1-Une association sportive ayant un joueur (\*) sélectionné pour une compétition F.F.B.B. ou scolaire ou blessé en sélection peut demander, après avis du médecin régional, la remise d'une rencontre de championnat ou de coupe de la catégorie d'âge à laquelle il appartient. Cette remise est alors accordée de droit.

2-Une blessure survenue au cours d'un transport personnel ne permet pas la remise d'une rencontre. Un ou plusieurs joueurs (\*) malades, même avec production d'un certificat médical, ne permettent pas la remise d'une rencontre.

3-La commission sportive régionale est seule compétente afin d'apprécier la nécessité d'une remise de rencontre sollicitée par une association en dehors des hypothèses expressément prévues par le présent règlement.

4-Aucune rencontre ne pourra avoir lieu après la fin officielle des phases de poule(s) du championnat.

### **IV - FORFAIT et DEFAUT**

#### **Art. 20 - Insuffisance de joueurs (\*)**

1-Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 5 joueurs (\*) en tenue ne peut prendre part à la rencontre. Après expiration d'un délai de 30 minutes, ou si l'une des équipes n'est pas prête à jouer dans la minute qui suit la mise en demeure prononcée par l'arbitre, le ballon est mis en jeu par un entre deux au cercle central et l'arbitre siffle immédiatement la fin de la rencontre.

L'arbitre consigne les faits sur la feuille de marque. L'équipe fautive sera déclaré forfait.

2-Une équipe se présentant lors d'une rencontre avec 6 joueurs (\*) : si au cours de l'échauffement précédant le début de la rencontre, ou au cours d'un intervalle entre les mi-temps, un joueur (\*) vient à se blesser et si ce fait n'est pas immédiatement porté à la connaissance de l'arbitre, celui-ci peut exiger sa participation, notamment dans le cas où un joueur (\*) serait exclu du jeu. Le refus de participation est consigné sur la feuille de marque et la rencontre continue.

#### **Art. 21 - Retard d'une équipe**

1-Lorsqu'une équipe, pour des raisons indépendantes de sa volonté, par suite d'un cas de force majeure, alors que toutes les dispositions ont été prises pour se rendre au lieu de la rencontre, arrive en retard à la salle ou sur le terrain, le retard ne doit pas excéder 30 minutes. L'arbitre doit faire jouer la rencontre en mentionnant le fait sur la feuille de marque.

Toutefois, dans le cas où une équipe se présenterait après ce délai et que les officiels et l'équipe adverse soient toujours présents, la rencontre doit avoir lieu et l'arbitre doit consigner les faits sur la feuille de marque.

2-Seuls sont retenus comme valables les retards subis par les équipes utilisant :

- les services de transport en commun (ferroviaires ou services routiers complémentaires) desservant la localité de la rencontre

- les transports privés en remplacement des transports en commun défaillants pour quelque cause que ce soit.

3- La commission compétente décide, au vu des pièces fournies au dossier, s'il y a lieu :

- de faire jouer ou rejouer la rencontre

- la perte par forfait de la rencontre (suivant que le motif invoqué peut être retenu comme valable ou non).

#### **Art. 22 - Equipe déclarant forfait**

1- Toute association ou société sportive déclarant forfait général après la constitution des poules sera passible d'une pénalité financière définie dans les dispositions financières.

2- L'association sportive qui déclare forfait pour une rencontre officielle doit, dans les meilleurs délais, par les moyens les plus rapides, aviser la Commission Sportive Régionale, son adversaire, les arbitres, le Président de la CRAMC.

3- Confirmation écrite doit être adressée simultanément par mail ou fax et par lettre recommandée avec avis de réception à la Commission Sportive Régionale.

4- Toute association ou société sportive déclarant forfait pour une rencontre sera frappée d'une pénalité financière définie dans les dispositions financières.

### **Art. 23 - Effets du forfait**

1- Lorsqu'une équipe déclare forfait à la rencontre « aller » devant se dérouler sur terrain adverse, cette équipe jouera obligatoirement la rencontre « retour » chez son adversaire.

2- Lorsqu'une équipe déclare forfait à la rencontre « aller » devant se dérouler dans sa salle ou sur son terrain, dans l'hypothèse où son adversaire n'aurait pas été prévenu et aurait effectivement accompli le déplacement, l'association sportive concernée par le forfait de son équipe doit régler les frais de déplacement à son adversaire, ainsi qu'aux arbitres et officiels de table de marque désignés, au plus tard huit jours après notification par la Commission Régionale Sportive.

3- Il en est de même lorsqu'une équipe déclare forfait lors d'un match retour à l'extérieur.

4- En cas de forfait d'une équipe, lors d'une rencontre de championnat, challenge, coupe, tournoi, sélection, l'association sportive défaillante s'expose au remboursement des divers frais d'organisation engagés inutilement par un tiers organisateur. Le paiement de frais ainsi établis doit être effectué dans les mêmes conditions et délais que ci-dessus.

5- En remplacement d'une rencontre du championnat ou de coupe qui n'aurait pu avoir lieu consécutivement au forfait de l'une ou de l'autre équipe, il ne peut être organisé une rencontre amicale entre celles-ci.

En cas d'infraction les deux équipes sont passibles de sanctions.

6- Une équipe déclarant forfait ne peut organiser ou disputer le même jour une autre rencontre.

En outre les joueurs (\*) « brûlés » ou « personnalisés » de cette équipe ne peuvent prendre part à aucune rencontre sous peine de sanction.

7- Toutefois, si une association sportive est déclarée forfait sur son terrain pour quelque cause que ce soit au cours d'une rencontre aller, elle n'est passible d'aucune pénalité financière autre que celle prévue dans les dispositions financières. Si elle s'est déplacée, la rencontre retour a lieu sur son terrain.

### **Art. 24 - Rencontre perdue par défaut**

1- Si au cours d'une rencontre, le nombre de joueurs (\*) d'une équipe devient inférieur à deux, le jeu s'arrête et cette équipe perd la rencontre par défaut.

2- Si l'équipe qui gagne par défaut menait à la marque, le résultat à ce moment est acquis.

Si cette équipe est menée à la marque, le résultat sera de 2 à 0 en sa faveur.

### **Art. 25 - Abandon du terrain**

1- Toute équipe qui abandonne le terrain de jeu est considérée comme ayant été déclarée battue par forfait sur le terrain et perd tout droit au remboursement de ses frais.

2- Le résultat d'une rencontre gagnée par forfait sera de 20 à 0.

L'équipe déclarée forfait recevra zéro point pour le classement.

### **Art. 26 - Forfait général**

1- Championnat qualificatif au championnat de France :

Une équipe ayant perdu deux rencontres par forfait ou pénalité dans cette compétition est déclarée automatiquement forfait général et sera rétrogradée de deux divisions.

2- Autres Championnats Régionaux :

Une équipe ayant perdu trois rencontres par forfait ou pénalité est déclarée automatiquement forfait général et sera rétrogradée de deux divisions.

3- Lorsqu'une décision de perte par pénalité de deux ou plusieurs rencontres fait l'objet d'une seule et unique notification, cette sanction n'équivaut qu'à un forfait.

4- Toute association sportive déclarant forfait général en cours de championnat pour n'importe quel motif que ce soit, sera sanctionnée conformément aux dispositions financières prévues à cet effet. Par contre, cette association sportive n'aura aucun frais à rembourser aux équipes qu'elle aura éventuellement rencontrées avant le forfait général.

5- Pour chaque catégorie d'âge, le forfait général d'une équipe supérieure entraîne le forfait des équipes inférieures et la descente de deux divisions de celle où l'équipe en cause aurait été classée la saison suivante.

## **V- OFFICIELS**

### **Art. 27 - Désignation et devoirs des officiels**

1- Les arbitres et les officiels de la table de marque sont désignés par la C.R.A.M.C. par délégation du bureau régional. Pour les demi-finales et finales, les désignations sont soumises à l'approbation du bureau régional.

2- Le délégué est désigné par le bureau régional. Il représente le Président de la Ligue et est chargé de veiller à l'application des règlements généraux de la Ligue et des règlements particuliers de la catégorie ou de la compétition concernée, dans le respect de l'esprit sportif.

3- Tous les officiels (arbitres, O.T.M., délégué, responsable d'organisation) sont tenus dans l'exercice de leur fonction à un devoir de neutralité et d'impartialité. En cas d'incidents, ils doivent rédiger des rapports personnalisés, loyaux et précis.

### **Art. 28 - Absence d'arbitres désignés**

1- En cas d'absence des arbitres ou de non-désignation, l'association sportive organisatrice doit rechercher si des arbitres officiels dont la licence a été validée pour la saison en cours, n'appartenant pas aux associations sportives en présence, sont présents dans la salle. Dans l'affirmative, c'est celui de niveau pratique le plus élevé qui est choisi comme premier arbitre. A rang égal, on procède au tirage au sort.

2-Si aucun arbitre n'accepte (ce qui n'est pas son devoir si on lui procure les moyens nécessaires), les associations sportives en présence doivent rechercher si des arbitres officiels dont la licence a été validée pour la saison en cours appartenant à ces associations sportives sont présents dans la salle. Dans l'affirmative :

- a) si un arbitre de chaque association sportive est présent, ces deux officiels dirigent la rencontre. Celui dont le niveau de pratique est le plus élevé assume les fonctions de premier arbitre.
- b) si une seule association sportive présente un arbitre officiel, ce dernier arbitre seul.

3-Enfin, si les solutions précédentes ne peuvent être appliquées, chaque association sportive présente une personne licenciée et le tirage au sort désigne celle qui doit arbitrer à moins que les deux capitaines s'entendent pour désigner amiablement le directeur de jeu.

Dans ce cas, la rencontre doit être dirigée par un seul arbitre.

4-Les arbitres (ou l'arbitre) ainsi désignés ne peuvent pas faire l'objet de réserves. Ils possèdent toutes les prérogatives d'un arbitre désigné par la C.R.A.M.C. En particulier, l'association sportive locale est tenue de mettre à leur disposition tout ce qui est habituellement prévu en la circonstance : vestiaires, feuille de marque, chronomètre, sifflet, etc...). Le ou les arbitres ne peuvent percevoir de remboursements de frais.

#### **Art. 28-A - Effets en cas d'absence d'arbitres désignés**

1-Si au début de la rencontre, les deux arbitres sont absents, la rencontre sera arbitrée conformément aux articles 28.1,2 ou 3.  
2-En cas d'absence d'un arbitre désigné, l'officiel désigné présent arbitre seul jusqu'à l'arrivée de son collègue ou continue à diriger seul la rencontre. En cas d'absence des deux arbitres, la rencontre devra obligatoirement se dérouler, l'officiel sera désigné conformément à l'article 28.3. Si l'article 28.3 n'est pas appliqué et que la rencontre n'ait pas lieu, celle-ci sera perdue avec zéro point pour les équipes en présence.

#### **Art. 29 - Retard du ou des arbitres désignés**

1-Lorsqu'un arbitre, régulièrement désigné, arrive en retard, il doit prendre au premier arrêt de jeu, (chronomètre arrêté), ses fonctions sans attendre la fin de la période de jeu.

2-Si en cours de rencontre, le ou les arbitres désignés se présentent, au premier ballon mort, chronomètre de jeu arrêté, ils prennent la place du ou des arbitres non désignés ayant commencé la rencontre.

#### **Art. 30 - Changement d'arbitre**

Sauf en cas de retard de l'arbitre désigné, aucun changement d'arbitre ne peut être effectué en cours de jeu. En cas de non respect de cette disposition cela entraînerait automatiquement de faire rejouer la rencontre.

#### **Art. 30-A - Blessure arbitre**

En cas de blessure d'un arbitre et s'ils officient à deux (voir règlement officiel article 47.5) pour reprise du jeu ou règlement particulier. S'il n'y a qu'un seul arbitre, la rencontre est arrêtée et le dossier sera traité par la commission compétente.

#### **Art. 31 - Impossibilité d'arbitrage**

Si chaque équipe ne comporte que 5 joueurs (\*) et s'il n'y a personne pour arbitrer, marquer, chronométrer, la rencontre ne peut avoir lieu. Cet incident fera l'objet d'un rapport de la part des deux associations sportives. La commission compétente statuera sur ce dossier.

#### **Art. 31-A - Cas particulier**

Si une équipe se présente pour jouer avec moins de 7 joueurs (\*) et qu'un arbitre officiel est inscrit sur la feuille de marque comme joueur (\*) ou entraîneur de cette équipe, cet arbitre n'est pas tenu de diriger la rencontre. Il conservera la qualité qui est indiquée sur la feuille de marque.

#### **Art. 32 - Absence des officiels de la table de marque**

(marqueur, aide-marqueur, chronométreur, opérateur des 24 secondes)

1-Un officiel ne peut être récusé s'il présente une convocation officielle. En cas d'absence des officiels de la table de marque, le premier arbitre prendra toutes dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement de la rencontre.

2-Si aucun officiel n'a été désigné, les associations sportives concernées doivent les fournir dans tous les cas. Le partage des tâches se fait sous l'autorité du premier arbitre.

3-Si l'équipe visiteuse ne peut présenter d'officiel de table, l'association sportive organisatrice doit y pourvoir en totalité.

#### **Art. 33 - Remboursement des frais**

Les frais d'arbitrage (indemnités kilométriques) sont remboursés à parts égales par les deux associations sportives avant la rencontre et selon le barème en vigueur, cf. article 23.3, le montant figurant sur la convocation.

Il en est de même du remboursement des frais des officiels désignés pour la table de marque.

#### **Art. 34 - Le marqueur**

1-Dès son arrivée et 20 minutes au moins avant la rencontre, le marqueur enregistre le type et les numéros complets des licences, les noms et numéros de maillots des joueurs (\*) dont l'entraîneur lui donne la liste et présente les licences.

La mention M.T.B.D.R ou N doit figurer sur la feuille de marque.

(D : surclassement départemental - R : surclassement régional - N : surclassement national).

2-Afin d'avaliser les noms et numéros des joueurs (\*) inscrits sur la feuille de marque, le marqueur devra demander à l'entraîneur de la signer après l'inscription des joueurs (\*) entrant en jeu ou au capitaine en titre, s'il n'y a pas d'entraîneur. Dans ce cas, il ne peut y avoir d'entraîneur-adjoint.

3-Il doit à la fin de la rencontre, rayer les noms des joueurs (\*) non entrés en jeu afin de faciliter ultérieurement le contrôle des feuilles de marque, sous la responsabilité du premier arbitre.

4-Les noms, appartenance, numéro de la licence et adresse complète avec numéro de code postal des arbitres, officiels, et du responsable de l'organisation de la rencontre doivent figurer très lisiblement sur les feuilles de marque (en majuscules d'imprimerie) sous la responsabilité du premier arbitre.

#### **Art. 34-A - Le responsable de l'organisation**

1-L'association sportive recevante doit mettre à la disposition du premier arbitre (ou du délégué éventuellement) un responsable licencié de l'association et présent à cette rencontre. En liaison avec les organisateurs de l'association sportive, il doit aussi prévoir un service d'ordre suffisant portant un signe distinctif apparent.

2-Ce responsable sera obligatoirement majeur.

**3-Ses attributions sont :**

- accueillir les arbitres, officiels de la table de marque, délégué éventuellement qui devront être présents au moins une heure avant le début de la rencontre,

- assurer l'ouverture et la fermeture des vestiaires des arbitres dès leur arrivée et jusqu'à leur départ,

- aider le premier arbitre (ou le délégué éventuellement), à faire respecter l'heure officielle et la période d'échauffement (fixée à 20 minutes),

- rester à proximité de la table de marque pendant la rencontre, à disposition du premier arbitre. En conséquence, il ne pourra exercer aucune autre fonction,

- prendre, à la demande des arbitres, ou du délégué, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possible jusqu'à sa fin normale,

- prendre toutes mesures garantissant la sécurité des arbitres et officiels jusqu'au lieu de départ de leur moyen de transport, voire jusqu'au moment où ils sont en pleine et entière sécurité.

**4-En cas d'incidents au cours de rencontres de jeunes (licenciés mineurs) :**

- quelle qu'en soit la nature, le responsable de l'organisation assure la co-responsabilité avec la personne majeure licenciée encadrant chaque équipe,

- il est tenu d'adresser à la Ligue, au plus tard 24h00 ouvrables après la rencontre (le cachet de la poste faisant foi) son rapport circonstancié, personnalisé et MANUSCRIT.

#### **Art. 35 - Joueur (\*) non entré en jeu**

Un joueur (\*) inscrit sur la feuille de marque qui n'est pas entré en jeu est considéré comme n'ayant pas participé à la rencontre. Son nom doit être rayé par l'arbitre avant signature de la feuille de marque après la rencontre pour le cas où cela n'a pas été fait par le marqueur même si une faute technique ou disqualifiante, commise durant un intervalle, figure à son compte. Cette faute nominative sera cependant inscrite au verso de la feuille de marque.

#### **Art. 36 - Joueurs (\*) en retard**

1-Les joueurs (\*) arrivant en retard dont les noms sont inscrits sur la feuille de marque avant le début de la rencontre peuvent participer à celle-ci. Un joueur (\*) non inscrit sur la feuille de marque avant le début de la rencontre ne pourra en aucun cas y participer.

2-Un entraîneur sera sanctionné d'une faute technique si un joueur (\*) de son équipe entre en jeu sans en avoir le droit (ex. : non inscrit, éliminé, disqualifié...)

#### **Art. 37 - Tenue de la feuille de marque**

1-La feuille de marque est remise par les organisateurs aux officiels (marqueur) de la table de marque. Obligation d'utiliser les feuilles de marque triplicata de seniors à benjamins.

La photocopie des feuilles de marque est interdite.

2-Dès la rencontre terminée, le premier arbitre doit procéder aux formalités de fin de rencontre, à l'intérieur des vestiaires, avec l'aide du deuxième arbitre et des officiels de la table de marque.

Les capitaines en titre des équipes en présence doivent se rendre immédiatement après la fin de la rencontre dans le vestiaire des arbitres pour assister aux formalités de fin de rencontre en présence des arbitres et des officiels.

Si le résultat est correct, les capitaines (ou les entraîneurs dans le cas d'une compétition « de licenciés mineurs ») inscriront « approuvé » après avoir vérifié et signeront la feuille de marque au recto, sous le résultat, avant que le premier arbitre la signe, ce qui mettra fin à la rencontre. Si le résultat n'est pas correct, le premier arbitre le rectifiera et la même procédure sera utilisée.

Si les capitaines en titre ne se rendent pas immédiatement dans le vestiaire des arbitres à la fin de la rencontre, le premier arbitre le mentionnera au verso de la feuille de marque.

#### **Art. 37-A - Rectification ou ajout de la feuille de marque**

Aucune rectification ou ajout sur la feuille de marque ne peut être effectué après sa signature par l'arbitre.

#### **Art. 38 - Envoi de la feuille de marque**

Les envois effectués par la poste doivent être suffisamment affranchis et adressés en tarif normal.

1-L'envoi du primata de la feuille de marque à la Ligue incombe à l'association sportive de l'équipe gagnante. Sous peine de pénalité financière, elle doit être postée le premier jour ouvrable suivant la rencontre, la date de la poste faisant foi.

2-En cas de réclamation, d'incidents, de faute disqualifiante avec rapport, pour quelque motif que ce soit, l'arbitre doit lui-même se charger de l'acheminement de la feuille de marque dans les mêmes conditions de diligence que ci-dessus requises.

## VI - CONDITIONS de PARTICIPATION aux EPREUVES SPORTIVES

### Art. 39 - Principe

Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur (\*), entraîneur, arbitre, O.T.M., doit être titulaire d'une licence F.F.B.B. validée pour la saison en cours, conformément aux règlements généraux de l'annuaire officiel de la F.F.B.B.

### Art. 40 - Participation avec deux associations différentes

Un joueur (\*) ne peut, lors de la même saison sportive, participer avec plusieurs associations sportives différentes à la même épreuve sportive telle que définie dans l'Article 1.2 de ce règlement.

### Art. 41 - Devoir d'information en matière d'assurance par les groupements sportifs

En vertu de l'article 31 de la loi du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, les associations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive.

Lorsque la fédération agréée à laquelle est affiliée l'association sportive propose aux membres de celle-ci qui sollicitent la délivrance d'une licence d'adhérer simultanément au contrat collectif d'assurance de personnes qu'elle a souscrit, elle est tenue :

- de formuler cette proposition dans un document, distinctif ou non de la demande de licence, qui mentionne le prix de l'adhésion,
- de préciser qu'elle n'est pas obligatoire. L'adhérent doit alors, obligatoirement, joindre à la demande de licence l'attestation d'assurance autorisant la pratique du sport en compétition,
- d'indiquer que l'adhérent au contrat collectif peut en outre souscrire des garanties individuelles complémentaires,
- de joindre à ce document une notice établie par l'assureur conformément au deuxième alinéa de l'article L 140-4 du code des assurances.

Si l'adhérent n'est pas licencié, les obligations de la loi sont à la charge de la seule association.

### Art. 42 - Vérification des licences

1-Avant chaque rencontre, le premier arbitre doit exiger la présentation de la licence (photocopies non autorisées) des joueurs (\*), des entraîneurs, du responsable de l'organisation. Il propose aux capitaines de chacune des deux équipes en présence de vérifier les licences de l'équipe adverse afin d'éviter des litiges sur la qualification des joueurs (\*).

2-Toute anomalie constatée doit être inscrite par le premier arbitre sur la feuille de marque puis elle est contresignée par les capitaines en titre.

Par « licence » on entend le carton licence muni de la photo d'identité.

3-Il est obligatoire, pour éviter toute tentative de fraude, que la photographie du licencié soit placée en bonne et due forme et recouverte du film plastifié.

4-Dans le cas où une photo est accrochée avec un trombone ou une agrafe, le premier arbitre devra exiger une pièce officielle : voir Art. 43.1, avant d'autoriser la personne à participer à la rencontre.

### Art. 43 - Non-présentation de la licence

Lorsqu'un licencié (\*) régulièrement qualifié ne peut présenter sa licence ou son bordereau provisoire de licence, il doit présenter :

1-le deuxième volet de la licence accompagné d'une pièce officielle dont la liste limitative est fixée ci-après : carte d'identité nationale, permis de conduire, carte de scolarité, carte professionnelle, passeport, carte de résident ou de séjour.

Dans ce cas, la licence ne sera pas considérée comme manquante et ne fera l'objet d'aucune mention sous la rubrique « Réserves » de la feuille de marque.

2-En cas de non-présentation de licence, du deuxième volet de la licence ou du bordereau provisoire de licence, quel que soit le motif, le licencié devra présenter une pièce officielle dont la liste limitative est fixée au § 43-1. Il apposera sa signature dans la case n° de licence de la feuille de marque. Cet état de fait est consigné sur la feuille de marque par le premier arbitre. L'association sportive sera sanctionnée d'une pénalité financière pour licence manquante.

3-Le licencié ne présentant pas sa licence, le deuxième volet de la licence ou le bordereau provisoire de licence et ne pouvant justifier de son identité avant la rencontre, suivant les dispositions précédentes (art. 43-1) peut être inscrit sur la feuille de marque. Toutefois avant :

- la rencontre : s'il est entraîneur
- son entrée en jeu : s'il est joueur (\*)

il devra satisfaire aux dispositions de l'article 43-1.

Dans ce cas, le licencié peut participer à la rencontre, mais la licence sera considérée comme manquante.

4-Pénalité financière par licence manquante infligée à l'association sportive :

SENIORS.....	26,00 euros
JEUNES.....	11,00 euros

5-Le licencié (joueur (\*) ou entraîneur) ne pouvant justifier de son identité ne pourra prendre part à la rencontre.

### Art. 44 - Apposition de la photo sur les licences

Les associations sportives sont dans l'obligation de coller la photo sur les licences.

Dans l'éventualité où la photo ne sera pas collée sur la licence, le licencié (joueur (\*) ou entraîneur) devra justifier de son identité conformément aux prescriptions de l'article 43.1.

#### **Art. 45 - Vérification de surclassement**

1-Le premier arbitre ne peut interdire la participation d'un joueur (\*) à une rencontre pour l'absence de la mention « surclassement », mais seulement consigner cet état de fait sur la feuille de marque.

Ce joueur participe alors sous l'entière responsabilité du Président de son association sportive.

La commission sportive régionale se réserve le droit de vérifier que le surclassement a bien été délivré.

2-Pour les surclassements en catégorie supérieure de joueurs (\*) déjà régulièrement qualifiés dans leur catégorie d'âge, la date d'effet du surclassement est celle du dépôt du certificat médical, autorisant le surclassement au Comité Départemental. Est assimilé au dépôt l'envoi du certificat médical par lettre recommandée. (voir règlements généraux de la F.F.B.B.).

3-La commission sportive régionale se réserve le droit de procéder à toutes vérifications ultérieures. Toute équipe dont un joueur (\*) ne sera pas qualifié à la date de la rencontre ou qualifié pour cette rencontre, sera déclarée battue par pénalité par la Commission Juridique (discipline).

4-Dans ce cas, une association sportive ayant perdu par pénalité trois rencontres, ne sera pas déclarée forfait général si ces sanctions n'ont pas fait l'objet d'une notification officielle et réglementaire. Si les trois sanctions ont été réglementairement notifiées, l'équipe sanctionnée sera mise hors championnat.

5-Afin de faciliter le travail de la commission sportive régionale, le marqueur doit inscrire sur la feuille de marque le numéro complet de la licence du joueur (\*) et le type de licence : se reporter à l'article 34.1

La mention L.D. (licence déposée) ou « en cours » est interdite.

6-La participation d'un joueur (\*) dans une catégorie d'âge inférieure n'est pas autorisée. Dans l'éventualité d'infraction à cette règle, l'association sportive contrevenante aura le match perdu par pénalité et assumera en intégralité la responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

#### **Art. 46 - Liste des joueurs (\*) « brûlés (\*) » : SENIORS et JEUNES**

1-Toutes les associations sportives ayant des équipes qui disputent :

- les championnats de France, seniors et jeunes

- les championnats de Ligue seniors

ainsi que les associations sportives ayant plusieurs équipes disputant les championnats départementaux seniors, doivent adresser à la Ligue au plus tard une semaine avant la première journée de championnat concerné, la liste des sept joueurs (\*) qui participeront régulièrement au plus grand nombre de rencontres avec l'équipe ou les équipes de catégorie supérieure.

Ces joueurs (\*) sont dits « brûlés » (\*) et ne peuvent, en aucun cas, jouer dans une équipe participant aux championnats de divisions inférieures. Une copie de cette liste doit être adressée à la Ligue Régionale dont dépend l'association sportive.

2-Les associations sportives ayant plusieurs équipes disputant le championnat de JEUNES se reporteront aux règlements particuliers des championnats de JEUNES.

#### **Art. 47 - Vérification des listes de « brûlés » (\*)**

1-La commission sportive est chargée de vérifier la régularité et la sincérité des listes déposées par les associations sportives. Lorsqu'elle l'estime opportun, elle modifie les listes déposées et en informe les associations sportives concernées par mail ou fax confirmé par courrier.

2-Un joueur (\*) étant inscrit sur la liste initiale des « brûlés » ayant un certificat médical délivré suite à une contre-indication de la pratique du basket-ball ou suite à une blessure, doit obligatoirement faire parvenir ce certificat sous 48h00 maximum après la délivrance par le médecin. Ce certificat doit impérativement mentionner les dates d'indisponibilité du joueur (\*).

Un certificat médical parvenant après le délai prévu ci-dessus, et ne mentionnant pas la durée de l'indisponibilité ne sera pas pris en considération.

3-Un joueur (\*) inscrit sur la liste initiale des brûlés (\*) - première liste - et ne participant pas à deux des quatre premières rencontres du championnat, même en ayant produit un certificat médical, est automatiquement enlevé de la liste initiale et l'association sportive doit le remplacer. A égalité de rencontres pour compléter la liste, le choix est fait par l'association sportive.

4-Il est fait obligation aux associations sportives ayant des équipes disputant les championnats de France Seniors et Jeunes et/ou les championnats de Ligue Seniors, d'adresser à la Ligue le double ou une photocopie de bonne qualité des feuilles de marque des rencontres concernant ces équipes, dans un délai de 48 h après la rencontre. Tout retard ou omission sera sanctionné financièrement.

5-Un joueur (\*) ne rentrant pas en jeu au cours d'une rencontre est considéré comme n'ayant pas participé à celle-ci (voir Art. 35).

6-Après les quatre premières rencontres du championnat des équipes de catégories supérieures, la commission sportive contrôle, sur les feuilles de marque des rencontres concernant celles-ci, que la liste des joueurs (\*) « brûlés » fournie par l'association sportive correspond exactement à la liste des joueurs (\*) ayant effectivement participé au plus grand nombre de rencontres.

Dans le cas contraire, la commission sportive modifie automatiquement la liste fournie par l'association sportive et en informe celle-ci.

Dans le cas où plusieurs joueurs (\*) seraient à égalité de rencontres disputées, il sera demandé à l'association sportive de choisir parmi ceux-ci les joueurs (\*) qu'elle désire brûler.

L'association sportive est responsable du suivi des « brûlés » (\*).

7-L'association sportive peut demander la modification de la liste des « brûlés (\*) » jusqu'à la fin des rencontres aller pour les raisons suivantes :

- raisons médicales impliquant un arrêt d'activité sportive supérieur à deux mois.
- mutation professionnelle ou changement de domicile rendant impossible la participation au championnat
- non-participation d'un joueur (\*) aux rencontres de l'équipe concernée, dûment constatée sur les feuilles de marque.

La Commission Régionale Sportive apprécie le bien fondé de la demande et notifie sa décision par e-mail ou fax avec confirmation par lettre

8-En dehors des cas relevant de la disposition ci-dessus, la commission modifie automatiquement la liste jusqu'à la fin des rencontres aller pour toutes les équipes Seniors, ainsi que pour les équipes Cadets, Cadettes, Minimes Filles et Garçons disputant le championnat de France, en brûlant les 7 joueurs (\*) ayant participé au plus grand nombre de rencontres à cette date.

Dans le cas où plusieurs joueurs seraient à égalité de rencontres disputées, il sera demandé à l'association sportive de choisir parmi ceux-ci les joueurs (\*) qu'elle désire brûler.

9-Un certificat médical adressé après une convalescence ou après avoir constaté que le joueur (\*) n'est plus brûlé ne sera également pas pris en considération.

10- Les nouvelles listes entrent en vigueur :

- dès le week-end suivant la date de la quatrième rencontre de l'équipe de catégorie supérieure concernée
- dès le premier week-end des rencontres retour.

Si par suite de retards, de quelque origine qu'ils soient, les nouvelles listes (après les quatre premières rencontres et jusqu'à la fin des rencontres aller) n'ont pas pu être établies à ces dates, un contrôle rétroactif sera effectué, dès leur établissement définitif, sur toutes les rencontres impliquant les équipes de catégories inférieures concernées, ayant eu lieu depuis les dates ci-dessus.

11- Dans le cas d'une association sportive présentant trois (ou plus) équipes dans une catégorie d'âge donnée, il sera établi :

- une liste des joueurs (\*) évoluant en équipe 1 et ne pouvant évoluer en équipe 2
- une liste des joueurs (\*) évoluant en équipe 2 et ne pouvant évoluer en équipe 3
- etc...

Tout joueur (\*) évoluant, ne serait-ce qu'une fois, en équipe 1, ne pourra plus participer à aucune rencontre de l'équipe 3. De même, tout joueur (\*) évoluant, ne serait-ce qu'une fois, en équipe 2, ne pourra plus participer à aucune rencontre de l'équipe 4, et ainsi de suite.

#### **Art. 48 - Personnalisation des équipes**

1-Dans l'hypothèse où un règlement sportif particulier prévoit la possibilité de faire participer plusieurs équipes d'une même association aux rencontres d'une même catégorie, chaque équipe doit être personnalisée (joueurs (\*) nominativement désignés).

2-Avant la première journée de championnat la composition des équipes ainsi personnalisées doit être transmise à la commission sportive.

3-Les joueurs (\*) désignés dans une équipe personnalisée ne peuvent changer d'équipe en cours de saison, sauf décision de la Commission Sportive.

#### **Art. 49 - Sanctions « brûlage » et « personnalisation » de joueurs (\*)**

1-En cas de non-transmission de la liste des « brûlés » avant le début des championnats, les associations sportives sont passibles d'une pénalité financière (voir dispositions financières) par rencontre disputée jusqu'à ce que la liste des joueurs (\*) « brûlés » soit déposée.

2-De même, en cas de non-transmission avant le début des championnats, de la liste des équipes personnalisées, toute rencontre disputée par l'une des équipes concernées est passible d'une pénalité financière (voir dispositions financières) par rencontre disputée jusqu'à ce que la liste des joueurs (\*) personnalisés (\*) soit déposée.

#### **Art. 50 - Participation aux rencontres à rejouer**

1-Seuls sont autorisés à participer à une rencontre à rejouer les joueurs (\*) qualifiés pour l'association sportive lors de la première rencontre.

2-Un joueur (\*) sous le coup d'une suspension lors d'une rencontre appelée, pour une cause quelconque, à être rejouée, ne pourra participer à la rencontre à rejouer même si à la date de celle-ci sa suspension a pris fin.

3-Un joueur (\*) suspendu lors de la rencontre à rejouer ne pourra prendre part à celle-ci, même s'il était régulièrement qualifié pour la rencontre initiale.

4-Dans le cas exceptionnel où le joueur (\*) en remplace un autre à la suite du décès du titulaire ou de blessure grave (certificat médical attestant de la gravité à transmettre dans les 48 h à la Commission Sportive), il pourra participer à la rencontre à rejouer s'il est régulièrement licencié.

5-Les frais d'arbitrage sont à la charge des associations sportives en présence.

6-Pour la répartition des frais engagés voir « Règlement Financier ».

#### **Art. 51 - Participation aux rencontres remises ou à jouer**

Peuvent participer à une rencontre remise tous les joueurs (\*) qualifiés pour l'association sportive à la date à laquelle se déroule effectivement la rencontre durant la saison en cours.

#### **Art. 52 - Vérification de la qualification des joueurs (\*)**

1-Sous contrôle du Bureau, la commission sportive peut procéder à toutes vérifications relatives aux dispositions ci-dessus énoncées et initier l'ouverture d'une enquête, même en l'absence de réserve concernant la qualification d'un joueur (\*) ou d'une fraude présumée.

2-Si elle constate qu'un joueur (\*) non licencié ou non qualifié a participé à une rencontre officielle, la commission compétente déclare l'équipe avec laquelle ce joueur (\*) a joué, battue par pénalité pour la ou les rencontres disputées.

Si, pour le même motif, une association sportive est sanctionnée une troisième fois après deux notifications par lettre recommandée avec avis de réception au cours d'une même saison sportive, l'équipe concernée est déclarée forfait général et mise hors championnat (voir Art. 26).

#### **Art. 53 - Fautes techniques et disqualifiantes sans rapport : conséquences pour les licenciés**

1-Une suspension ferme de toutes fonctions officielles d'une journée sportive est prononcée à l'encontre de tout licencié qui au cours de la même saison sportive, et pour toutes compétitions confondues (départementales, régionales, fédérales) aura été sanctionné de trois fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport. La journée sportive de suspension ferme est fixée par l'organisme disciplinaire compétent, en application de l'article 604 des Règlements Généraux de la FFBB, qui enregistre la 3<sup>ème</sup> faute technique et/ou disqualifiante sans rapport. La suspension est planifiée de telle manière qu'elle comprenne une rencontre de la compétition du plus haut niveau au titre de laquelle le licencié a été sanctionné.

Les structures fédérales compétentes doivent saisir les fautes techniques et disqualifiantes sans rapport infligées au licencié, sur le logiciel FBI dans le délai maximum de 15 jours après la rencontre concernée.

La date de suspension sera notifiée à l'association sportive (Président ou correspondant) dont relève le licencié concerné dans les plus brefs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception, par télégramme ou par fax (en cas d'urgence).

La même notification sera adressée au licencié concerné par lettre recommandée avec accusé de réception.

80,00 euros de frais de dossier seront imputés à l'association sportive pour manquement.

2-Une suspension ferme de toutes fonctions officielles de deux journées sportives est prononcée à l'encontre de tout licencié qui aura été sanctionné d'une 4<sup>ème</sup> faute technique et/ou disqualifiante sans rapport dans les conditions ci-dessus précisées.

80,00 Euros de frais de dossier seront imputés à l'association sportive pour manquement.

3-Lorsqu'un licencié est sanctionné au cours d'une même rencontre de 2 fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport constituant ses 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, ou 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport, les sanctions prévues à l'alinéa précédent sont prononcées cumulativement.

4- Un dossier disciplinaire sera ouvert par l'organisme disciplinaire compétent à l'encontre de tout licencié qui aura été sanctionné au-delà de la 4<sup>ème</sup> faute technique et/ou disqualifiante sans rapport (frais minimum engendrés par l'ouverture d'un dossier de discipline : 155,00 Euros).

La commission de discipline fixera la date (ou les) et les notifiera aux associations sportives du ou des joueurs (\*) suspendus.

Au cas où la sanction susvisée ne pourrait pas être appliquée en raison de la fin de la compétition, elle est reportée sur la saison suivante par décision de l'organisme disciplinaire compétent.

#### **Art. 54 - Inscription des fautes techniques ou disqualifiantes au verso de la feuille de marque**

1-Chaque fois qu'un licencié inscrit sur la feuille de marque (joueur (\*), entraîneur, entraîneur-adjoint) est sanctionné d'une faute technique ou d'une faute disqualifiante, et qu'il est identifié, cette faute technique ou faute disqualifiante sera nominative au compte du fautif, au verso de la feuille de marque, indépendamment de l'enregistrement qui est fait au recto de la feuille en conformité avec le règlement officiel.

S'il n'est pas identifié, l'inscription au verso de la feuille de marque sera faite au compte de l'entraîneur.

Pour les accompagnateurs autorisés à se trouver dans la zone du banc (Art. 4.2.1 - Règlement officiel) et qui sont sanctionnés d'une faute technique ou faute disqualifiante, l'inscription au verso de la feuille de marque sera faite au compte de l'entraîneur.

2-Un licencié sanctionné au cours d'une rencontre d'une faute disqualifiante est immédiatement exclu du jeu, et doit se rendre dans les vestiaires. Si à l'issue de la rencontre, la faute disqualifiante n'est pas confirmée sur la feuille de marque, la sanction prend fin avec la rencontre (mais figure parmi les fautes techniques et disqualifiantes sans rapport).

**NOTA : ATTENTION :** joueur ou joueuse MINEUR (E) sanctionné d'une faute disqualifiante doit rester sous la responsabilité d'un dirigeant licencié de l'association sportive d'appartenance.

3-Les capitaines en titre doivent signer au verso les fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport infligées aux licenciés de leur équipe. Cette signature confirme la connaissance par les capitaines de la faute technique ou disqualifiante sans rapport du licencié.

#### **Art. 55 - Faute disqualifiante avec rapport**

Si à l'issue de la rencontre :

1- l'arbitre entoure au dos de la feuille de marque la mention suivante : « je confirme la faute disqualifiante et rapport suit », en précisant succinctement le motif, cette annotation doit être contresignée par les capitaines en titre des deux équipes (ou les entraîneurs pour les catégories de licenciés mineurs) et le deuxième arbitre.

Si l'un des capitaines refuse de signer, l'arbitre devra consigner ce refus sur la feuille de marque. Le licencié sanctionné de la faute disqualifiante est immédiatement suspendu, sans autre avis, jusqu'au prononcé de la décision. Il devra adresser son rapport à l'organisme compétent dans les 24 heures ouvrables suivant la fin de la rencontre, c'est-à-dire le lundi suivant la rencontre (le cachet de la poste faisant foi). Passé ce délai, une pénalité de 40,00 Euros sera infligée à l'association sportive du licencié concerné.

L'arbitre devra préciser les nom, prénom, numéro de licence et titre de l'association sportive du joueur (\*) concerné et adresser lui-même la feuille de marque, son rapport, celui du deuxième arbitre et des officiels de la table de marque rédigés immédiatement après la fin de la rencontre, à la Ligue (voir Règlements Généraux de la F.F.B.B.).

2-Doivent également fournir un rapport circonstancié, personnalisé et MANUSCRIT, les personnes figurant dans l'article « incidents ».

3-La commission sportive a en charge la comptabilité des fautes techniques et disqualifiantes sans rapport. Cette commission est seule habilitée à notifier les sanctions y étant afférentes.

#### **Art. 56 - Incidents**

1- Lorsque des incidents, de quelque nature que ce soit, sont constatés à l'occasion d'une rencontre qu'elle soit arrêtée définitivement ou non par l'arbitre du fait :

- soit de l'envahissement de l'aire de jeu ou de ses abords immédiats par le public,
- soit de la mauvaise tenue des joueurs (\*), entraîneurs, accompagnateurs et « supporters »,

L'arbitre est tenu :

- a) de consigner les faits sur la feuille de marque,
- b) d'en aviser les officiels et les capitaines des deux équipes (en particulier le capitaine du licencié incriminé),
- c) de faire contresigner les capitaines, ou les entraîneurs dans le cas des équipes composées de licenciés mineurs,
- d) d'adresser la feuille de marque à l'organisme chargé du championnat.

2-Doivent immédiatement fournir un rapport circonstancié, personnalisé et MANUSCRIT sur les incidents :

- les arbitres et tous les officiels de la table de marque,
- le premier arbitre devra récupérer au terme de la rencontre les rapports cités à l'alinéa ci-dessus et les transmettre lui-même à la Ligue, au plus tard 24 heures ouvrables après la rencontre (le cachet de la poste faisant foi) : voir Article 612 des Règlements Généraux de la F.F.B.B.

3-Doivent fournir un rapport circonstancié, personnalisé et MANUSCRIT sur les incidents dans les 24 heures ouvrables, après la rencontre :

- le cas échéant, le délégué désigné,
- le responsable de l'organisation,
- le capitaine et l'entraîneur de chacune des équipes en présence,
- et plus généralement toute personne directement mise en cause.

Les intéressés pourront provoquer, également, les rapports des témoins et faire état de tous les autres éléments juridiquement admis qu'ils estiment utiles à la défense de leur thèse.

. Il est vivement recommandé aux arbitres, au délégué éventuellement, d'indiquer explicitement les points sur lesquels porteront leurs rapports.

. Passé ce délai de 24 heures ouvrables, une pénalité de 40,00 Euros sera infligée à l'association sportive par rapport manquant. En outre la suspension pourra être automatique et immédiate, dès le samedi suivant et jusqu'à réception du rapport ou des attendus de la commission juridique (discipline).

Tout membre du Comité Directeur Régional ou Départemental, même s'il n'est pas investi d'une fonction officielle, qui assiste à une rencontre au cours de laquelle se produisent des incidents, doit adresser un rapport à la Ligue dans les 24 heures ouvrables, après la rencontre.

#### **Art. 56-A - Utilisation de la vidéo par la Commission Juridique (Discipline) en cas d'incidents**

1-Compte tenu des progrès technologiques modernes, la Commission Juridique (Discipline) peut avoir recours à la vidéo destinée à la recherche de la vérité.

2-La vidéo cassette pourra être saisie, dès la fin de la rencontre par les arbitres, ou par un délégué, ou par un membre du Comité Directeur présent dans la salle. Elle sera adressée dès que possible à l'instance compétente. Elle sera conservée aux fins d'enquête et de décision. Elle ne sera pas rendue à son propriétaire.

3-Une association sportive ou une personne physique peut, également, mettre à disposition de la Commission Juridique (Discipline), la vidéo, quelle estime pouvoir apporter des éléments d'information à la manifestation de la vérité. Elle devra être remise, sans délai, à l'issue de la rencontre, à l'une des personnes citées à l'alinéa précédent, qui sera chargée de son acheminement. Elle ne sera pas rendue à son propriétaire.

4-Tout document vidéo qui parviendra à la commission après la rencontre ne sera pas pris en considération. Il sera retourné à l'expéditeur.

## **VII - PROCEDURES et SITUATIONS PARTICULIERES**

#### **Art. 57 - Réserves**

1-Les réserves concernant le terrain ou le matériel doivent être obligatoirement signifiées à l'arbitre avant le début de la rencontre par le capitaine en titre (sauf exception, par exemple panneau cassé).

2-Il en est de même en ce qui concerne la qualification d'un joueur (\*): toutefois, si un joueur (\*) absent mais inscrit sur la feuille de marque pénètre sur le terrain en cours de partie, des réserves sur la qualification pourront être faites par le capitaine en titre plaignant, immédiatement à la fin de la mi-temps si le joueur (\*) est entré en jeu au cours de la première période de jeu, ou à la fin de la rencontre, si le joueur (\*) est entré en jeu au cours de la deuxième période.

3-Dans les compétitions de licenciés mineurs, les réserves doivent être portées par l'entraîneur.

4-L'arbitre doit obligatoirement inscrire les réserves sur la feuille de marque et en donner connaissance au capitaine en titre de l'équipe adverse qui pourra passer outre à ses risques et périls.

5-Les réserves devront être contresignées par les arbitres et les deux capitaines en titre et donner lieu, de la part des arbitres, à un rapport circonstancié s'il y a lieu.

6-Si le capitaine adverse refuse de signer, le capitaine en titre réclamant le fait préciser par l'arbitre sur la feuille de marque.

#### **Art. 58 - Réclamations**

Pour qu'une réclamation soit recevable en la forme, il faut que :

##### **1- LE CAPITAIN EN JEU RECLAMANT OU L'ENTRAINEUR**

➤ **PRIMO** : la déclare à l'arbitre le plus proche au moment où le fait se produit :

a) immédiatement si le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté ;

b) au premier ballon mort et chronomètre de jeu arrêté si le ballon est vivant au moment de la faute d'arbitrage supposée commise.

➤ **SECUNDO** : dès la fin de la rencontre, la dicte à l'arbitre, après lui avoir remis un chèque de 70,00 Euros (par réclamation) à l'ordre de la Ligue.

➤ **TERTIO** : signe la réclamation au verso et au recto, dans le cadre réservé à cet effet.

➤ **QUARTO** : fasse préciser par l'arbitre, sur la feuille de marque, le refus de signer du capitaine en jeu adverse.

➤ **QUINTO** : si le capitaine en jeu réclamant a été disqualifié, le capitaine en titre ou l'entraîneur procédera aux formalités ci-dessus.

##### **2- LE CAPITAIN EN JEU ADVERSE OU L'ENTRAINEUR AU MOMENT DU DEPOT DE LA RECLAMATION :**

signe la feuille de marque au verso dans le cadre réservé à cet effet. Le fait de signer la réclamation ne présume pas de la reconnaissance du bien-fondé de celle-ci mais a pour seul but sa prise de connaissance.

##### **3- LE MARQUEUR :**

sur les indications de l'arbitre, mentionne sur la feuille de marque qu'une réclamation a été déposée. Il indiquera le score, le temps joué, l'équipe réclamante, le numéro du capitaine en jeu réclamant, le numéro du capitaine en jeu adverse.

##### **4- IMPORTANT :**

➤ **PRIMO** : pour que la réclamation soit recevable, il faut qu'elle soit confirmée par le Président ou le Secrétaire de l'association sportive habilité comme tel et régulièrement licencié, le premier jour ouvrable suivant la rencontre par pli recommandé à la Ligue, accompagné obligatoirement d'un chèque ou d'un mandat de la somme complémentaire de 100,00 Euros, qui restera acquise à l'organisme concerné. Si cette somme n'est pas jointe, la réclamation est déclarée irrecevable. En cas de plusieurs réclamations, chacune d'elles entraînera le paiement de la somme susvisée.

➤ **SECUNDO** : dans le cas où l'arbitre refuserait d'inscrire la réclamation (ce qui n'est pas son devoir), le capitaine en titre ou l'entraîneur doit adresser le premier jour suivant la rencontre, par pli recommandé, le motif de la réclamation à la Ligue, accompagné obligatoirement d'un chèque ou d'un mandat de 170,00 Euros. Cette somme restera acquise à l'organisme concerné. Une enquête sera alors ouverte qui permettra d'apprécier les motifs du refus de l'arbitre et, selon ses conclusions, l'instruction éventuelle de la réclamation pourra être faite.

##### **5- L'ARBITRE**

➤ **PRIMO** : doit faire mentionner par le marqueur sur la feuille de marque qu'une réclamation a été déposée (score, temps joué, équipe réclamante, numéro du capitaine en jeu réclamant, numéro du capitaine en jeu adverse).

➤ **SECUNDO** : après avoir reçu le chèque de 70,00 Euros (par réclamation) du capitaine réclamant ou de l'entraîneur, doit l'inscrire sur la feuille de marque, à la fin de la rencontre, sous la dictée du capitaine en jeu ou de l'entraîneur réclamant sauf disqualification et la signer.

➤ **TERTIO** : doit adresser, à la Ligue, le lendemain de la rencontre, un rapport circonstancié et détaillé portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation (utiliser les imprimés prévus à cet effet), accompagné du chèque reçu et de l'original de la feuille de marque, ainsi que des rapports individuels du deuxième arbitre et des officiels de la table de marque.

➤ **QUARTO** : doit faire appliquer les instructions indiquées plus haut (Art. 58-1 et 2) en ce qui concerne, entre autres, les signatures au recto et au verso de la feuille de marque.

##### **6- LE DEUXIEME ARBITRE**

➤ **PRIMO** : doit signer la réclamation.

➤ **SECUNDO** : doit rédiger un rapport circonstancié, personnalisé et détaillé sur les points précis faisant l'objet de la réclamation et le remettre immédiatement après la rencontre à l'arbitre.

##### **7- LES MARQUEUR, AIDE-MARQUEUR, CHRONOMETREUR, OPERATEUR DES 24 SECONDES :**

doivent remettre à l'arbitre un rapport circonstancié, personnalisé et détaillé sur les points précis faisant l'objet de la réclamation (utiliser les imprimés prévus à cet effet).

##### **8- INSTRUCTION DE LA RECLAMATION SUR LE FOND**

Après avoir vérifié la recevabilité de la réclamation quant à la forme, la C.R.A.M.C. ayant reçu délégation du Bureau, est compétente afin de statuer sur le fond.

L'instruction d'une réclamation ne peut se faire que par rapport à son objet qui devra être mentionné sur la feuille de marque.

#### **Art. 59 - Procédure de traitement des réclamations**

Se reporter aux Règlements Sportifs des Championnats et Coupes de France - Annuaire Officiel F.F.B.B.

## **Art. 60 - Terrain injouable**

1-Lorsque l'aire de jeu est déclarée injouable par les arbitres (défaut ou insuffisance d'éclairage, condensation sur le sol, parquet glissant, intempéries, etc...) l'organisateur et les arbitres doivent tout mettre en œuvre si une salle (ou un autre terrain) située dans la même ville ou à proximité est mise à leur disposition, pour y faire disputer la rencontre.

2-Si une rencontre amicale est organisée à la suite de la décision de l'arbitre déclarant le terrain impraticable, la recette non remboursée aux spectateurs sera retenue par l'association sportive organisatrice et servira, d'abord, à amortir les frais d'arbitrage et des officiels et ensuite, l'indemnité accordée à l'équipe visiteuse.

Règlement particulier à chaque division.

3-Si une rencontre est arrêtée en raison de l'état de l'aire de jeu, bris de matériel, etc..., les frais d'organisation (arbitrage, etc...) sont à la charge de l'association sportive recevante y compris les frais de déplacements éventuellement réclamés. Un panneau et un cercle de réserve doivent pouvoir remplacer un éventuel bris et ceci dans les meilleurs délais.

S'il n'y a pas de matériel de remplacement, le point 1 du présent article s'applique obligatoirement.

## **VIII - CLASSEMENT**

### **Art. 61 - Principe**

Les championnats régionaux conduisent à la fin des différentes rencontres à un classement déterminant le champion de la catégorie. S'il existe plusieurs poules dans une même catégorie, le vainqueur de chaque poule participe à une poule finale qui déterminera le champion.

### **Art. 62 - Mode d'attribution des points**

Le classement est établi à l'issue de chaque compétition en tenant compte :

- du nombre de points
- du point average (quotient)

Il est attribué :

- 2 points pour une rencontre gagnée
- 1 point pour une rencontre perdue (y compris par défaut)
- 0 point pour une rencontre perdue par forfait ou pénalité.

### **Art. 63 - Egalité**

1-Si à la fin de la compétition, deux associations sportives sont à égalité de points, seuls les résultats obtenus entre elles interviendront pour le calcul du « point average » (quotient). Elles seront classées en fonction du meilleur « point average » (quotient).

En cas d'égalité de ce dernier, le calcul du « point average » (quotient) sera effectué sur la base des résultats de toutes les rencontres que ces deux équipes auront disputées dans la poule.

2-Si plus de deux équipes sont à égalité dans le classement, un second classement sera effectué en tenant seulement compte des résultats des rencontres jouées entre les équipes à égalité.

Si après ce second classement, il reste encore des équipes à égalité, leur place sera alors déterminée par « point average » (quotient) sur la base des résultats des seules rencontres jouées entre les équipes restant à égalité.

S'il reste encore des équipes à égalité le « point average » (quotient) sera calculé sur la base des résultats de toutes les rencontres que ces équipes auront disputées dans la poule.

3-Si trois équipes seulement participent à la compétition, et que la situation ne peut être résolue en appliquant la procédure mentionnée ci-dessus, le plus grand nombre de points marqués déterminera alors le classement.

Dans le cas où les trois équipes demeureraient à égalité, le classement sera effectué par tirage au sort.

4-Dans le cas d'égalité des points entre deux ou plusieurs équipes, si une des associations sportives à égalité a une défaite par forfait ou par pénalité dans une rencontre quelconque du championnat, elle sera automatiquement classée dernière des équipes à égalité de points. Ses résultats dans ses rencontres contre les autres équipes à égalité ne seront pas pris en compte pour le calcul du « point average » (quotient) de ces dernières.

5-Le « point average » (quotient) sera toujours calculé par division.

6-Le quotient se calcule par la division des points marqués par les points encaissés.

### **Art. 64 - Effets d'une rencontre perdue par pénalité**

Dans le cas d'une rencontre perdue par pénalité, l'équipe déclarée gagnante bénéficie des deux points attribués pour une rencontre gagnée. Les points marqués au cours de la rencontre sont annulés de part et d'autre et rien ne doit figurer à cet effet, au « point average ».

### **Art. 65 - Effets du forfait général ou de l'exclusion sur le classement**

1-Lorsqu'une association sportive a une équipe exclue du championnat ou déclarée forfait général par la commission compétente, en cours ou à la fin de la compétition, les points acquis pour ou contre par les équipes adverses concernées à la suite de leurs rencontres jouées contre cette équipe sont annulés.

Cette règle ne s'applique pas si l'exclusion ou le forfait général se situe après la dernière journée de championnat.

2-Si la saison suivante, l'association sportive qui a été exclue du championnat ou déclarée forfait général par la commission compétente désire se réengager en championnat régional, elle sera obligatoirement engagée deux divisions en-dessous de celle où elle évoluait lorsqu'elle a été exclue du championnat ou déclarée forfait général.

#### **Art. 66 - Situation d'une association sportive ayant refusé l'accession la saison précédente**

1-Si une association sportive régulièrement qualifiée ne s'engageait pas dans la division supérieure, elle serait maintenue dans sa division. Elle pourra accéder à la division supérieure la saison suivante.

2-Si cette association sportive terminait première de sa poule, l'association sportive classée seconde se trouverait automatiquement qualifiée pour la division supérieure.

3-L'association sportive classée première de la poule participe aux épreuves finales de sa division.

4-Si la formule de la compétition ne prévoit pas la montée automatique du premier de chaque poule et que le ou les montants doivent être désignés par une épreuve de classement, l'équipe qui a refusé l'accession ne pourra disputer cette compétition. Elle sera remplacée par l'association sportive de la poule qui par suite de son classement peut accéder à la division supérieure.

5-Une association sportive régulièrement qualifiée dans une division peut, avant la date de clôture des engagements, demander à être incorporée dans une division inférieure. Elle pourra, le cas échéant, accéder la saison suivante dans la division supérieure.

6-Une association sportive régulièrement qualifiée dans une division, peut, avant la date de clôture des engagements ou avant ou après la parution du calendrier officiel, déclarer forfait général. Elle pourra, le cas échéant, s'engager la saison suivante dans le championnat de deux divisions en-dessous. (Si ce non-engagement ou ce forfait général concerne une équipe 2 ou 3, l'intervalle d'une division avec l'équipe supérieure sera appliqué).

## **IX - MESURES DIVERSES**

#### **Art. 67 - Responsabilité es-qualité**

1-Le Président de l'association sportive ou dans le cas d'un groupement sportif multisports, le Président de la section basket-ball est responsable es-qualité de la bonne tenue de ses licenciés ainsi que des ses accompagnateurs et « supporters ». Il en est de même pour l'association sportive qui peut être disciplinairement sanctionnée du fait de l'attitude de ses licenciés, accompagnateurs et « supporters ».

2-Pendant la rencontre, l'entraîneur et le capitaine sont responsables du comportement des joueurs (\*) inscrits sur la feuille de marque, ainsi que des accompagnateurs assis sur le banc.

#### **Art. 68 - Contrôle antidopage**

Des enquêtes et contrôles peuvent être demandés par le Président de la Ligue.

. Se reporter à ce sujet au règlement de lutte contre le dopage figurant dans l'Annuaire Officiel de la F.F.B.B.

#### **Art. 69 - Sélections et récompenses**

1-La sélection régionale est une récompense, un honneur, une distinction. A ce titre, elle impose des devoirs.

2-Le secrétaire général de la Ligue informe le joueur (\*) et son association sportive de la sélection dont il fait l'objet. Le joueur (\*) désigné pour participer à une sélection (stage, tournoi ou simple rencontre) doit impérativement répondre à cette convocation.

Tout joueur (\*) retenu pour un stage ou une sélection ne peut refuser sa participation ou sa sélection sans un motif reconnu sérieux et légitime par le Bureau régional, et suivant le cas, après avis du Conseiller Technique Sportif (C.T.S.) ou du médecin régional, et le cas échéant, de la commission technique régionale.

3-Sous peine de sanctions, le joueur (\*) doit aviser, par écrit et au plus vite, la Ligue qui le convoque, des motifs de refus de sa sélection ou de sa participation. Il en est de même de tout joueur (\*) retenu pour un stage ou une sélection refusant d'y participer sans motif reconnu sérieux et légitime.

4-Sans autorisation préalablement obtenue dans les conditions ci-dessus établies à l'article 69-2, tout joueur (\*) sélectionné en équipe régionale ne peut, pendant la durée du stage ou de la compétition relative à sa sélection, participer à une rencontre de quelque nature que ce soit, sous peine d'être sanctionné.

L'équipe qui a ainsi utilisé les services de ce ou ces joueurs (\*) a toutes les rencontres disputées, avec ce ou ces derniers, perdues par pénalité.

5-La remise d'objets d'arts offerts à l'occasion de coupes, challenges, tournois régionaux, ainsi qu'aux vainqueurs des différents championnats, s'effectue selon les dispositions de l' Annuaire Officiel (règlements généraux - Titre V - Epreuves Sportives).

#### **Art. 70 - Application de la charte de l'arbitrage**

1-La Ligue participe à la formation du corps arbitral, des marqueurs-chronomètres. Elle a pour mission d'assurer l'application de la charte de l'arbitrage et du règlement des arbitres et officiels de la table de marque de la Ligue. Toutes les associations sportives disputant les championnats nationaux, régionaux doivent satisfaire aux obligations qui leur sont faites au titre de l'application de la charte de l'arbitrage et du règlement des arbitres et officiels de la table de marque de la Ligue.

2-Toute association sportive ne respectant pas cette charte et, ou ce règlement, est pénalisée financièrement et sportivement suivant le barème prévu dans cette charte. La sanction sportive peut conduire à la mise hors championnat d'une équipe avec descente en division inférieure la saison suivante.

3-La Ligue communique aux instances fédérales, à une date déterminée par cette dernière, la liste des associations sportives n'ayant pas satisfait en la matière à leurs obligations pour la saison sportive en cours.

4-L'imprimé relatif à la charte de l'arbitrage devra être retourné à la Ligue par les Comités avant le 15 octobre de la saison en cours. Toute omission sera passible d'une pénalité financière de 152.00 Euros imputée à l'association pour manquement.

#### Art. 71 - Accueil des joueurs (\*)

L'association sportive recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse la salle où se déroule la rencontre afin d'effectuer un échauffement. Elle doit aussi mettre à leur disposition, à celles des arbitres et des officiels, des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante.

#### Art. 72 - Encadrement des équipes de « jeunes », obligation, sanction.

1-Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », composées de licenciés mineurs, lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule, une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement. En tout état de cause, la personne encadrant assume toute la responsabilité en cas de désordre ou d'incident de quelque nature que ce soit.

2-Dans l'hypothèse où une équipe de jeunes se déplace avec un seul accompagnateur licencié et majeur, que celui-ci est également entraîneur et qu'il se fait disqualifier lors de la rencontre (donc doit sortir de la salle), les arbitres doivent arrêter la rencontre. Cette disqualification, dûment motivée, sera inscrite sur la feuille de match par le premier arbitre.

3-La rencontre sera perdue par défaut, pour l'équipe sanctionnée.

3.1 : si l'équipe qui bénéficie du gain de la rencontre mène à la marque, le score au moment de l'arrêt reste acquis. Si cette équipe ne mène pas à la marque, le score sera de deux à zéro (2 à 0) en sa faveur. L'équipe ayant perdu par défaut recevra un (1) point au classement.

3.2 : pour les doubles rencontres (aller et retour) comptant pour une seule série (total des points), l'équipe qui perd la première ou la seconde rencontre par défaut perd la série « par défaut ».

#### Art. 73 - Organisation de manifestations sportives à but lucratif

Les associations sportives organisant des manifestations sportives à but lucratif dont le public et le personnel qui concourent à la réalisation de la manifestation peuvent atteindre plus de 1500 personnes, soit d'après le nombre de places assises, soit d'après la surface qui leur est réservée, sont tenus d'en faire la déclaration au Maire.

Ces dispositions sont prévues par le Décret n° 97-646 du 31 Mai 1997 (Journal Officiel du 1<sup>er</sup> juin 1997) et entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1997.

#### Art. 74 - Saisie des résultats sur MINITEL - INTERNET - AUDIOTEL

Il est fait obligation à toutes les associations sportives disputant les championnats gérés par la Ligue des Pyrénées de rentrer les résultats des rencontres sur le MINITEL - INTERNET - AUDIOTEL (toutes catégories) **AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H00.**

Tout manquement ou saisie erronée fera l'objet d'une pénalité financière comme prévu dans les dispositions financières de la saison en cours.

#### Art. 75 - Dispositions financières

de la Ligue : sont annexées au présent règlement.

#### Art. 76 - Assemblée Générale Régionale

Il est fait obligation à toutes les associations sportives de la Ligue d'être représentées à l'Assemblée Générale Régionale. Chaque association sportive doit être représentée soit par son Président, soit par un membre de l'Association régulièrement mandaté. Toutefois, le Président peut donner mandat exprès à une personne de son association licenciée à la Fédération ou à un licencié de son choix afin de le représenter.

Tout manquement de représentation fera l'objet d'une pénalité financière comme prévu dans les dispositions financières pour la saison en cours.

#### Art. 77 - Non participation du président de la Ligue à une commission de discipline

Le Président de la Ligue ne peut faire partie d'aucune instance disciplinaire.

#### Art. 78 - Imprévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la commission sportive régionale, de la C.R.A.M.C., ou de la commission juridique régionale (statuts - règlements - discipline).

#### Art. 79 - Adoption du règlement

Le présent règlement sportif de la Ligue des Pyrénées a été adopté par les Comités Directeurs de la Ligue du 12 avril, puis du 30 août 2008 et il est applicable pour la saison 2008/2009. Ce règlement sera actualisé à la fin de chaque saison sportive pour la saison suivante, en fonction des modifications qui interviendraient dans les règlements fédéraux et internationaux.

Toutes ces dispositions sont exécutoires.

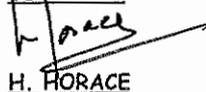
LE SECRETAIRE GENERAL



A. KOLB

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION  
SPORTIVE ET REGLEMENTS SPORTIFS

GENERAUX



H. HORACE

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION  
JURIDIQUE REGIONALE

(section discipline)



J.C. CAUMONTAT

LA PRESIDENTE DE LA LIGUE DES PYRENEES



C. GISCOU

Toutes les dispositions figurant dans la présente brochure font foi des règlements officiels de la Ligue Régionale des Pyrénées.

Ces dispositions ont été adoptées par le Comité Directeur Régional et sont applicables à compter du 1er septembre 2008.

Tous les cas non prévus dans la présente brochure seront examinés et traités par le Bureau Régional.  
La ou les disposition(s) prise(s) seront exécutoires.

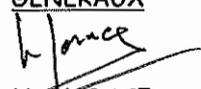
Toutes les dispositions non prévues dans les présents règlements seront examinées et traitées selon le Règlement Officiel de la F.F.B.B.

LE SECRETAIRE GENERAL

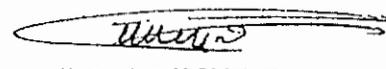


A. KOLB

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION  
SPORTIVE ET REGLEMENTS SPORTIFS

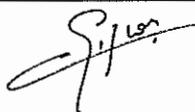
GENERAUX  
  
H. HORACE

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION  
JURIDIQUE REGIONALE  
(section discipline)

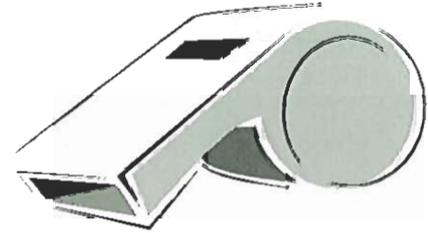


J.C. CAUMONTAT

LA PRESIDENTE DE LA LIGUE DES PYRENEES



C. GISCOU



**FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL**

**ANNUAIRE OFFICIEL  
ARBITRES / O.T.M.  
LIGUE DES PYRENEES DE BASKET-BALL  
SAISON - 2008 / 2009**



MAISON DU BASKET - 36 Avenue de l'Hers - B.P. 65105  
31504 TOULOUSE CEDEX 5

☎ 05.62.71.69.59 - Fax : 05.62.71.69.58

**E.MAIL : [liguepyr@fr.oleane.com](mailto:liguepyr@fr.oleane.com)**

Nom	Prénom	Adresse 1	Adresse 2	CP	Ville	Tél Dom.	Tél Port.	Mail
ABADIE	Pierre	46, Ch de l'Eglise Montaudran	Villa 109	31400	TOULOUSE		0603053934	Abadie.pierre@aliceadsl.fr
ABDERRAHMANE	Abdelkader	7, rue Enzo Godéas	Appt 52	31100	TOULOUSE	0561765826	0682852361	kader.abderrahmane@laposte.net
ABENG-ESSAMBA	Jacques	11, allées Camille Soula	Chbr 20106	12200	VILLEFRANCHE DE R.		0680707353	keja_10@hotmail.fr
ACHEEN	Florent	7 bis Ch de Licard	Villa 4	31100	TOULOUSE		0661436208	akeone4@hotmail.com
ADAM	Anne	1403, rte de St-Etienne		82370	ST-NAUPHARY	0563319908	0615196090	Ericanne.adam@wanadoo.fr
ADAM	Eric	1403 rte de St Etienne de T		82370	SAINT-NAUPHARY	0563319908	0677035741	ericanne.adam@wanadoo.fr
AHAMADA ALI	Assad	chez M.HOUMADI Hakim	6, rue de Rome	12000	RODEZ		0689241476	assadis12@hotmail.fr
AISSAOUI	Adnan	13, Av du Parc	Appt 2737	31700	BLAGNAC		0672000497	adnan.aissaoui@wanadoo.fr
AMIELET	Mariama	1, place de la Logue		31410	NOE	0561876335	0674646455	Mariama.amielet@yahoo.fr
ARNAUD	Aurélie	17, rue de la Fontaine		65320	BORDERES SUR L'E.	0562375915	0671850471	lilie65@hotmail.com
ARNOLD	Deborah	Le François Villon-Apt 101	15, rte de Moyrazès	12000	RODEZ		0611675814	Deborah.arnold@orange.fr
ASPECT	Jean-Ch.	Le Claret		65230	CIZOS	0562998855	0687141679	Jc.aspect@hotmail.fr
ASTRUC	Christelle	33, rue des Fauvettes		09100	ST JEAN DU FALGA	0561673154	0625071477	Christelle.elvis@wanadoo.fr
AYRAL	Audrey	56, Av Lucien Servanty		31700	BLAGNAC		0608882623	audrey.ayral@laposte.net
AZAHAF	Hamise	49, bd Camille Delthil		82200	MOISSAC	0563042881	0663516370	
AZEHAF	Mohamed	27, rue du Pont		82200	MOISSAC		0612447596	ali.azahaf@live.fr
BADIBANGA	Ludovic	40, av Parmentier		31200	TOULOUSE	0561139958	0621186244	Badibanga_ludovic@hotmail.com
BARTHE	Jean-Claude	Au Bigourdan		32390	ROQUEFORT	0562643455	0616166328	jeanclaud.barthe@9online.fr
BAYDUR	Beyza	9, rue d'Embarthe	Appt 2	31000	TOULOUSE		0682922916	beyzabaydur@yahoo.com
BEGUE	Christelle	Route de St-Lys	La Couronne	31470	SAIGUEDE	0561914355	0607799050	Kika_2407@yahoo.fr
BEGUE - JOUEN	Vanessa	Route de St-Lys	La Couronne	31470	SAIGUEDE	0561914355	0677194120	Vanessa13begue@yahoo.fr
BENCHIMOL	Aymeric	76, allées Jean Jaurès		31000	TOULOUSE		0611143998	Aymeric.benchimol@laposte.net
BERNARD	Grégor	8, Av Georges Pompidou		81000	ALBI		0678237551	greg.81@hotmail.fr
BERTOLINI	Damien	245, ch de la grangette		31370	BERAT	0562209787	0632438034	damienbertolini@wanadoo.fr
BINET	Fabienne	10, rue des pujols		31490	LEGUEVIN	0561068768	0673264132	fabienne.binet@laposte.net
BLANCHOU	Maxime	Lacoste		46140	SAUZET	0565369140	0630075666	maxime.blanchou@orange.fr
BLOCHET	Eric	Appt 3	14, rue Monestie	31830	PLAISANCE DU TOUCH	0561065196	0681162169	eric.blochet@free.fr
BOISSINOT	Florence	30, rue des Pyrénées		65200	TREBONS		0663776042	flore.steph@orange.fr
BONEU	Julien	1, Imp des Puyots		65310	ODOS		0629029706	Julien.boneu@neuf.fr
BORDIER	Benjamin	5, rue Simin Palay		65000	TARBES	0562569465	0630027205	benbordier@hotmail.fr
BOUCHABOU	Boris	1, Allée des Boutons d'Or		31700	BLAGNAC	0561157950	0698995075	condanation@hotmail.fr
BOUTOUIL	Nezha	2, rue Charles Lindberg		31600	MURET		0664242765	Nehza.boutouil@mairie-toulouse.fr
BRENNETOT	Mathieu	4 Avenue des Herbettes		31400	TOULOUSE		0630954526	mathieu.brennetot@etu.iut-tlse3.fr
BRIOL	Régis	25, rue des mûriers		31240	SAINT-JEAN	0561749858	0674787983	briol@netcourrier.com
BROCA	Emilie	26, rue de la Traversole		65420	IBOS	0562900605	0670879648	emilie.broca@laposte.net

CALVAYRAC	Alexandra	Rés Les Emeraudes	24, rue du roc	81000	ALBI	0979554115	0662286628	Alexandra.calvayrac@orange.fr
CALVET	Joffrey	Le Village		31160	ARBAS		0663443166	djodjo31basket@yahoo.fr
CALVO	Alexandre	12, rue Bedé		82300	CAUSSADE	0563931649	0671688270	alexandrevalvo@wanadoo.fr
CAMBOU	Alain	33, rue Cayssials		31150	GRATENTOUR	0561829030	0628071178	Alain.cambou@free.fr
CAPPELLETO	Cyril	40, rue Bernard Ortet		31500	TOULOUSE	0561615974	0615291192	Cyrilkp2@neuf.fr
CASSINA	Alexandre	7, rue des Cerisiers		65500	CAIXON	0562968103	0682260962	Solangecourt65orange.fr@orange.fr
CHABOY	Mickaël	Camp del Four	Loupiac	46700	PUY L'EVEQUE	0565201124	0611102184	m.chaboy@yahoo.fr
CHAHID	Ayoub	19, rue des Litanies		32100	CONDOM	0562283189	0666377843	ayoub.c@hotmail.fr
CHAMBARD	Vincent	122, rue de la Guinguette		46000	CAHORS	0565302336	0669000775	vincent.cha7@voila.fr
CHEDDADI	Mehdi	Bat C2 – Appt 4876	Cité Sicard d'Alaman	81370	SAINT-SULPICE	0563419807	0619032917	mecheddadi@aol.com
CISSE	Mamadou	316 Les Capucines	Le Tricot	12200	VILLEFRANCHE DE R.	0565456965	0667987721	CISSE.MAMADOU6@aliceadsl.fr
CLAIRAND	Damien	3, rue de Chaussas	Appt 36	31200	TOULOUSE	0561138227	0682328532	dxclairand@yahoo.fr
CLAVAUD	Sébastien	11, rue de Provence		31770	COLOMIERS	0561782283	0675324070	youpiseb@orange.fr
COCOLE	Thomas	18, cité Montsegur	Senior	09300	LAVELANET		0679679376	tomtomta@hotmail.fr
CONEIM	Yannick	3, Av de l'Europe		09000	FOIX		0619870119	yannick.coneim@orange.fr
COULONDRE	Laurent	4, impasse des bosquets		31100	TOULOUSE		0678545677	laurent@coulondre.fr
COURT	Solange	7,rue des cerisiers		65500	CAIXON	0562968103	0682260962	Solangecourt65orange.fr@orange.fr
CRETON	Philippe	28, rue St Th d'Aquin		31400	TOULOUSE	0872898933	0680344199	piloupilou68@aol.com
CROS	Sylvain	12, rue du Garric		81330	VABRE	0563504696	0678653999	jeromechamayou@hotmail.fr
DA SILVA	Aurélié	4, passage du Parc		65400	ARGELES-GAZOST	0562421369	0614520748	Aurelie-ds@orange.fr
DEBUIRE	Grégory	19 bis, rue du Faubourg Bonnefoi		31500	TOULOUSE		0622961463	
DEFFRENE	Aurore	Les Jardins de Fragonard n° 36		82800	NEGREPELISSE		0607105172	aurore.deffrene@info82.com
DELIOT	Thierry	Route de Menville		31530	BRETX	0561854930	0664243119	thierry.deliot@aliceadsl.fr
DELMAS	Julien	Rés La Licorne Appt 6	3, rue Andromède	12450	LA PRIMAUBE	0565465221	0687108456	julindelmas12@hotmail.com
DELPRAT	Delphine	Avenue de Gascogne		82210	SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	0563959464	0685553285	nababy@hotmail.fr
DENIS	Patrick	La Rouquette		46130	SAINT-MICHEL-LOUBEJOU	0565408301	0684767826	Patrick.denis1@wanadoo.fr
DESCOINS	Nathalie	La Peyrousse		31800	LODES	0561891932	0611729827	Francis.descoins@wanadoo.fr
DESPOUY	Arnaud	23, rue des lois		31000	TOULOUSE		0686759734	arnaud.despouy@wanadoo.fr
DEVOUGE	Eric	Le Bourg		12390	GOUTRENS	0565726963	0667644244	Antoine12390@aol.com
DIOP	Johanna	28, rue St Th d'Aquin	Appt 7	31400	TOULOUSE		0619898933	johannadiop@hotmail.com
DJOMAN	Tiburce	Appt G 140	6, imp Simone de Beauvoir	31200	TOULOUSE		0623398560	Djoman.tiburce@libertysurf.fr
DUPIN	Jean	Herret		32100	CONDOM	0562280971	0664090064	jean.dupin@tiscali.fr
ESPENAN	Sophie	5, rue du 8 mai 1945		09400	TARASCON SUR ARIEGE	0561057445	0680572672	espenansophie@hotmail.fr

FAUCON	Hervé	22, rue Van Gogh	Rés. Allée Platanes	31170	TOURNEFEUILLE	0534504936	0680252551	hervefaucou@yahoo.fr
FERRE	Patrick	1, rue Etienne Fonfrede		31410	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	0561980361	0670189000	patrick.ferre@laplace.univ-tlse.fr
FONTES	Didier	La Carbonniere		81440	ST GENEST DE C.	0563420166	0609010328	Fontes.didier@free.fr
FONTORBES	Sylvie	1, route des Pyrénées		65360	BERNAC-DEBAT	0562443290	0613459079	sylviefontorbes@yahoo.fr
FRAYSSINES	Jessica	947, rue de l'Arbre de la Garde		12160	BARAQUEVILLE	0565690978	0633281487	jean.frayssines@wanadoo.fr
FRAYSSINES	Carine	947, rue de l'arbre de la garde		12160	BARAQUEVILLE	0565690978	0678639559	Jean.frayssines@wanadoo.fr
GAIGNE	Jérôme	Appt 5	37, rue Barrau	31400	TOULOUSE		0662846050	Gerom31@hotmail.com
GAILLARD	Jérôme	Route de Castelferrus		82100	SAINT-AIGNAN		0617157134	gaillard-jerome@caramail.com
GHANSAH	Hugues Guy	40, rue Gabriel Péri		31000	TOULOUSE		0624086254	huguym@hotmail.fr
GIL	Olivier	La Croix Rempart		46600	MARTEL	0565327409	0675863050	Julie.sahuquillo@orange.fr
GINER	Jérôme	Cité Bel Air Bat c Esc 13	8, rue Henri Rol Tanguy	65000	TARBES	0562366349	0611916309	jeromeginer@hotmail.fr
GNONLONFOUN	Maxime	Appt C15	72, Av de Ranguheil	31400	TOULOUSE	0567142768	0662032006	maxime129@hotmail.com
GOMEZ	Thomas	49 C Impasse Daguin	Espace Village	31300	TOULOUSE	0534519845	0675222147	gomezthomas@free.fr
GOURG	Florence	18, rue des Capitouls	rdc D1	31490	LEGUEVIN	0534572863	0663531562	florence.gourg@orange.fr
GRENIER	Adrien	6, rue Joseph Moules		65000	TARBES	0562935465	0637965912	Lagachette65@hotmail.com
GUEDE	Jérôme	2, imp du Carchet		32720	BARCELONNE DU G.	0562084689	0689934953	jguede@yahoo.fr
ILLERAS	Anais	8, rue du Couderc		31770	COLOMIERS	0534366874	666952480	anais05@hotmail.fr
IMART	Vincent	Les Crêtes		46100	FIGEAC	0565140535	0620023081	v.imart@free.fr
ITAN	Mickaël	Appartement 970	1, imp de la verrerie	81400	CARMAUX	0611782267	0618266340	Micus_toietmoi@hotmail.fr
JEAN	Philippe	47, rue des Bergeronnettes		65800	ORLEIX	0562361853	0684810592	Philippe.jean21@wanadoo.fr
JEAN PIERRE	Mickaël	Rés les jardins de Ma. Appt 157 - Bât I	63, rue Edmond Rostand	31200	TOULOUSE	0534449052	0610623925	jeremike@free.fr
JONES	Zachery Lee	1075 Combe du Paysan		46000	CAHORS	0565531361	0608137018	zjones514@aol.com
JOUVIN	Franck	8, Allées Pierre de Coubertin		31150	BRUGUIERES	0561825554	0623403419	Jouvin.franck@cegetel.net
JOUVIN	Sandrine	8, Allées Pierre de Coubertin		31150	BRUGUIERES	0561825554	0627340132	Jouvin.franck@cegetel.net
JUDICAEAL	Olivier	Tour Raynalde Bat D	4, Bd d'Estourmel	12000	RODEZ	0565684613	0689482799	mamazene@hotmail.com
KILIC	Kayran	7, rue Gabriel Péri		31000	TOULOUSE	0380432421	0663472522	hkkilic2000@yahoo.fr
KOUKOU-TE-NGBANDI	Steve-Gaiton	2, Avenue Yves Brunaud		31500	TOULOUSE		0618215966	koukoutesteve@yahoo.fr
LABIT	Bérangère	7, rue Raynal		32190	VIC FEZENSAC		0650300056	Beren.labit@wanadoo.fr
LACAZE	Laurent	6, rue Alaric II		31000	TOULOUSE		0620855266	llacaze@hotmail.fr
LAFAGE	Laurent	43, rue du 11 novembre		65800	AUREILHAN	0562366050	0612228409	lauren10laf@hotmail.fr
LAFFORGUE	Emilie	80, Bd de Ratalen		31240	SAINT-JEAN	0562895349	0682782503	mimi3110@msn.com
LAGUERRE	Christophe	6, rue Jean Mermoz		65310	LALOUBERE	0562452920	0681650890	Christophe.laguerre@wanadoo.fr
LAMIE	Christine	Appt 55	17, rue Léon Blum	82100	CASTELSARRASIN	0950990351	0673346351	CI971@live.fr
LAPORTE	Maxime	8, chemin des Tourettes		12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	0565450351	0661069064	maxime.l@nitica.fr
LASUS	Antoine	17, rue Chanteclerc	Fontalba	81200	AIGUEFONDE	0563985493	0623171598	

LE LAY	Baptiste	2, rue des Pradelets		31320	CASTANET-TOLOSAN	0534660444	0683117274	b.lelay@aliceadsl.fr
LEROY	Christophe	27, Ch de Bourrasse		31180	LAPEYROUSE-FOSSAT	0561354144	0689923541	chrsly@aol.com
LEYGUE	Rodolphe	Le Clos de Fonneuve Appt 41	253, Av de Fonneuve	82000	MONTAUBAN		0662475607	rodolphe.leygue@free.fr
LLORENTE	Félicie	12 bis, quai de la Brunette		82100	CASTELSARRASIN	0561140475	0630062780	Felicie.llorente@nlm.sni.fr
LOUNGOUNGOE	Jocelyn	4, rue Erik Satie	Soazur III Bat 5 E7	65000	TARBES		0675667726	jocelynlounge@orange.fr
MAESTRE	Nicolas	18, rue Frédéric Mistral		82000	MONTAUBAN	0614187886	0689801375	nmaestre@basketfrance.com
MALPHETTES	Dorian	13, rue Georges Brassens	Lot les Cantours	81400	BLATE-LES-MINES	0563479350		dmalphettes@basket81.info
MARGEOT	Bruno	63, allée de Sébastopol		31330	GRENADE		0660912584	bmargeot@wanadoo.fr
MARTINEZ	Kévin	9, bis chemin des Vignes		81160	ARTHES	0960028982	0621679242	martinez.k@wanadoo.fr
MATHIEU	David	Rés La Vénitienne Bat F appt 123	10, av de Provence	31470	FONSORBES		0688599719	
MAUREL	Benjamin	Route de seaux		82270	MONTPEZAT DE QUERCY	0630218683	0630218683	Benjam293@hotmail.com
MAURY	Cyril	Le Bourg		46140	SAUZET	0565369506	0682455862	cyrilmaury@wanadoo.fr
MAZARS	Romain	7, Le Soulicou		12450	LUC	0565694940	0679615491	
MIRON	Nicolas	71, rue des Mirepoises		46000	CAHORS	0565539592	0667063142	nicolas.miron@wanadoo.fr
MOULIN	Mathieu	3 Boulevard Matabiau		31000	TOULOUSE		0623710223	mathieu.moulin@live.fr
N'DIAYE	Mouhamedou	10, rue d'Anjou	Appt 37	31700	BLAGNAC	0561716947	0634451727	mamadou31000@hotmail.fr
NADAU	Jean-Michel	7, rue Bennwhir		32360	JEGUN	0562060527	0608251551	
NYBELEN	Isabelle	25, av Jules Julien		31400	TOULOUSE		675479341	isabelle_nybelen@hotmail.fr
OLCOMENDY	Mickaël	48, bd des Pyrénées		31260	SALIES DU SALAT	0561901959	0625290872	Euskadi-breizh@hotmail.fr
PARRINI	Thomas	32, rue Tino Rosi		31100	TOULOUSE	0561076890	0629751390	Thomas.parrini@aliceadsl.fr
PASQUIER	Loïck	17 Chemin Podieu		31370	BERAT		0685036229	loic-pasquier@hotmail.fr
PAUZIES	Alain	17, rue Vert Pré		12510	OLEMPS	0565686981	0687284535	pauzies@wanadoo.fr
PELFORT	Myriam	9, rue de la République		81210	ROQUECOURBE	0563508300	0672072402	myriam.pelfort@club-internet.fr
PENNEROUX	Adrien	Rés Ranguheil Appt 98	203, rte de Narbonne	31400	TOULOUSE	0954740713	0619677367	Adr_penneroux@yahoo.fr
PIETRUSZEWSKI	Olivier	56, rue Jean Jaurès		81130	CAGNAC LES MINES		0625054177	olive81@free.fr
PILLE	Arnaud	22, rue Pierre Brossolette		12700	CAPDENAC-GARE	0565648680	0626269233	arnaudfrederic3@msn.com
POINTREAU	Amandine	Chemin de la Vidaude		69230	ST GENIS LAVAL	0478503038	0688597348	amand-pointreau@hotmail.com
PORTIER	Guillaume	16, rue du Val d'Aran		31170	TOURNEFEUILLE	0561066699	0610485622	guillaume.portier@wanadoo.fr
PUJOL	Vincent	1, bis chemin du Castelvert		81500	LAVAU	0563347095	0622783307	magavince@orange.fr
PY	Jérôme	La Capelle		81220	DAMIATTE	0563349161	0614847129	jeromepy@free.fr
RABET	Loïck	39, route de Calmont		09700	SAVERDUN	0673368093	0642221191	unbasketeur09@hotmail.fr
RACINE	Stéphanie	Domaine de Las Carbouères		32600	AURADE	0562071180		Stephanie.racine664@orange.fr
RAKOTOSON	Etienne	12, rue François Truffaut	Apt 41	31320	CASTANET TOLO.	0561756724		Etienne.rakotoson@voila.fr
RAMON	Michel	43, Bd des Balquieres		12850	ONET LE CHATEAU	0565783302	0686761691	mramon1@club-internet.fr
RAPITEAU	Isabelle	64, rue de la République		32100	CONDOM	0562283083	0607103706	israpiteau@yahoo.fr

RAYNAUD	Carole	7, Ch de Castillon		31140	PECHBONNIEU	0670158724	0607247023	C_raynaud@mapei.fr
REMOND	Erwan	3, Lot le Caperet		31870	LAGARDELLE-SUR-LEZE	0561565326	0683869576	erwan.remond@laposte.net
RICETTI	Julien	2, Chemin Bel Horizon		31770	COLOMIERS	0561787885	0626607137	ricettda@creditmutuel.fr
RODRIGUEZ	Christophe	Rès ; Clair Voltaire	7, rue Voltaire	65100	LOURDES	0562366813	0672513780	Rodrigue.chris@orange.fr
RODRIGUEZ	Eric	44, route de Fauch		81000	ALBI	0563434402	0684973191	er.81@orange.fr
ROZES	Michel	27, Av de l'Egalité		31210	MONTREJEAU	0561956122		michel.rozes-31@orange.fr
SALLIONI	Jean-Paul	518Route d'Ox		31600	SEYSSES		0686850518	jean-paul.sallioni@airbus.com
SAMARRA	Claude	35, av du Breuil		81000	ALBI	0563531941	0677296236	claudesamarra@wanadoo.fr
SANS	Eric	111, rue Louis Plana		31500	TOULOUSE		0666898882	eric.sans@airbus.com
SANTOS	David	8, allée des mûriers		31700	BLAGNAC	0561718887	0612462742	santosdavid@hotmail.fr
SARRAILH	Xavier	17, Av St Jammes	Bat C Appt 12	64000	PAU		0662687403	xavier.sarrailh@laposte.net
SARRES	Vincent	15, rue Georges Clémenceau		65380	OSSUN	0562328872	0675606619	vidog65@yahoo.fr
SEGOND	Olivier	9, lot les Naudettes		09210	SAINT-YBARS	0561694569	0608185407	segondol@aol.com
SLIMANI	Ibrahim	118, route de Narbonne	Rès Pythagore Appt 2	31400	TOULOUSE		0669588358	slimani.ibrahim@gmail.com
SOUIFI	Karim	1, allée de Pierredon		31770	COLOMIERS	0561780932	0610105835	karim.souifi@yahoo.fr
SOULAYRAC	Benjamin	Brazis	18, route de Damiatte	81500	FIAC	0563707166	0630687270	soulayrac@voila.fr
SOULEROT	Nicolas	78, rue de Cérézou	Appt 179	31270	CUGNAUX		0660908997	kixoul@hotmail.com
SOULIE	Magali	11, chemin des Farinels		46000	CAHORS	0565220496	0686847259	kikinette5@hotmail.fr
TEULE	J-Marc	15, rue du Bodet		65380	LAMARQUE - PONTACQ	0559536125	0666122585	jmteule2@wanadoo.fr
THEPENIER	Hugues	2, route de Narbonne		31320	CASTANET-TOLO.		0699311108	hugthep@hotmail.com
THERONDEL	Rémi	Lacassagne		12450	CALMONT	0565714367	0662051704	maximus_23_9@hotmail.com
TIZON	Xavier	51, Ch de la Flambère	Rès Les Jardins du Moulin-Apt 7	31300	TOULOUSE	0534397740	0619360703	xaviertizon@basketcd31.com
TRAMBOLHO	Christian	Rue du Caillou	La Plaine	46220	PRAYSSAC		0616991677	Eve-marquinerie@wanadoo.fr
TRAMBOLHO	Candy	Route de grezals	sarlat	46700	PUY L'EVEQUE		0616991657	eve-marquinerie@wanadoo.fr
TREJAUT	NADIM	4 Rue Pujonville		31000	TOULOUSE			nadim1985@gmail.com
TSOULI	Mohammed	24, rue Lucien Costes		12100	MILLAU		0678548757	tsouli2@hotmail.fr
VABRE	Frédéric	Chemin de Maurcns		31570	PRESERVILLE	0534664535	0663519877	frvabre@orange.fr
VAING	Dara	2, rue Latil		65000	TARBES		0671609711	vaing.dara@hotmail.fr
VASSAL	Pierre	Les Jardins du Comtal-Bât A	12, rue du Causse Comtal	12340	BOZOULS	0565514772 après 20 h	0677443681	pierre.vassal@club-internet.fr
VIARGUES	Joël	9, Hameau des Chênes		12330	SAINT CHRISTOPHE VALLON	0565726938	0676775127	joel.viargues@wanadoo.fr
WELZENBACH	Rachel	1485, chemin des Crocs		31370	BERAT		0688842130	rawel.01@wanadoo.fr
YAMOU	Yones	73, rue des Fontaines		31300	TOULOUSE	0561425671	0686531913	lezbroof@hotmail.fr
ZAIDA	Foued	37 bd Camille Delthil		82200	MOISSAC	0563040316	0667016206	foued-4@hotmail.fr



# Officiels de Table de Marque - Championnats de France

## Coordonnées - Saison 2008/2009



NOM - Prénom	Adresse	n° licence	Groupement Sportif	Téléphone			Adresse Electronique
				Domicile	Travail	Mobile	
BACQUET Pierre	4 RUE DU VILLARET 31500 TOULOUSE	F610888	TOULOUSE C.M.S.	05 61 34 83 49	05 34 35 72 01	06 22 94 38 64	p.bacquet@laposte.net
BAJON Martine	8 RUE DU COLLEGE 32200 GIMONT	F600194	E.S. GIMONT B.B.	05 62 67 82 64			didier.bajon@wanadoo.fr
BARREAU Britt	12 RUE DE L'ARBIZON 31120 ROQUETTES	F500102	B.C. ROQUETTES	05 61 72 57 70		06 03 92 71 88	barreault.jean-jacques@orange.fr
BARRERE Isabelle	LA GUINLE 32100 BERAUT	F690211	VALENCE C.C.R.G.B.	05 62 68 41 97	05.62.60.40.69	06 87 25 08 50	isabelle.barrere0192@orange.fr
BONHOMME Michel	AU SAMIOL 32810 MONTAUT LES CRENEAUX	F580136	A.S. MONTAUT	05 62 64 34 00	05 62 63 77 87		samiol.montaut-cx@wanadoo.fr
BRAU Bernard	3 RUE RIMBAUD 65000 TARBES	F480108	Tarbes U.B. 65	05 62 93 84 74		06 20 87 28 99	
CALVET Jean	CHEMIN DES MARETIERS 81800 COUFFOULEUX	F600193	B.C. LAVAUR	05 63 40 66 31		06 08 94 74 24	j.calvet@basketpyrenees.org
CAQUIN Jeanine	AU SERROT 32810 LEBOULIN	F600221	A.S. MONTAUT	05 62 65 65 93		06 50 58 16 07	patrick.caquin@alsatis.net
CASAL Emilia	6 PLACE ALBERT TOURNIER 09100 PAMIER	F772812	U.O. PAMIER	05 61 68 08 02		06 50 23 53 70	emilia.casal@cegetel.net
CASU Pascal	44 ALLEES DE BOIRIS 31470 SAINT-LYS	F661553	SAINT-LYS O.B.	05 61 91 58 10	05 34 60 41 76	06 09 31 03 00	pascal.casu@free.fr
CHAMBARD Vincent	122 RUE DE LA GUINGUETTE 46000 CAHORS	F680276	A. SAUZET B.	05 65 30 23 36		06 69 00 07 75	vincent.cha7@voila.fr
CLAUDE Christelle	210 RUE ANDRE ABBAL 82000 MONTAUBAN	F861306	MONTAUBAN B.C.			06 87 05 81 66	crissix_7@hotmail.com
COURCELLE Martine	32 RUE DE CIER 31210 HUOS	F520231	BC SALIES DU SALAT	05 61 95 77 91		06 09 79 25 68	tinou.courcelle@orange.fr
COURCELLE Nathalie	49 RUE DE LA REPUBLIQUE 31600 SEYSSES	F751617	BC SALIES DU SALAT			06 42 47 08 39	n.courcelle@basketpyrenees.org
DEBLOIS Dominique	LIEU-DIT LA CALLEVE 31590 VERFEIL	F620203	B.C. VERFEIL	05 62 79 66 33	05 62 57 57 57 poste 6525	06 59 04 95 20	caimad@wanadoo.fr
DECEMBRE Gérard	LA GRIFFOULIERE 12300 FLAGNAC	F470093	B. BERGES DU LOT	05 65 64 02 11		06 72 90 43 06	gerard.decembre@wanadoo.fr
DESCOINS Sandra	39 ROUTE DE CIER 31210 POINTIS DE RIVIERE	F760233	POINTIS DE RIVIERE S.B.			06 14 26 76 94	s.descoins@wanadoo.fr
DUFFAUD Béatrice	18 RUE DES JONQUILLES 09210 LEZAT/LEZE	F690143	C.LEZAT			06 87 66 58 77	beatrice.duffaud@orange.fr

NOM - Prénom	Adresse	n° licence	Groupement Sportif	Téléphone			Adresse Electronique
				Domicile	Travail	Mobile	
DUTAUT Pierre	5 RUE SAINT-ROCH 32300 MIRANDE	F580115	B.C. MIRANDE	05 62 66 69 93		06 08 82 67 88	pierre.dutaut@orange.fr
ESPINASSE Christel	12 RUE PLEIN SUD 12450 LUC/PRIMAUBE	F720461	S. RODEZ AVEYRON B.	05 65 69 77 91		06 82 54 38 98	luchlo@wanadoo.fr
FAUBEC Jacques	45 RUE D'ETIGNY 32550 PAVIE	F490124	J.A .PAVIE	05 62 05 60 00	05 62 05 80 95	06 27 02 59 36	jacques.faubec@wanadoo.fr
FERRIAN Jean-Claude	LE BOURG 46140 SAUZET	F540064	PRADINES LUZECH B.	05 65 31 95 57		06 17 06 08 58	plb.46@orange.fr
FIRMIN Josiane	AU SOULAN 32310 BEZOLLES	F600206	VALENCE C.C.R.G.B.	05.62.28.92.60		06.78.77.88.93	josiane.firmin@laposte.net
GARCIA Sylvie	LIEU-DIT BATENS 82220 VAZERAC	F640127	MONTAUBAN B.C.	05 63 65 82 06		06 79 69 57 84	jose.garcia14@wanadoo.fr
GRANDET Véronique	1 RUE DES CAPUCINES 09210 LEZAT SUR LEZE	F590084	C. LEZAT	05 61 69 15 52		06 17 75 45 86	frederic.grandet@cegetel.net
GRANGE DIT LAPLACE Nicolas	29 RUE JEAN MOULIN PORTE 6 65260 PIERREFITTE-NESTALAS	F815060	B.C. LAVEDAN			06 75 60 06 23	nic.grange@wanadoo.fr
GUILLOUX Jean-Paul	13 RUE GAMBETTA 65800 AUREILHAN	F450009	TARBES G.B.	05 62 36 11 20		06 14 51 29 80	jpguilloux@hotmail.fr
LADET Claude	PARGAZAN 12350 BRANDONNET	F540028	E.S. SERENES	05 65 29 33 95		06 78 95 98 18	claudeladet@ac-toulouse.fr
LAGARRIGUE Christine	18 RUE DE MONTCALM 12000 RODEZ	F580025	LUC PRIMAUBE B.	05 65 68 65 93	05 65 47 59 65	06 82 84 44 28	tinalaga@free.fr
LAPEYRE Françoise	LE BOURG 65230 VILLEMUR	F711186	TOULOUSE C.M.S.	05 62 99 87 94	05 62 56 79 21	06 81 83 56 89	f.lapeyre@wanadoo.fr
LENGLET Pascale	6 CHEMIN DE MALAUZE 31190 MAURESSAC	F600072	C. LEZAT	05 61 50 85 26		06 81 83 45 93	lengletgd@club_internet.fr
LOTH Chantal	66 CH. CHÂTEAU DE L'HERS Appt N°4924 31500 TOULOUSE	F430155	TOULOUSE C.M.S.	05 61 34 23 67		06 13 79 70 76	l.chantou@wanadoo.fr
LOUVET Serge	3 IMPASSE DE LA BERGERIE 31140 MONTBERON	F500217	VACQUIERS BOULOC B.	05 61 09 75 50		06 87 28 45 11	s.louvet@basketpyrenees.org
MERRIOT Yannick	22 BOULEVARD DU GAVE 65100 LOURDES	F720192	B.C. LOURDES			06 74 91 15 14	yannickmerriot@yahoo.fr
MINETTI Bruno	10 RUE OLYMPE DE GOUGES - Appt 11 32000 AUCH	F570167	AUCH B.C.	05 62 05 39 71	05 62 67 41 87		bminetti@cg32.fr
MONELLO Françoise	BORDERES 32360 LAVARDENS	F490013	S.A. JEGUN	05 62 64 56 92			fmonello@club-internet.fr
PALAU Marianne	250 AVENUE DE FALGUIERES 82000 MONTAUBAN	F790218	MONTAUBAN B.C.			06 63 08 60 25	palau9@hotmail.com
PAREAU Jean-Michel	TERRE BASSE 31430 SAINT-ELIX LE CHÂTEAU	F580222	UJAP QUIMPER	05 61 97 44 51		06 10 05 33 49	Jean-Michel.PAREAU@banque-france.fr
PY Anne-Lise	27 AVENUE DU SIDOBRE 81300 GRAULHET	F710259	S.C. GRAULHET	05 63 34 43 05		06 30 51 87 80	annelisepy@yahoo.fr

NOM - Prénom	Adresse	n° licence	Groupement Sportif	Téléphone			Adresse Electronique
				Domicile	Travail	Mobile	
ROYO Jacqueline	6 RUE DU TERRAT 11330 VIGNEVIEILLE	F570369	BLAGNAC B.C.	04 68 48 97 37		06 17 25 52 92	royojacqueline@hotmail.com
SIMON Michel	CHEMIN DE LAMBES - SOULAN PADOHENC 31470 EMPEAUX	F490142	SAINT- LYS O.B.	05 61 91 98 84			michel.simon24@wanadoo.fr
SPERANDIO Franck	19 RUE DES PEUPLIERS 47310 BRAX	F711521	J.A. CONDOM	05 53 66 55 47	05 53 69 14 15	06 86 69 58 65	franck.sperandio@aliceadsl.fr
TEULIER Maurice	CALDECOSTE 12220 VALZERGUES	F450013	CD AVEYRON B.	05 65 63 70 45		06 82 62 02 63	maurice.teulier@wanadoo.fr
VALETTE Claude	4 IMP. LA PAROUSIA - LE CARREYRAT 82000 MONTAUBAN	F580096	MONTAUBAN B.C.	05 63 67 94 16		06 82 01 86 33	claud.valette@orange.fr
VILLAIN Pierre	4 RUE JEAN-MARIE CLERC 31780 CASTELGINEST	F590324	N.E. TOULOUSAIN B.	05 61 37 07 31	05 62 12 60 37	06 71 21 28 07	pierre.villain@free.fr
ZONTA Christiane	18 RUE JEAN JAURES 32310 VALENCE SUR BAISE	F500044	VALENCE C.C.R.G.B.		05 62 28 51 56	06 82 74 69 75	czonta@eurovia.com

## Réservistes

CALATAYUD Jean-Marie	PLACE TORMAC 81140 CAHUZAC/VERE	F490142	A.S.B. GAILLAC	05 63 33 95 15			
FRAYSSINET Mélanie	8 RUE DE GARRIGUHERME 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	F890187	B.B. VILLEFRANCHE			06 78 80 77 01	melanie.frayssinet@hotmail.fr
GOURCEROL Léonard	865 CHEMIN DU MOULIN A VENT 31620 BOULOC	F480224	VACQUIERS BOULOC B.	05 61 82 05 24			
LAPEYRE Christine	PAGUERE D'ENCAZEAX 32600 L'ISLE-JOURDAIN	F610212	B.C. L'ISLE-JOURDAIN	05 62 07 21 15		06 65 57 52 73	
MEDALE Didier	LA GRANALIE 81220 DAMIATTE	F580146	B.C. LAVAUR	05 63 70 69 58		06 08 43 53 30	DidierMedale@aol.com
SADAOUI Simone	62 BOULEVARD DE SUISSE 31200 TOULOUSE	F681900	BLAGNAC B.C.	05 62 72 07 06		06 25 59 94 91	sadaoui.said@neuf.fr



**ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS  
LIGUE DES PYRENEES DE BASKET-BALL  
SAISON - 2008 / 2009**

**MAISON DU BASKET - LIGUE DES PYRENEES DE BASKET-BALL**  
36 Avenue de l'Hers - B.P. 65105  
31504 TOULOUSE CEDEX 5

**☎ 05.62.71.69.59 - Fax : 05.62.71.69.58**

**E.MAIL : [liguepyr@fr.oleane.com](mailto:liguepyr@fr.oleane.com)**

## Liste des correspondants – CD 09

Code	Nom-club	Nom-Prénom-Adresse	Cp	Ville	Domicile	Portable	Fax
2309014	ASPTT BARGUILLERE FOIX	CORBIERE GERARD Le Pech	09000	FOIX	0561654286	0678086959	
2309006	LE COQ CARLANAIS	SANS GILLES MONTGINAUD	09130	CARLA-BAYLE	0561685093	0681046759	
2309004	STADE LAVELANETIEN karine.rescanieres@neuf.fr	ARNALDI ANNETTE 7 CITE DELCASSE	09300	LAVELANET	0561015239	0672085174	
2309003	COQUELICOT LEZATOIS frederic.grandet@cegetel.net	GRANDET VERONIQUE 1 rue des Capucines	09210	LEZAT-SUR-LEZE	0561691552		0561603066
2309002	UN. OL. DE PAMIERS uo.pamiers@wanadoo.fr	SECRETARIAT Zl. Avenue de la Rijole Salle de la Rijole	09100	PAMIERS	0561605393		
2309015	SAINT GIRONS BASKET CLUB desdoit.soleil@orange.fr	DESDOIT YVES 26 Bis Rue Aristide Bergès	09200	SAINT-GIRONS	0561668079	0677094609	
2309007	U.A. SAVERDUNOISE courneil@caramail.com	COURNEIL MURIEL 5 Chemin de Brocca	09700	SAVERDUN	0561685798		
2309011	MJC TARASCON SUR ARIEGE francoise.espenan@orange.fr	ESPENAN FRANCOISE 5 Rue du 8 Mai	09400	TARASCON-SUR-A.	0561057445	0684939221	
2309012	BASKET CLUB VARILHOIS seguelas.michele@hotmail.fr	SEGUELAS MICHELE 60 Chemin de Lesquet	09120	VARILHES	0561607998		

## Liste des correspondants – CD 12

Code	Nom-club	Nom-Prénom-Adresse	Cp	Ville	Domicile	Portable	Fax
2312036	<b>B.B. ALBREGEOIS</b> sandro12@orange.fr	ROQUEFEUIL SANDRINE Gabriac	12220	ALBRES	0565804374	0623764112	0565804374
2312002	<b>BASKET EN SEGALA</b> sandrinenenfant@orange.fr	LENFANT SANDRINE 111, impasse les Charmes	12160	BARAQUEVILLE	0565428413	0685833992	
2312007	<b>B.C. BASSIN HOUILLER</b>	CABANTOUS YANNICK 14, Lot. Beau Soleil	12220	MONTBAZENS		0675749776	
2312039	<b>B. BERGES DU LOT</b> gerard.decembre@free.fr	DECEMBRE GERARD La Griffoulière	12300	FLAGNAC	0565640211	0672904306	
2312003	<b>AO BOZOULS BASKET</b>	MONCET SYLVIANE Rue de Nouméa	12340	BOZOULS	0565485093	0686813746	
2312004	<b>CCA CAPDENAC</b> jose.rubio3@wanadoo.fr	RUBIO EVELYNE Impasse de Massip	12700	CAPDENAC-GARE	0565638494	0624493807	
2312030	<b>OS COSTES ROUGES BASKET</b> jmmnguillot@cegetel.net	FABRE ROBERT 16, rue des Alouettes	12850	ONET-LE-CHATEAU	0565426223	0685176567	0565426223
2312045	<b>AS. B.C. DRUELLE</b> pauzies@wanadoo.fr	PAUZIES ALAIN 17, rue Vert Pré	12510	OLEMPS	0565686981		
2312049	<b>B.C. DURENQUOIS</b>	ASSIER CHRISTEL Le Bourg	12170	SELVE	0565729673	0688929643	
2312040	<b>B.C. DES LACS</b> ade.lacaze@free.fr	LACAZE ADELINE 23 bis, rue de la Fontaine	12450	LUC	0565756329	0681228116	
2312035	<b>B.B. LAISSAGAIS</b> jym17@wanadoo.fr	MAJOREL FABIENNE 12, route du Stade	12310	LAISSAC	0565477454	0676834638	
2312061	<b>B.C. DU LEVEZOU</b> sacombette@hotmail.com	COMBETTES SANDRINE Place du Foirail	12410	SALLES-CURAN	0565463887	0631923583	0565463887
2312020	<b>LUC PRIMAUBE BASKET</b> arnal0565@orange.fr	ARNAL BERNARD 6, rue de l'Horizon	12450	LA PRIMAUBE	0565695843	0607316441	0565695843
2312013	<b>B.C. MARTIEL</b> gege.delmas@aliceadsl.fr	DELMAS GERALDINE Rue des Potiers Rés. Les Rives - Appt.6	12200	VILLEFRANCHE-DE-R.	0565456440	0672907542	
2312009	<b>SO MILLAU</b> som.basket@wanadoo.fr	BALITRAND PIERRE Le Rascalat	12520	COMPEYRE	0565598062		

2312059 B.C. MONTBAZENS dominique.feix@wanadoo.fr	FEIX DOMINIQUE Chemin du Courroul	12700	CAPDENAC-GARE	0565647823	0676726227	
2312019 B.C. MORLHON celine.bouby@wanadoo.fr	BOUBY CELINE Le Bourg	12200	MORLHON-LE-HAUT	0565658269	0603580789	
2312042 B.B. NAUCELLOIS magali.assie@hotmail.fr	ASSIE MAGALI 5, rue Edouard Gally	12800	NAUCELLE		0617154022	
2312017 B.C. D'OLEMPS Philippe_clot@hotmail.com	CLOT PHILIPPE 33, avenue Joseph Bastide	12510	OLEMPS	0565689731	0623076761	
2312032 B.B. REQUISTANAIS odile.berthomieu@orange.fr	BERTHOMIEU ODILE 10, chemin d'Estrieysse	12170	REQUISTA	0565740478	0687914508	
2312010 B.C. RIEUPEYROUSAIN brigittevivens@hotmail.fr	LANCIEGO VIOLETTE 21, rue de Panassac	12240	RIEUPEYROUX	0565655721		0565655721
2312016 RIGNAC BASKET CLUB christine.lavernhe@orange.fr	LAVERNHE CHRISTINE La Granière	12390	RIGNAC	0565644434	0682915660	
2312011 ST. RODEZ AVEYRON BASKET luchlo@wanadoo.fr	ESPINASSE CHRISTEL 12, rue Plein Sud	12450	LUC/PRIMAUBE	0565697791	0682543898	
2312044 B.C. ST AFFRICAIN virginie.herouard@laposte.net	HEROUARD VIRGINIE 27, avenue François Galtier	12250	ROQUEFORT SOULZON	0565624360	0625104603	
2312018 B.C. SEBAZAC-LIOUJAS marc.delphine@neuf.fr	JAFFRES DELPHINE 79, avenue de Paris	12000	RODEZ	0565747857	0670887420	
2312008 ES DES SERENES chris.labeque@laposte.net	LABEQUE CHRISTELLE Le Paginet	12270	LUNAC	0565814884	0681576142	0565814132
2312054 CLUB BASKET VALLON marot.joel@wanadoo.fr	MAROT JOEL 11, route de Marcillac Nuces	12330	VALADY	0565717994		
2312012 B.B. VILLEFRANCHOIS maxetrene@wanadoo.fr	LAPORTE RENE Chemin des Tourettes	12200	VILLEFRANCHE-DE-R.	0565450351	0610205852	
2312062 B.C. VILLENEUVOIS helenecouderc@voila.fr	COUDERC HELENE Bd. Cardalhac HLM 003	12260	VILLENEUVE	0565817975		

## Liste des correspondants – CD 31

Code	Nom-club	Nom-Prénom-Adresse	Cp	Ville	Domicile	Portable	Fax
2331005	ASTRO BASKET CLUB contact@astrobasket.net	MONDELICE FRED 4 RUE DU VIGNEMALE	31500	TOULOUSE		0603053810	
2331018	AURIGNAC BASKET CLUB cbernadets@free.fr	BERNADETS CHRISTINE PLACE DE L'EGLISE	31420	ALAN	0561987294	0609575573	
2331012	UNION SPORTIVE AUSSONNAISE jeaninemunoz@free.fr	MUNOZ JEANINE 22 ALLEE DES TILLEULS	31840	AUSSONNE	0561851553	0625033474	
2331044	UNION SPORTIVE AUTERIVE bureau@usauterive-basket.fr	CLARAC FRANCIS LE BOUET	31190	AUTERIVE		0650400803	
2331079	AS AYGUESVIVOISE 3615tito@free.fr	FERRER CHRISTOPHE 1 PLACE DE CERS	31450	AYGUESVIVES		0671214795	
2331013	BESSIERES BASKET CLUB chrystel_baboulene@yahoo.fr	BABOULENE CHRISTEL BESSIERES BC MAIRIE 29 PLACE DU SOUVENIR	31660	BESSIERES		0629943380	
2331014	BLAGNAC BASKET CLUB blagnacbasket@hotmail.fr	SADAOUI SIMONE 62 BOULEVARD DE SUISSE	31200	TOULOUSE		0625599491	
2331052	BASKET BRAX mail@basketbrax.fr	BESSE ERIC 12 CHEMIN MAUDIMAT	31490	BRAX	0561864888		
2331017	BRUGUIERES BASKET CLUB jouvin.franck@cegetel.net	JOUVIN FRANCK 6 ALLEE P.DE COUBERTIN	31150	BRUGUIERES	0561825554	0623403419	0562229934
2331057	CARAMAN BASKET CLUB caramanbasketclub@yahoo.fr	CAUSSE VALERIE 19 COURS ALSACE LORRAINE	31460	CARAMAN	0561833367	0687147309	0561839883
2331003	E. S. DE CASSELARDIT stef.belinguiet@wanadoo.fr	BELINGUIER JEAN CLAUDE 17 ALLEES DES CORBIERES	31770	COLOMIERS	0561066703	0660089407	
2331020	MJC CASTANET TOLOSAN corinne.vila@free.fr	VILA CORINNE 46 ROUTE DE REBIGUE	31320	CASTANET-TOLOSAN	0561271749	0676404049	
2331029	B. CASTELMAUROU LAPEYR. MONTRABE didier.flourac@laposte.net	FLOURAC DIDIER 18 RUE VILLENEUVE	31380	MONTASTRUC-LA-C.	0677261955	0677261955	
2331028	AVENIR SPORTIF CAZERIEN nathalie.marcuz@orange.fr	MARCUZ NATHALIE 30 RUE DU PRESIDENT WILSON	31220	CAZERES		0684871593	
2331021	U.S. COLOMIERS BASKET colomiers.basket@wanadoo.fr	US COLOMIERS BASKET SECRETARIAT 15 RUE ALFRED DE VIGNY	31770	COLOMIERS	0561303434		0561301555

2331019	ABB CORNEBARRIEU mfd.basket@neuf.fr	DEMICHÉLIS M.FRANÇOISE 18 RUE DU PONT VIEUX	31700	CORNEBARRIEU	0561857119	0609647410	
2331022	J. SP.CUGNALAISE jean-yves.pouillard@cnes.fr	POUILLARD JEAN YVES 72 TER CHEMIN DE CEZEROU	31270	CUGNAUX	0561073233		
2331023	RACING CLUB EAUNES BASKET luquiauf@yahoo.fr	ALVAREZ NATHALIE 7 IMPASSE PIERRE CAMEL	31860	VILLATE	0562202671	0629020455	
2331070	FENOUILLET BASKET CLUB roland.martiel@latelec.com	MARTIEL ROLAND 35 RESIDENCE DU CHATEAU	31150	FENOUILLET		0629711361	
2331053	AVENIR FONSORBAIS BASKET mauralesellier@hotmail.fr	LESELLIER MARYSE 5 RUE DU PETIT QUINQUIN	31470	FONSORBES		0616311971	
2331064	BASKET CLUB FOUSSERETOIS caroboutonnet@yahoo.fr	BOUTONNET CAROLINE LE TAPIAU	31220	MONDAVEZAN	0561986672	0670885230	0561884403
2331024	FROUZINS ATHLETIC CLUB Guy.mazzorato@aliceadsl.fr	MAZZORATO GUY 22 RUE DU LAVOIR	31270	FROUZINS	0561926543	0626161443	
2331072	GRAND TOULOUSE BASKET BALL eric.michel@gtbb.fr	CARRE-MICHEL VERONIQUE 14 IMPASSE DU GL AUBERT FRERE	31200	TOULOUSE		0684612784	
2331025	GRATENTOUR BASKET 31 brunovila@hotmail.fr	VILA BRUNO 18 RUE DE TUCOL	31150	GRATENTOUR	0561821604	0615080473	
2331059	AS LABARTHE SUR LEZE asl.basket@free.fr	LECLERCQ VIVIANE 215 CHEMIN DES GRAVES	31600	EAUNES	0561082121	0674361588	
2331026	B. LABEGE AUZEVILLE CLUB abdon.caux@wanadoo.fr	SENTENAC JOSIANE 8 RUE D'OCCITANIE	31670	LABEGE	0562244479		0561390817
2331074	LAUNAGUET BASKET CLUB jumaire.lmp@orange.fr	JUMAIRE LAURENT 10 IMPASSE DU CRUCIFIX	31140	LAUNAGUET	0561092563	0681980162	
2331075	BASKET LAURAGAIS pierson.annie@wanadoo.fr	FAUROUX JEAN-JACQUES 9 CHEMIN SAINT JEAN	11400	CASTELNAUDARY		0624288784	
2331069	BASKET CLUB LEGUEVINOIS fabienne.binet@laposte.net	CANELLA LAURENCE 8 CHEMIN DE L.AUSSONNELLE	31770	COLOMIERS	0977518466	0676710718	
2331089	BASKET MERVILLOIS beaumont.patricia@wanadoo.fr	BEAUMONT PATRICIA 1720A ROUTE DE SAINT PAUL	31330	LARRA	0561821977	0677952712	
2331049	FOYER RURAL MONDAVEZAN dorbes.gerard@wanadoo.fr	JABAUDON MARIE-HELENE	31220	MONDAVEZAN	0561603359	0623480231	

2331048 AIGLON SP. MONTREJEAULAIS michel.rozes_31@orange.fr	ROZES MICHEL 27 AVENUE DE L.LEGALITE	31210	MONTREJEAU	0561956122		
2331031 AVENIR MURETAIN	AVENIR MURETAIN BB BUREAU DES ASSOCIATIONS C.REBUFFO - SCE ENFANCE J.ETS. 1 AVENUE DE L.EUROP	31600	MURET	0561515172	0614037466	0561515172
2331054 NOE CARBONNE BASKET devauchelle.daniel@wanadoo.fr	DEVAUCHELLE DANIEL 1 QUARTIER ST HYPOLITE	31390	MARQUEFAVE	0561879989	0672615826	
2331035 NORD EST TOULOUSAIN BC maryseburatti@wanadoo.fr	BURATTI MARYSE 7 IMPASSE DES NARCISSES BP 5	31240	UNION (I')	0561096808	0608884557	
2331032 UNION SPORTIVE PIBRACAISE jm.mancino@free.fr	MANCINO CATHERINE 19 RUE DU BEARN	31820	PIBRAC	0561861572	0613789419	
2331015 PINSAGUEL BASKET CLUB jose.clh@wanadoo.fr	JERONIMO RICO CECILIA 94 ROUTE D.ANDORRE	31120	PINSAGUEL	0562875993	0687930535	
2331033 US PLAISANCE DU TOUCH bruno.haetty@orange.fr	HAETTY BRUNO 14 RUE DES COQUELICOTS	31830	PLAISANCE-DU-TOUCH		0680626578	
2331050 POINTIS DE RIVIERE SPORTS s.descoins@wanadoo.fr	DESCOINS SANDRA 39 ROUTE DE CIER	31210	POINTIS-DE-RIVIERE	0561956790	0614267694	0561956790
2331058 CLUB MUNI. PORTESIEN SPORT guytaine.fournier@laposte.net	FOURNIER GUYLAINE 30 BIS RTE DE LA CROIX FALGARDE	31120	PINSAGUEL	0561769163	0612112276	
2331063 US QUINT FONSEGRIVES marcel.puchol@wanadoo.fr	PUCHOL ELIANE 56 BOULEVARD DES GALAXIES	31130	QUINT	0561240718	0683486299	
2331034 US RAMONVILLE BASKET bwatrigant@yahoo.fr	WATRIGANT BRUNO 3 CHEMIN D.AUZEVILLE	31520	RAMONVILLE-SAINT-A.	0561736111	0667672922	
2331066 BASKET CLUB DE ROQUETTES nahr@orange.fr	HAUSTRATE NADINE 32 ROUTE DE LEZAT	31860	PINS-JUSTARET	0562209548	0698259488	
2331056 AS SAINT GAUDENS B.C. laurencepayrau@club-internet.fr	PAYRAU LAURENCE ROUTE D.AURIGNAC	31800	LIEOUX	0561950652	0619200655	
2331036 SAINT JORY BASKET dripoll@free.fr	RICHIARDI BRUNO 13 CHEMIN DE LA BOURDETTE	31790	SAINT-JORY	0561355779	0613580697	
2331037 SAINT LYS OLYMPIQUE BASKET crespy.laurent@wanadoo.fr	CRESPY-ZANDONA MARIE-FRANCOISE CHEMIN DU MERLE	31600	SEYSSES	0561637608	0671939914	
2331038 J.S. SAINT ORENS pradelle@orange.fr	PRADELLE PATRICK 10 RUE ARTHUR RIMBAUD	31570	SAINTE-FOY-D'AIGREF.	0561839020	0684646810	

2331051	B. COMMINGES SALIES DU SALAT bcss31@yahoo.fr	RICARD ALAIN BP N° 13	31260	SALIES-DU-SALAT	0561970589	0624960818	0561904743
2331060	ELAN MULSTISPORTS SAUBENS	BEGUE JEAN-MARIE 21 RUE DES EPIS	31600	SAUBENS			
2331073	TOULOUSE BASKET CLUB tbc31@aliceads.fr	TLSE BASKET CLUB (TBC) SECRETARIAT 54 RUE DES 7 TROUBADOURS BUREAU 213 2EME ETAGE	31000	TOULOUSE	0561624306	0680485710	0561579484
2331007	TLSE CHEMINOTS MARENGO SP l.chantou@wanadoo.fr	LOTH CHANTAL 66 CHEMIN DU CHATEAU DE L.HERS APT 4924	31500	TOULOUSE	0561342367	0613797076	
2331071	AS.TLSE LARDENNE brabet.family@free.fr	BRABET FREDERIC 24 CHEMIN DES CAPELLES	31300	TOULOUSE	0561496462	0617223245	
2331076	TOULOUSE METROPOLE BASKET alquier@imft.fr	ALQUIER JEAN-FELIX 3 RUE DES AULNES	31130	BALMA	0561243587	0665150623	
2331008	TOULOUSE OL. AERO. CLUB jean-paul.sallioni@airbus.com	SALLIONI JEAN PAUL 518 ROUTE D.OX	31600	SEYSSSES		0686850518	
2331039	AS TOURNEFEUILLE robert.billot@orange.fr	BILLOT ROBERT 27 RUE DEL A CAMARGUE	31170	TOURNEFEUILLE		0683611454	
2331040	VACQUIERS BOULOC BASKET bernard.penavayre@wanadoo.fr	PENAVAYRE CHRISTINE 57 RUE DU VIEUX MOULIN	31340	VACQUIERS	0561849950	0622748365	0534261453
2331042	BASKET CLUB VERFEILLOIS david.therondel@club-internet.fr	THERONDEL MARIE PIERRE EN ROUY	31590	VERFEIL	0534275602		
2331043	TIGER'S VILLENEUVE TOLOSANE alainaglade@wanadoo.fr	DUBOIS-SLOWIK MARIE-HELENE 12 RUE PASTEUR	31600	SEYSSSES	0561089892	0660191655	
2331047	VOLVESTRE BASKET CLUB ours.bertocchini@wanadoo.fr	BERTOCCHINI OURS JEAN LA MOLASSE	31310	MONTESQUIEU-V.	0561904300	0610254969	

## Liste des correspondants – CD 32

Code	Nom-club	Nom-Prénom-Adresse	Cp	Ville	Domicile	Portable	Fax
2332002	AUCH BASKET CLUB auchbasketclub@wanadoo.fr	SECRETARIAT AUCH BC BP 30	32000	AUCH	0562600480		0562602175
2332057	AUZAN BASKET CLUB jack_032@hotmail.fr	FLOUCAT JACQUELINE Avenue de la république	32440	CASTELNAU-D'AUZAN		0674037539	
2332039	CLUB SPORTIF BARCELONNAIS csbarcelonne@yahoo.fr	BELESTIN CEDRIC 7 rue Saint Jean	32720	BARCELONNE-DU-GERS		0620883362	
2332030	ENTENTE BARRAN RIGUEPEU michel.commeres@wanadoo.fr	COMMERES MICHEL 8 rue du Dr Demandes	32350	BARRAN	0562641371	0688485058	
2332056	BAS ARMAGNAC BASKET CLUB secretariat_babc@orange.fr	DUBOS VERONIQUE 1 impasse des bruyères	40090	CAMPET-ET-LAMOLERE		0672794621	
2332004	FOYER EDUC. PERM BEUCAIRE t.ledieu@voila.fr	BACA DAVID "Larressegayre"	32410	AYGUETINTE		0688171035	
2332048	B.C.CASTILLON DEBATS melaniezettofrais@yahoo.fr	DESCAT MELANIE Au village	32190	CASTILLON-DEBATS		0621623611	0562064375
2332007	BASKET UNION CAUSSENSOIS bunch@tiscali.fr	LALANNE BERNARD "Mamoulens"	32100	CAUSSENS	0562684835	0688821774	
2332009	BASKET BALL COGNAIS marielle-fourie@hotmail.fr	FOURIE MARIELLE 9 avenue du Général de Gaulle Apt. 6	32600	ISLE-JOURDAIN		0626410473	
2332011	J.A. CONDOMOISE mychel32ulmy@orange.fr	DELORME MICHEL 21, rue Gambetta	32100	CONDOM	0562682008	0689634973	
2332012	BASKET CLUB COURENSAN sabinesalomez@orange.fr	SALOMEZ SABINE Au village	32330	COURENSAN	0562065251	0664776413	
2332038	BASKET ELUSA CLUB sylvette_pujol@hotmail.fr	PUJOL SYLVETTE "Au Catalan"	32800	AYZIEU	0562097021	0670577544	
2332027	B.C. FLEURANCE-PRECHAC gerardpitoux@orange.fr	PITOUX GERARD 4 rue des quatres consuls	32500	FLEURANCE		0629708195	
2332014	E. SP. GIMONTOISE BB micheldubos@aol.com	DUBOS MICHEL B.P. 19	32200	GIMONT	0562677723	0684725743	0562677932
2332015	AMICALE LAIQUE GONDRINOISE antoine.segat@wanadoo.fr	SEGAT EVELYNE "Monplaisir"	32330	GONDRIN	0562291559		

2332032	US DE GOYNE ET PERGANAISE Francis.fournel@wanadoo.fr	FOURNEL FRANCIS "Les Trois Pins"	32480	ST-MARTIN DE G.	0562288413		
2332016	BASKET CLUB L'ISLE JOURDAIN iamundo@orange.fr	IAMUNDO ANNE-MARIE 21 rue Saint-Jacques	32600	ISLE-JOURDAIN	0562074225	0678302895	
2332061	US BASKET L'ISLE JOURDAIN bedouch.mariechristine@neuf.fr	BEDOUCHE MARIE-CHRISTINE 3 rue Roger Couderc	32600	ISLE-JOURDAIN	0562073876	0684687071	
2332017	SA JEGUN ddprieto@orange.fr	PRIETO JEAN-ANDRE 5 Bourdette du martet	32360	JEGUN	0562645059		
2332020	LOMBEZ SAMATAN CLUB BASKET	BATAILLE JEAN CLAUDE Route de Saramon 1, quartier Saint-Anne	32220	LOMBEZ	0562623438	0671945150	
2332021	ES MAS SAINT PUY pierre.vallereau@wanadoo.fr	BASANELLA JEAN LOUIS Au village	32310	SAINT PUY	0562285848		
2332022	BASKET CLUB MAUVEZINOIS bernardhubschwerlin@wanadoo.fr	HUBSCHWERLIN BERNARD Route de Montauban	32120	MAUVEZIN	0562067783	0676135944	
2332023	BASKET CLUB DU MIRANDAIS bcm@mirandais.com	ESCUDE GILLES Gymnase de la Poudrière BP 38	32300	MIRANDE	0562666975	0613672356	0562666975
2332024	MJC MIREPOIX jean.esquiro@aliceadsl.fr	ESQUIRO JEAN	32390	MIREPOIX	0562643168	0662453168	
2332042	AS MONTALTAISE patrick.caquin@alsatis.net	CAQUIN PATRICK "Au Serrot"	32810	LEBOULIN	0562656593	0618462432	0562656593
2332054	J. ATHLETIQUE PAVIENNE mcpereira@orange.fr	ODRIOZOLA MICHEL 13, rue St Agne	32550	PAVIE	0562635191		
2332028	RALLIEMENT PUYCASQUIER alain.cazemages@wanadoo.fr	CAZEMAGES VIVIANE	32120	PUYCASQUIER	0562651473	0682928888	
2332051	JS RISCLOISE BASKET eric.ferraris@wanadoo.fr	MALLET VALERIE "A Gahouarra"	32400	LABARTHETE	0562697938	0689433880	0562698049
2332031	ETOILE SPORTIVE ROMEVIENNE cceceille@gastronome.fr	CECEILLE COLETTE "à Pinouat"	32480	LA ROMIEU	0562281820		0562281900
2332046	US SEMPESSEROISE martinellititi@aol.com	MARTINELLI CYRIL "Plapier"	47220	ASTAFFORT	0553670493	0615399299	
2332033	VALENCE CONDOM CASTERA R.G.B. mairie.valance@wanadoo.fr	MENASPA STEPHANE Mairie	32310	VALENCE SUR BAISE		0687428303	0562285669
2332045	UA VICOISE BASKETBALL basket.uav@wanadoo.fr	DUPOUY JEAN UAV Basket Gymnase du collège	32190	VIC-FEZENSAC	0562644022	0611251268	

## Liste des correspondants – CD 46

Code	Nom-club	Nom-Prénom-Adresse	Cp	Ville	Domicile	Portable	Fax
2346003	CAHORSAUZET BASKET cahorsauzet-basket@orange.fr	SECRETARIAT CSB PALAIS DES SPORTS PLACE BESSIERES	46000	CAHORS	0565356078		0565539464
2346021	CASTELNAU MONTRATIER BC bernard.loubatieres@orange.fr	LOUBATIERES BERNARD POUGET HAUT	46170	CASTELNAU MONTRA.	0565218081	0608133266	
2346006	SPORTING CLUB DURAVEL ananasducongo@free.fr	VALERIO ANDRE MORDAGNES	46700	DURAVEL	0565246331	0687771745	0565306563
2346002	DYNAMIC B. HAUT QUERCY tlaverdet@wanadoo.fr	LAVERDET MARTINE LE GARRIT BAS	46200	MAYRAC	0565322397	0688765087	
2346007	ESPERE - BASKET petit.sylvie58@orange.fr	CASTORES ARLETTE 4 RUE DU PECH	46090	ESPERE	0565200863		
2346008	BASKET CLUB FIGEACOIS	BONNEMAIRE CHARLES AVENUE FLANDRE DUNKERQUE	46100	FIGEAC	0565340812	0674796617	
2346023	SPORTING CLUB GOURDONNAIS eric.degen@vetosteo.fr	DEGEN ERIC LA CASTAGNAL	46350	PAYRAC	0565379430	0618902355	0565379430
2346011	SPORTING CLUB MONTCUQUOIS celine-basket@laposte.net	ANDRIEU CELINE LE BOURG	46800	SAINT-PANTALEON		0687163667	
2346022	PRADINES LUZECH BASKET plb.46@orange.fr	VIVALDA MURIEL 58 CHEMIN DE LA CHATAIGNERAIE	46000	CAHORS	0565220373	0626036744	
2346009	PRAYSSAC BASKET CLUB stephane.specq@free.fr	SPECQ STEPHANE 133 A Résidence du Levant AVENUE HENRI MARTIN	46000	CAHORS	0565239185	0672960521	
2346013	U.S. PUY L'EVEQUOISE c.h.theil@wanadoo.fr	THEIL JEAN LOUIS IMPASSE CROIX DOMINIQUE	46700	PUY L'EVEQUE	0565213571	0682869708	
2346014	BLEUETS DU LENDOU ST CYPRIEN maryse.maury@alsatis.net	MAURY MARYSE ST CYPRIEN	46800	ST CYPRIEN	0565318725	0670466516	0565205419
2346024	AMICALE SAUZET BASKET marieliseauvray@yahoo.fr	AUVRAY MARIE-LISE 1 RUE DE LA LOUISIANE RES ALLEE DES CEDRES Bât C – Apt 69	31200	TOULOUSE			

## Liste des correspondants – CD 65

Code	Nom-club	Nom-Prénom-Adresse	Cp	Ville	Domicile	Portable	Fax
2365014	ARTAGNAN SPORT ADOUR	AUBRY GUILLAUME 7, rue de la république	65500	ARTAGNAN	0562968194	0674770224	0562968194
2365008	ASC AUREILHAN brau.philippe@neuf.fr	BRAU PHILIPPE 14 AVE JEAN JAURES	65800	AUREILHAN		0603324584	
2365026	BARBAZAN BASKET CLUB	CRAMPETTE PASCALE 71, avenue des sports	65690	BARBAZAN-DEBAT		0686112861	
2365015	JA BORDERES mo9@free.fr	PEYREGNE MONIQUE 6, rue Henry Bellevue	65000	TARBES	0562376723	0662474147	
2365006	IBOS SPORTS LOISIRS jmregis@wanadoo.fr	REGIS JEAN-MICHEL 14 Rue des Ponts	65420	IBOS		0682722979	
2365021	JUILLAN BASKET	MERCIER NATHALIE 52, rue Victor Clément	65000	TARBES		0684153384	
2365007	UA LALOUBERE Danielle.TRUC@wanadoo.fr	TRUC DANIELLE 37, Avenue Aristide Briand	65000	TARBES	0562934884	0680574387	
2365023	LANNEMEZAN BASKET CLUB	DUPLAN DOMINIQUE MARIE Le Village	65250	BAZUS-NESTE	0562988827		
2365012	BASKET CLUB DU LAVEDAN nic.grange@wanadoo.fr	GRANGE DIT LAPLACE NICOLAS 5, rue du Néouvielle App 37	65400	ARGELES GAZOST		0675600623	0562461648
2365005	BASKET CLUB LOURDAIS bclourdais@orange.fr	LOMBARDO GUY 18, rue du Fort	65100	LOURDES	0562949169	0681689255	
2365018	SO MAUBOURGUET nathalie.salabert@wanadoo.fr	SALABERT NATHALIE 1, rue de la tuilerie	65700	LAFITOLE		0688966152	
2365004	US MONLEONNAISE colette.aspect@orange.fr	ASPECT COLETTE Le Claret	65230	CIZOS	0562998855		0562998855
2365009	BASKET CLUB OSSUNOIS lucien.sutra@wanadoo.fr	BAJAC SUZANNE 20, Lot de l'Alliade	65380	OSSUN	0562328038		
2365013	SEMEAC OLYMPIQUE semeac.olympique.basket@wanadoo.fr	GHAZI SALAH 1 Cité Racine	65000	TARBES		0618994661	
2365020	TARBES GESPE BIGORRE tgb@tarbesbasket.com	MARTIN ROBERT Palais des sports 1 quai de l'adour B.P. 1034	65000	TARBES	0562345252	0608320293	0562510776
2365010	TARBES UNION BASKET 65	TABORY FREDERIQUE 3 IMPASSE DE LA GRAOUTTE	65310	LALOUBERE	0562936589		
2365016	BC VICQUOIS solangecourt65orange.fr@orange.fr	COURT SOLANGE 7 rue des Cerisiers	65500	CAIXON	0965122105	0686778825	

## Liste des correspondants – CD 81

Code	Nom-club	Nom-Prénom-Adresse	Cp	Ville	Domicile	Portable	Fax
2381037	ALBI BASKET 81 Yves.lasserre819@orange.fr	LASSERRE NATHALIE 47 GRAND RUE	81990	CUNAC	0563453381	0631357129	
2381035	ENT. ARTHES ST JUERY BB batutlydie@voila.fr	BATUT LYDIE 19 RUE DES CHENES VERTS	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	0563460701	0609114544	
2381012	S.C. BOISSEZON	HOLIN LAURIANNE AVENUE LASBORDES	81490	BOISSEZON	0563500385	0681907712	
2381009	BRIATEXTE BASKET CLUB ljl@orange.fr	DAPORTA LUC 9 CHEMIN DE LONGASSE	81390	BRIATEXTE	0563584855	0608365549	
2381013	UNION SPORTIVE CARMAUX sly4fr@yahoo.fr	VIEU PATRICK LES GAILLARDS	81400	ROSIERES	0563369904		0563368379
2381014	CASTRES BASKET CLUB castresbasketclub@free.fr	CASTRES BASKET CLUB 26 AVENUE FRANCOIS MITTERAND	81100	CASTRES	0563592581	0634101350	0563592581
2381002	BASKET CLUB CUNAC LESCURE cunac@basket81.info	SALABERT CHRISTINE Lavergne	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	0563475429	0687576250	
2381043	BASKET DAMIATTE SAINT PAUL chantalpicard@free.fr	PICARD CHANTAL BEAUZELLE	81220	DAMIATTE	0563706764		
2381015	AS DU BASKET GAILLACOIS basketgaillacois@orange.fr	KOLB VIVIANE 1 RUE PRIMUS	81600	MONTANS	0563576012	0620759244	0563403594
2381016	SPORTING CLUB GRAULHETOIS scgbasket81@orange.fr	SCHARF OLIVIER S.C. Graulhet Basket Stade Noël Pélissou	81300	GRAULHET	0563420300		0563420300
2381008	F. LEOLAGRANGE LABASTIDE RX	GAU MAURICE 5 BIS RUE DE LA REPUBLIQUE	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	0563989259	0688850769	
2381018	LACROUZETTE SIDOBRE BASKET	CALVET BEATRICE 13 rue du Mont Redon	81210	LACROUZETTE	0563506596		0563756245
2381019	BASKET CLUB LAVAUUR c.bernard.lavaur@free.fr	B.C. LAVAUUR BERNARD CLAUDE BP 46	81500	LAVAUUR	0563413367	0614314074	0563831225
2381027	LE SEQUESTRE BASKET CLUB sequestrebasketclub@orange.fr	MARTINA-TOURTE ISABELLE 3 impasse Jules Ferry	81990	SEQUESTRE	0563434589	0630573764	
2381020	B.C. MAZAMET AUSSILLON mazamet@basket81.info	BARREIRO PASCALE 101 rue de Strasbourg	81200	MAZAMET		0620091043	

2381023	<b>ESPERANCE SPORTIVE REALMONT</b> fontes.aline@free.fr	FONTES ALINE LA CARBONNIERE	81440	SAINT-GENEST-DE-C.	0563420166	0615426610	
2381022	<b>BASKET CLUB ROQUECOURBE</b> jean-louis.marty5@wanadoo.fr	MARTY JEAN LOUIS 21 RUE FRESCATY	81210	ROQUECOURBE	0563753442	0634709459	
2381024	<b>SAINT BENOIT BASKET CLUB</b> stbenoit@basket81.info	DEBRIE LAURENT 7 RUE ABEL BOUZINAC	81400	BLAYE LES MINES	0563369455		
2381039	<b>BASKET CLUB SAINT SULPICE</b> stsulpice@basket81.info	DULAIRE CHANTAL Impasse des Ormes	81370	SAINT-SULPICE	0563400466	0670077632	0563331986
2381032	<b>DRAGONS B.C. SALVAGNACOIS</b>	GUIRAL JACQUES MAREUX	81800	RABASTENS	0563338085		
2381031	<b>BC VABRAIS</b> vabre@basket81.info	CHAMAYOU JEROME 15 RUE DU BERLOU	81330	VABRE	0563504250	0675492698	0563504250
2381028	<b>AS VALDERIES</b> annie.svaldi@orange.fr	SVALDI ANNIE 23 ROUTE DE VALENCE	81350	VALDERIES	0563565280		
2381029	<b>BC VIELMUR SEMALENS</b> santoul.claire@aliceadsl.fr	SANTOUL CLAIRE 3 CHEMIN DE ST COME	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT			
2381007	<b>BASKET VILLEFRANCHE D'ALBI</b> villefranche@basket81.info	VIALA FLORENCE Chemin de Yot	81430	VILLEFRANCHE-D'ALBI.	0563795201	0674879099	

## Liste des correspondants – CD 82

Code	Nom-club	Nom-Prénom-Adresse	Cp	Ville	Domicile	Portable	Fax
2382025	AVENIR CLUB BASTIDIEN	NOUGAROLIS JACQUES FERRIERE	82100	LABASTIDE-DU-T.	0563315567	0624221165	
2382003	SA CAUSSADE bibigatilles@wanadoo.fr	DESBOIS BRIGITTE 250 chemin de la Borio	82800	NEGREPELISSE	0567211334	0626750453	0563651334
2382012	GIMBELET BASKET CLUB	PELLEGRIN MARIE PAULE 350 vielle route de St Etienne	82800	NEGREPELISSE	0563308228	0673247704	
2382004	BASKET CLUB GOLFECHOIS dominique.ballarin@wanadoo.fr	BALLARIN SABINE 22 rue du 11 Novembre	82400	ESPALAIS	0563291582	0683607235	
2382021	BLEUETS DE GRISOLLES bleuetsgrisollais@wanadoo.fr	BIENVENU NADINE 21 rue des Ardeilles	82170	GRISOLLES	0563641283	0699610259	
2382005	MJC LABASTIDE ST PIERRE mjclabastide@wanadoo.fr	CAPMARTIN CELINE 83 rue Victor Hugo	82370	LABASTIDE-SAINT-P.	0563301474		0563300087
2382007	MOISSAC CASTELSARRASIN BB fmataly@free.fr	MATALY FRANCOISE 26 AVENUE DU MARECHAL GRAS	82200	MOISSAC	0563051656	0688638492	0563042928
2382009	MONTAUBAN BASKET CLUB montauban.basket.club@wanadoo.fr	SECRETARIAT MONTAUBAN BC BP 30243	82000	MONTAUBAN	0563031000	0663086025	
2382010	C MONTECH bouvet.a@wanadoo.fr	BARTHIE CHRISTIANE 6 rue St Roch	82700	MONTECH			
2382011	BC MONTPEZAT DE QUERCY	LACASSAGNE BRIGITTE Moulin à Vent	82270	MONTPEZAT-DE-QU.	0563276986	0609834603	0563020371
2382014	ST NAUPHARY ACO nat.caylus@wanadoo.fr	CAYLUS NATHALIE 1321 ROUTE DE ST NAUPHARY	82000	MONTAUBAN	0563206923	0613580161	
2382015	AMICALE LAÏQUE ST NICOLAS B. jeffgogioso@hotmail.fr	GOGIOSO SANDRINE 2 Boulevard du Tour de Ronde	82210	ST-NICOLAS-DE-LA-G.	0563940617		
2382019	AS ST PORQUIER assp.basket@gmail.com	TEMPLEAU SEVERINE 3 impasse Maurice Chevalier résidence Montalba pav	82000	MONTAUBAN	0676589442	0660225011	



FEDERATION - REGION - DEPARTEMENT :

Tous les résultats, calendriers,  
classements, etc.. :

✓ sur Internet ➡ [www.basketfrance.com](http://www.basketfrance.com)

**SAISIE DES RESULTATS**

✓ sur Internet ➡ [www.basketfrance.com](http://www.basketfrance.com)

✓ sur Audiotel ➡ 0 892 702 732

